la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, MARDI 30 SEPTEMBRE 1975, 91e ANNEE, No 233, 92 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS
Abitibi/Côte Nord 30c
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI $1.40

METEO
Aujourd'hui : Ennuagement en fin de journée
Minimum : 8 — Maximum : 22
Demain : Beau
Détails à la page A 2

Le fonds de grève risque de causer une scission à la CSN

par Pierre VENNAT

La CSN fait présentement face, au sujet des cotisations à son fonds de grève, à un fort mouvement de contestation.

Au contraire du mouvement qui a marqué le schisme de 1972 et la naissance de la CSD, il n'est pas question, cette fois-ci, de désaffiliation. Mais le message est clair: un nombre de plus en plus imposant de cotisants font savoir qu'ils ne veulent pas payer davantage.

Selon les chiffres affichés hier au babillard de la permanence de la CSN, basés sur une compilation effectuée jeudi dernier, il y a déjà 31,224 membres de la centrale qui s'opposent à la hausse de cotisation décrétée par le dernier congrès, à savoir de payer l'équivalent d'une heure de salaire par mois au fonds de grève au lieu d'un montant uniforme de $2.43 par mois comme c'était le cas avant juillet dernier.

Si l'on considère que ces 31,224 membres représentent le nombre d'opposants sur 107,671 membres consultés et que la CSN compte, selon ses dires, au moins 175,000 membres, on peut s'attendre à ce que le nombre des opposants atteigne au moins 50,000, soit plus de 25 p. cent des effectifs de la centrale.

Quant à la suggestion de faire une journée de "grève travaillée" le 3 octobre, c'est-à-dire de verser à la CSN le fruit du salaire de cette journée pour renflouer le fonds de grève, l'idée rencontre une opposition massive. Sur 558 syndicats qui se sont prononcés jusqu'à maintenant sur cette suggestion, 403, soit près de 80 pour cent, l'ont rejetée. On ignore toutefois ce que cela représente en nombre absolu de syndiqués mais il semble que la proportion soit à peu près la même et qu'au moins 70 p. cent des membres de la CSN rejettent l'idée.

Il ne fait aucun doute que cette contestation massive embarrasse les dirigeants de la CSN. On a beau dire que le bureau confédéral de la CSN se réunira à la fin d'octobre pour étudier le problème et sévir, s'il y a lieu, contre ceux qui ne paient pas l'heure par mois "obligatoire" (la journée de grève travaillée n'étant, elle, qu'une "suggestion"), on voit mal comment la CSN qui a déjà perdu les 35,000 fonctionnaires provinciaux, les 35,000 membres de la CSD, les chauffeurs d'autobus de Montréal et les travail-

Voir GREVE, page A 6

AUJOURD'HUI

Le président de Westgate en est rendu à chercher un appartement

par Laurier CLOUTIER

"J'ai tout perdu. Je me cherche un emploi. Je dois me trouver un appartement."

C'est ce que vit présentement M. Steve Peizler, le président des Immeubles Westgate Inc. jusqu'à ces derniers jours le plus important courtier québécois avec des ventes de $118 millions l'an dernier.

Quelques heures avant la première assemblée des créanciers de Westgate, qui a déclaré faillite le 28 août dernier, M. Peizler a accepté pour la première fois de raconter sa version des faits, tels qu'il les a vus, de pointer du doigt ceux qui lui ont donné de fort nombreux crocs-en-jambe...

Il reconnait ses torts dans cette affaire.

Mais il ne peut s'enlever de la tête que le gouvernement du Québec, les autres courtiers immobiliers et la Chambre d'immeubles de Montréal lui ont monté un "frame up".

M. Peizler ne peut s'empêcher de penser aussi que c'est seulement Toronto qui gagne dans cette affaire: il considère que Lepage/Westmount, Canada Permanent Trust, United Trust ont racheté sa compagnie pour une bouchée de pain. Pourtant il a refusé des offres alléchantes pour Westgate au cours des dernières années. Jamais en outre, un client ne s'est plaint d'avoir perdu de l'argent avec Westgate depuis dix ans.

Voir page E 1

"Travaillez maintenant et payez plus tard"

par Robert POULIOT

De plus en plus de gouvernements à travers le monde ont choisi de relancer au plus pressant l'économie plutôt que de continuer à mater l'inflation.

Au cours des prochains mois, il en coûtera plus de $100 milliards, sous forme de déficits budgétaires massifs, aux Etats d'Amérique du Nord, d'Europe et du Japon pour mettre un terme à l'une des plus importantes récessions économiques depuis la Grande Dépression des années 30.

Mais cette stratégie, qui promet à court terme de procurer des emplois aux 15 millions de chômeurs que comptent aujourd'hui 24 des plus grands pays industriels du monde, risque à plus long terme de raviver de façon spectaculaire la spirale inflationiste.

Pour étancher ces déficits, les consommateurs seront plus lourdement taxés l'an prochain, les gouvernements laisseront moins de place à l'entreprise privée sur le marché des capitaux et, en pleine surchauffe de l'économie, l'Etat risque de prendre panique en appliquant les freins trop brusquement.

"Travaillez maintenant, payez plus tard" ont déclaré plusieurs pays d'Europe lors de la grande rentrée d'automne.

C'est dans ce contexte que le nouveau ministre des Finances à Ottawa, M. Donald S. Macdonald, entamera la préparation de son premier budget au cours des prochaines semaines.

Des sources de plus en plus nombreuses affirment dans la capitale fédérale que la première tâche de M. Macdonald sera de lâcher un peu plus de lest (peut-être dès novembre) que ne l'a fait son prédécesseur, John Turner, lors du budget de juin dernier.

Chose certaine, le nouveau ministre pourra s'inspirer des politiques budgétaires que viennent d'adopter la France et l'Allemagne, deux pays qui ont cru six mois trop tôt au démarrage de leur économie en 1975.

Autres informations en E 2

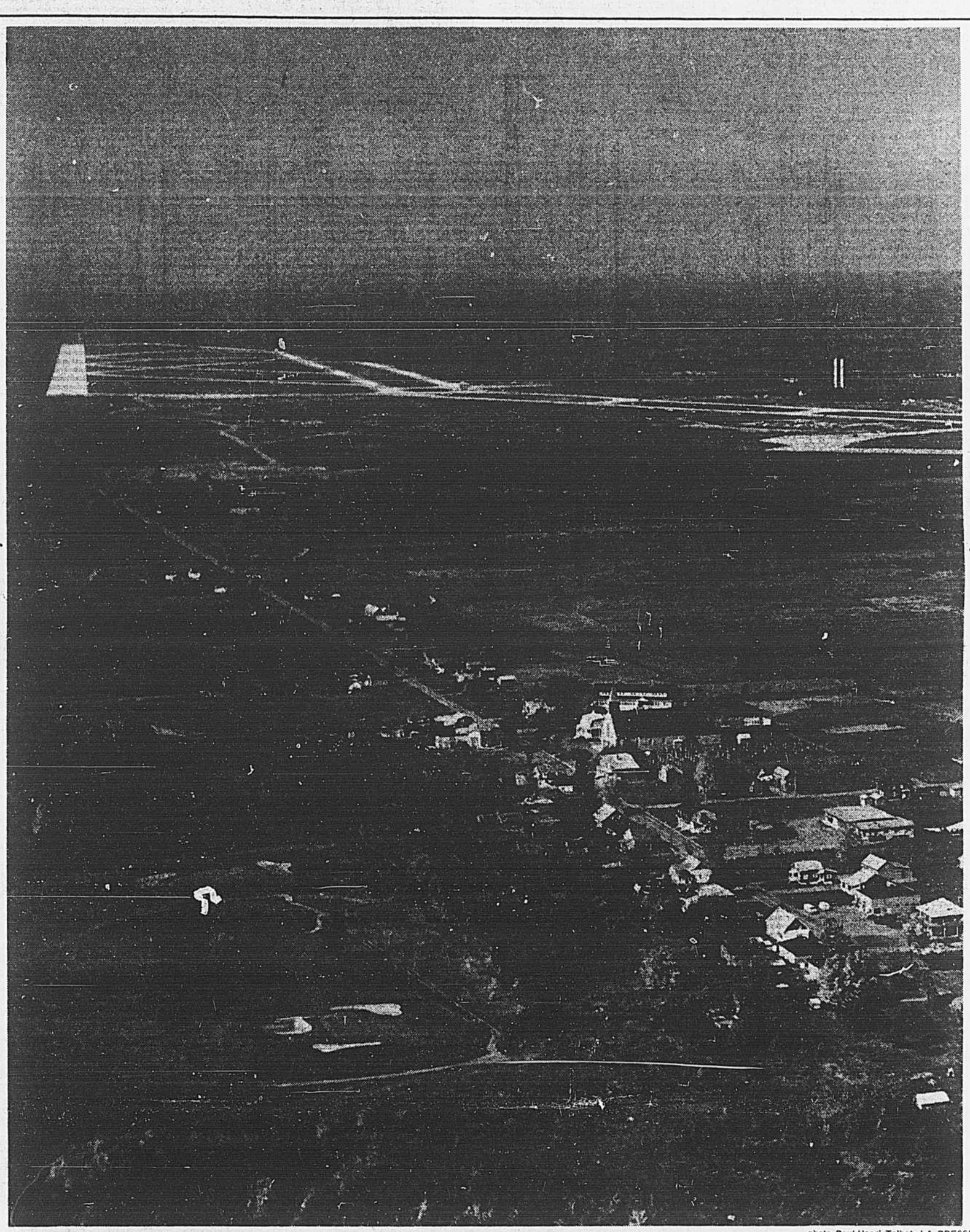

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Le village et l'aéroport

Mirabel, un village, un aéroport, sous peu une ronde infernale de décollages et d'atterrissages. Plus de 100,000 personnes se promettent d'envahir le nouveau complexe dimanche prochain, lors de l'ouverture officielle au public. A l'occasion de cette inauguration, que présidera vendredi le Premier ministre Trudeau et que baptisera samedi le Concorde français, LA PRESSE publiera un cahier spécial d'une dizaine de pages ce jour-là.

La Ville de Montréal refuse les diabétiques

par Claire Dutrisac

L'Association du diabète du Québec a envoyé au maire Drapeau, le 28 août dernier, une pétition signée par 61 médecins protestant contre la discrimination de la Ville de Montréal à l'égard des diabétiques.

Le 11 septembre, M. Drapeau, en réponse à l'Association, affirmait: "... cette question fait présentement l'objet d'une étude par nos principaux services intéressés." Il souhaite que "les conclusions de l'étude puissent permettre une solution qui tiennent compte de la situation de toutes les parties en cause, tant sur le plan social que sur le plan financier."

C'est à la suite du refus de la ville d'accepter la candidature, à un poste permettre une solution qui tienne d'un léger diabète que l'Association, alertée par celui que nous appellerons M. Jean, a entrepris de multiples démarches pour faire cesser cette discrimination. Il y a plus de deux ans, le maire Drapeau donnait à M. Jean la réponse qu'il vient de fournir à l'Association.

Les signataires de cette pétition représentent la presque totalité des spécialistes en diabète attachés aux services d'endocrinologie des grands hôpitaux de Montréal: Notre-Dame, Maisonneuve, Hôtel-Dieu, Saint-Luc, Sacré-Coeur, Sainte-Justine, Montreal General Hospital, Jewish General Hospital, Royal Victoria, Montreal Children Hospital, etc.

Déplorant le fait que la Ville ne tienne pas compte du degré de gravité de la maladie ni du genre d'emploi que postulent les diabétiques, les médecins exhortent les autorités municipales à "adopter une attitude plus nuancée envers les diabétiques en quête d'un emploi permanent". Ils demandent "que les critères de la santé exigés par les médecins du Service du personnel de la Ville soient reconsidérés et repensés en fonction des connaissances les plus récentes sur le diabète."

Une porte bien fermée

En vertu des règlements municipaux (no 3665), le Comité exécutif de la Ville de Montréal est roi et maître de l'embauche. Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal n'a rien à dire à ce chapitre.

"Le comité exécutif peut, par ordonnance, établir les conditions de santé nécessaires pour une fonction." M. Gérard Niding, président du Comité exécutif de la Ville, répondra, à une demande de renseignements d'un citoyen, que les critères d'évaluation des employeurs ne sont pas, d'une façon générale, rendus publics.

Au cours d'une entrevue à ce sujet, M. Gérard Perron, chef du personnel, reprendra cette affirmation mais contestera qu'il y ait discrimination à l'égard des diabétiques, non plus qu'envers toute catégorie d'handicapés. M. Perron et le Dr Pierre Wilson refuse-

Voir MONTREAL, page A 6

Le Front commun réclame 46 p. cent; Québec offre 25

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Front commun CSN-CEQ-FTQ estime à $839 millions les demandes salariales qu'il a présentées hier au gouvernement au nom des 180,000 syndiqués qu'il représente dans le secteur public et parapublic. La demande du Front commun, selon sa propre évaluation de la masse salariale, équivaudrait à 46.3 pour cent.

Ce n'est que dans une dizaine de jours que le gouvernement du Québec fera connaître ses offres à l'ensemble des salariés de l'Etat. Toutefois, bien que cette information n'ait pu être confirmée, LA PRESSE a appris d'une source fiable que l'offre gouvernementale serait de 25 pour cent.

Contrairement à ce qui s'était produit lors de la ronde de négociations de 1971-72 alors que les grandes déclarations de principe prenaient vite le pas sur les détails pratiques, c'est un véritable amas de chiffres que les porte-parole des trois centrales syndicales ont présenté hier à la presse pour simplement faire valoir que leurs demandes s'inscrivent "dans la voie du réalisme".

En conséquence, il est plus que probable qu'on assistera dans les prochaines semaines, non pas à une bataille de principes, mais à une véritable guerre de chiffres.

Car l'évaluation de la masse salariale faite par la partie syndicale, principalement au moyen d'un sondage mené auprès de 45,000 de ses membres, ne correspond pas exactement à celle que LA PRESSE obtenait la semaine dernière du ministère

Voir FRONT, page A 6

SOMMAIRE

Alimentation : F 5
Arts et spectacles : A 7, A 10 à A 13
Bandes dessinées : F 6
Cinéma : E 2
Décès, naissances, etc. : F 23
Economie : E 1 à E 7
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : F 6
Horoscope : D 11
Informations étrangères : A 3
L'auto : D 6, D 8, D 9
Les maux de notre langue : B 3
Loisirs et récréation : F 6
Médecine d'aujourd'hui : F 2
Mon oeil sur Montréal : F 4
Mots croisés : F 17
Page des lecteurs : A 5
Petites annonces : F 8 à F 22
Radio et télévision : F 7
Sports : D 1 à D 5
VADIM : F 9
Vivre aujourd'hui : F 2 à F 4

Indemnité accrue aux expropriés de Forillon

QUEBEC (PC) — Les expropriés du parc Forillon, en Gaspésie, recevront comme indemnités du gouvernement québécois des sommes additionnelles variant de 25 à 50 p. cent par rapport aux montants qui leur ont été versés jusqu'à maintenant.

C'est ce qu'a annoncé, lundi, le Protecteur du citoyen, Me Louis Marceau, lors d'une conférence de presse, à Québec.

M. Marceau a transmis une recommandation en ce sens au ministre des Travaux publics, M. William Tetley, et a dit avoir obtenu l'assurance que le gouvernement suivrait sa recommandation. Dans son avis, M. Marceau suggère:

— que chaque propriétaire dépossédé reçoive une somme additionnelle à celle déjà reçue égale à 25 p. cent du montant alloué pour ses bâtiments, plus 50 p. cent de celui attribué à ses autres bien expropriés;

— que le gouvernement paie des intérêts calculés sur le montant global de l'indemnité réajustée et au taux de 5 p. cent depuis le moment de l'expropriation jusqu'au 26 septembre 1973, puis 8 p. cent par la suite.

La recommandation du Protecteur du citoyen couvre les 125 dossiers encore en litige et Me Marceau a dit qu'il s'agissait "de la recommandation la plus importante que j'ai faite depuis que j'occupe le poste de Protecteur du citoyen", soit depuis 1968.

Me Marceau admet avoir passé outre à la loi

Le protecteur du citoyen nie les accusations de patronage

par Norman DELISLE

QUEBEC (PC) — Le Protecteur du citoyen a admis, hier, avoir accepté d'enquêter sur un dossier même si les requérants n'avaient pas épuisé tous leurs recours.

"Comme avocat, j'aurais même été prêt à prendre cette cause-là", a dit Me Louis Marceau lors d'une conférence de presse.

L'article 17 de la Loi du Protecteur du citoyen stipule pourtant que "le Protecteur du citoyen doit refuser de faire ou de poursuivre une enquête lorsque la personne qui lui demande de faire enquête dispose d'un appel ou d'un recours adéquat en vertu d'une loi."

Le dossier sur lequel Me Marceau a enquêté implique trois organisateurs libéraux du comté de Saint-Jean qui ont réussi à obtenir une majoration de loyer pour un immeuble qu'ils ont loué au gouvernement, en dépit du fait qu'un bail avait déjà été signé.

Le Protecteur du citoyen a recommandé qu'une somme additionnelle de $0.75 le pied carré soit versée aux locateurs, les Investissements Seigle Inc., en dépit du bail dûment signé qui fixait à $3.75 le pied carré le loyer de l'immeuble.

Dans sa décision, Me Marceau s'était basé sur le fait que le prix original du loyer avait été fixé à partir d'une recommandation faite de bonne foi par le directeur attaché au contrôle des immeubles au ministère des Travaux publics.

Lorsque fut connu le cahier des normes et exigences du ministère, "il apparait que le taux de location convenu sera nettement disproportionné, mais les sommes déjà investies sont trop importantes pour arrêter la réalisation de l'entreprise", écrit Me Marceau dans sa recommandation.

En conséquence, le Protecteur du citoyen suggère que le taux de loyer soit augmenté, non pas pour permettre aux propriétaires de faire des profits, mais pour permettre "uniquement d'éviter un déficit d'opération.

Recours

Me Marceau a reconnu que l'article 17 de la Loi du protecteur du citoyen lui interdisait de mener enquête lorsque des recours légaux étaient prévus.

Me Marceau a néanmoins expliqué qu'il existait certaines possibilités de recours aux tribunaux de droit commun contre des décisions administratives, mais qui ne sont pas considérées comme des motifs de rejeter une plainte déposée auprès du Protecteur du citoyen.

"Si c'était une fin de non-recevoir, je ne serais pas capable de m'occuper de un pour cent des plaintes qui me sont soumises", a dit Me Marceau.

Ce dernier a cité l'article 26 de la même Loi du protecteur du citoyen qui l'oblige à agir lorsqu'il juge qu'un fonctionnaire ne s'est pas conformé à la loi, ou a agi de façon déraisonnable, injuste, abusive ou de manière discriminatoire."

Partisanerie

Par ailleurs, Me Marceau s'est défendu de toute partisanerie politique dans le dossier de l'immeuble, bien qu'il a admis être au courant que des partisans libéraux aient été mêlés à cette affaire.

"C'est bien évident que je savais que ce contrat s'était fait en fonction d'un lien de nature partisane", a dit Me Marceau.

"J'ai même vu dès le début le danger que représentait ce cas, et j'ai pressenti les difficultés éventuelles que représentait ce cas. J'ai même eu la tentation de chercher un moyen de m'en libérer et de m'en laver les mains", a-t-il poursuivi.

Me Louis MARCEAU — photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

"Mais depuis que je suis là, ce n'est jamais arrivé que la couleur politique soit entrée en considération dans l'étude d'une demande. Donc, après avoir regardé, si je crois qu'il y a quelque chose qui peut être faite, je vais y aller, peu importe la couleur politique", a dit le Protecteur du citoyen.

Subvention

M. Marceau ne croit néanmoins pas qu'il s'agisse d'une "subvention déguisée" du gouvernement à des partisans libéraux, comme l'a affirmé l'Opposition la semaine dernière.

"Ce que j'ai suggéré me paraissait équitable, a conclu M. Marceau. Ce que j'ai proposé, c'est $4.50 comme loyer au pied carré alors que c'est $5.50 la valeur de rentabilité des experts du ministère. C'est d'ailleurs ce dernier prix que le gouvernement fédéral, colocateur de l'immeuble, accepte de payer.

Time et Reader's Digest

Ottawa ne modifie pas son projet

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat, M. Hughes Faulkner, tient à son projet de loi visant à priver les revues Time et Reader's Digest des privilèges fiscaux dont elles jouissent présentement.

Au cours d'une rencontre avec les journalistes, M. Faulkner a nié que le gouvernement avait décidé d'assouplir sa position et de faire en sorte que ces deux publications américaines continuent à jouir des mêmes privilèges.

En fin de semaine, un groupe d'éditeurs canadiens ont accusé le gouvernement de faiblesse sous ce rapport, prédisait que le secrétaire d'Etat modifierait sous peu son projet de loi de manière à permettre aux deux publications de continuer à faire affaires au Canada, sans inconvénient majeur.

Selon un projet de loi qui a été fortement contesté par l'Opposition conservatrice et créditiste, le gouvernement Trudeau veut décréter que pour jouir du titre de magazine canadien, une publication doit présenter un contenu canadien dans une proportion de 60 à 80 pour cent et être majoritairement la propriété de capitaux canadiens.

Les deux revues précitées ont vivement combattu cette mesure, menaçant de fermer leurs portes plutôt que de s'y conformer. Entre-temps, le magazine Macleans a annoncé que ce mensuel deviendra bi-hebdomadaire et éventuellement hebdomadaire, de manière à remplir le vacuum laissé par Time, qui pourrait abandonner son édition canadienne.

Présentement, ces deux revues sont considérées canadiennes aux fins de l'impôt.

Ceci signifie que les annonceurs dans Time et Reader's Digest peuvent invoquer comme dépenses déductibles de l'impôt les montants versés en publicité à ces deux revues. Pendant leur titre de magazines canadiens, ces deux publications ne pourront plus offrir le même privilège à leurs annonceurs, ce qui diminuera fortement le volume publicitaire.

Entre-temps, le nouveau ministre du Revenu, M. Jack Cullen, doit rendre publics les critères que devront suivre les publications pour être éligibles au titre de publication canadienne, aux yeux de l'impôt.

Les éditeurs de magazines étrangers, à l'exception de Time et Reader's Digest, ont tout le loisir présentement de mousser la vente de leur produit au Canada, mais les annonceurs canadiens qui achètent de l'espace publicitaire dans ces publications ne peuvent invoquer ce déboursé comme dépense admissible aux fins de l'impôt.

Le projet de loi a pour but de mettre fin à ce statut privilégié.

M. Faulkner entend rencontrer sous peu les porte-parole des partis d'opposition pour mettre au point un programme de débat, afin de statuer sur le projet de loi dès cet automne.

LA MÉTÉO

Un creux de pression à l'ouest du lac Michigan et une perturbation à l'ouest du lac Winnipeg se propagent lentement vers l'est, et les nuages devraient atteindre le nord-ouest québécois. Cette bande nuageuse se déplacera vers le sud-est au cours de la journée. La précipitation sous forme de faible pluie passagère ne devrait toutefois toucher que les régions nord en fin de journée.

à Montréal

AUJOURD'HUI — Minimum : 8 Maximum : 22 — Ennuagement en fin de journée

DEMAIN — Beau

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	6	16	Nuageux et quelques averses	Nuageux et averses
Outaouais	3	22	Ennuag. en fin de journée	Beau
Laurentides	8	20	Ennuagement en matinée	Beau
Cantons de l'Est	8	22	Ennuag. en fin de journée	Beau
Mauricie	6	20	Ennuag. en fin de journée	Nuageux et averses
Québec	3	22	Ennuag. en fin de journée	Beau
Lac-Saint-Jean	6	20	Ennuag. en fin de journée	Nuageux et averses
Rimouski	6	16	Généralement ensoleillé	Ciel variable
Gaspésie	6	16	Généralement ensoleillé	Ciel variable
Baie-Comeau	4	14	Généralement ensoleillé	Nuageux et averses
Sept-Iles	4	14	Généralement ensoleillé	Nuageux et averses

au Canada

	Aujourd'hui		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	7	20
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	1	18
Saskatchewan	Dégagement	Régina	3	15
Manitoba	Averses	Winnipeg	5	12
Ontario	Dégagement	Toronto	10	19
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Frédéricton	4	20
Nouvelle-Ecosse	Ensoleillé	Halifax	6	19
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	4	18
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean	—	—

si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	17	21	Chicago	14	20	Nouv.-Orléans	16	31
Washington	18	29	San Francisco	14	19	Miami	17	29
Boston	14	22						

Vers les capitales

Amsterdam	—	19	Londres	—	19	Stockholm	—	13
Athènes	—	29	Le Caire	—	31	Sydney	—	20
Berlin	—	15	Lisbonne	—	22	Tokyo	—	18
Bruxelles	—	18	Madrid	—	23	Vienne	—	23
Casablanca	—	24	Moscou	—	16	Tunis	—	32
Genève	—	21	Paris	—	21	Varsovie	—	14
Hong Kong	—	28	Rome	—	26			

Vers les plages

Acapulco	25	31	Bermudes	24	31	Nassau	—	31
Mexico	9	23	Barbade	26	29	Rio de Janeiro	26	31

Les Espagnols fusillés: le Canada proteste à sa façon

par Charles DAVID

A sa façon, le gouvernement canadien a tenu à manifester sa réprobation à l'égard de l'exécution des cinq nationalistes espagnols fusillés samedi dernier. L'ambassadeur du Canada en Espagne, M. Georges Blouin, qui se trouvait, depuis quelques jours, dans la capitale fédérale, y restera jusqu'à nouvel ordre par suite de la décision du gouvernement canadien.

D'après des sources autorisées du cabinet du ministre MacEachen, le maintien à Ottawa de l'ambassadeur Blouin pour fins de consultation se présente comme une protestation vigoureuse du Canada contre la décision du gouvernement espagnol.

On sait, en effet, qu'en dépit de la vague d'indignation et de colère d'une ampleur inusitée dans le monde entier, le général Francisco Franco, en accord avec le gouvernement espagnol, a refusé d'user de son droit de grâce pour cinq des onze nationalistes espagnols condamnés à mort. Les cinq ont d'ailleurs été passés par les armes, samedi matin.

La décision du gouvernement canadien de garder à Ottawa l'ambassadeur Blouin semble, donc, s'inscrire dans la même ligne d'action de nombreux gouvernements, notamment de la Norvège et des Pays-Bas qui avaient immédiatement rappelé leurs ambassadeurs respectifs à l'annonce de la confirmation des peines de mort.

En l'absence du ministre MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, en visite officielle en Pologne, aucune déclaration officielle n'a été formulée. Mais il semble assuré que tous les éléments de la situation dramatique provoquée par l'exécution des cinq nationalistes et des répercussions internationales seront communiqués au ministre MacEachen qui jugera, appropriée ou non, la tenue d'une déclaration.

Cette décision du gouvernement canadien vient, de plus, contrebalancer le vote négatif de la délégation parlementaire canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN qui s'était réunie la semaine dernière à Copenhague.

On se souvient, en effet, que, vendredi dernier, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN avait adopté une motion protestant contre les condamnations à mort prononcées en Espagne. Cette motion invitait également les pays membres à s'abstenir de toute initiative qui pourrait favoriser l'adhésion de l'Espagne à l'Alliance Atlantique. La motion devait être adoptée par 47 voix contre 39.

D'après une dépêche de l'AFP, datée de Copenhague, l'opposition est surtout venue du Canada — dont la délégation a voté en bloc — soutenant qu'il ne faut rien faire qui puisse gêner les négociations pour le renouvellement de l'accord sur les bases américaines en Espagne.

Ce vote curieux ne semble pas refléter au prime abord les vues du gouvernement canadien si l'on se base sur les informations provenant des sources proches du ministre MacEachen.

Car d'après ces mêmes sources, au cours de la séance d'informations tenue pour les parlementaires avant leur départ par des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, aucune ligne de conduite n'a été suggérée, voire imposée, aux membres de la délégation. De plus, en aucune façon, les membres de l'ambassade du Canada au Danemark n'ont participé à la réunion de l'OTAN. Quant à l'attitude des conseillers de l'ambassade canadienne à l'OTAN, à Bruxelles, le ministère attend incessamment un rapport pour la juger éventuellement.

D'autre part, le chef de la délégation qui est arrivé, hier à Ottawa, n'a pu être rejoint, M. Paul Langlois, député libéral de Chicoutimi, poursuivant, en effet, son séjour en Europe. En attendant, si on se base sur les termes de la dépêche de l'AFP, la délégation canadienne, quelle que soit l'appartenance politique de ses membres (Libéral, Conservateur, NPD ou Créditiste) n'a pas cru bon de s'associer à la majorité des parlementaires de l'OTAN qui s'étaient élevés contre l'exécution des condamnés à mort et de la ligne politique suivie par le régime de Franco.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal H3Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

Livraison à domicile: Lundi au samedi	$1.40
Lundi au vendredi	$1.25
Samedi seulement	0.50¢

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

Nombre de semaines	13	26	52
par porteur:			
Lundi au samedi	$16.80	$33.60	$67.20
Lundi au vendredi	$15.00	$30.00	$60.00
Samedi seulement*		$13.00	$26.00
par courrier:			
Lundi au samedi	$28.60	$57.20	$114.40
Lundi au vendredi	$21.45	$42.90	$85.80
Samedi seulement	$10.01	$20.02	$40.04

* Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0.50¢

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 18h 30 (Samedi: 8h à 16h).
285-6911

INFORMATION GENERALE	285-7272
REDACTION	285-7070
EDITORIAL	285-7030
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

PETITES ANNONCES (annonces classées)

Commandes (du lundi au vendredi: 9h à 17h)	285-7111
Pour changer ou annuler (du lundi au vendredi: 9h à 16:30h)	285-7205

GRANDES ANNONCES

Detaillants	285-7300
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Carrieres et professions nominations	285-7320

COMPTABILITÉ

Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901

La grande vente Transcanada se poursuit aujourd'hui et mercredi dans tous les magasins Eaton de Montréal

A cause des difficultés de transport de la semaine dernière, vous n'avez probablement pas pu profiter de notre plus important événement de la saison. Pour cette raison, des centaines d'articles seront toujours en vente aujourd'hui et mercredi, tant qu'il y aura du stock. Ne manquez pas cette occasion! Magasinez tôt pour vous assurer d'un bon choix!

Les articles-vedettes de la vente Transcanada sont signalés par des affichettes rouges, il y en a sur tous les comptoirs!

EATON

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Une fausse manoeuvre

Par suite d'une fausse manoeuvre d'un automobiliste, la station-service Esso située à l'intersection de la rue Sherbrooke et du boulevard Saint-Laurent est devenue rapidement la proie des flammes, tôt hier matin. Malgré la rapide intervention des pompiers, la station-service et l'auto sont des pertes complètes.

Maraudage dans la construction

La CSN insistera sur la sécurité d'emploi

par Pierre VENNAT

"La solution première aux problèmes de la construction, celle qui conditionne tout le reste y compris la sécurité physique et le respect du décret, c'est la sécurité d'emploi et l'ancienneté de mise à pied."

C'est ce que la CSN-construction a l'intention de répandre comme doctrine lors de la campagne de maraudage dans cette industrie qui s'ouvre présentement, tout comme une campagne électorale, et qui aura comme aboutissement le vote obligatoire d'allégeance syndicale auquel devront participer tous les ouvriers de la construction, dans les premiers jours de novembre, sous l'égide de l'Office de la construction du Québec.

La CSN, qui représente environ 25 pour cent des travailleurs de la construction, espère profiter du scrutin pour augmenter ce pourcentage et devenir, si possible, majoritaire, déplaçant la FTQ.

Mais on est "réaliste" et on se rend bien compte qu'au lendemain du scrutin, le pluralisme syndical existera encore dans la construction. C'est pourquoi on commence déjà à dire qu'il faudra bien trouver un moyen de s'entendre avec la FTQ.

Cette entente, bien sûr, sera difficile à réaliser. Bien que la CSN estime que la FTQ s'est débarrassée de ses éléments "indésirables" (quoique Marcel Pepin ait dit que "si nous nous apercevons qu'il y a encore au sein de la FTQ-construction des éléments qui ne devraient pas y être, nous le dirons"), il est notoire qu'à la FTQ on ne veut pas parler à la CSN-construction, "tant que Michel Bourdon y sera".

Quoi qu'il en soit, la CSN, cette année, voudrait faire une campagne "philosophique" et non basée sur des dossiers anti-FTQ.

C'est que la CSN, depuis des années, a une philosophie différente de la FTQ et prône, notamment, la sécurité d'emploi.

Comme l'a dit hier Marcel Pepin, qui accompagnait Michel Bourdon à ce début de "campagne électorale", la CSN continuera de lutter pour l'augmentation des salaires, sans troquer toutefois cette augmentation contre les droits syndicaux, particulièrement la sécurité d'emploi, qu'on reproche à la FTQ d'avoir laissé tomber.

La CSN, bien entendu, lutte également contre le monopole du placement par la FTQ, désirant un mode de placement "non arbitraire", où tous auront leur chance, quelle que soit leur appartenance syndicale.

Le vocabulaire employé est classique: la FTQ-construction demeure les "unions américaines" et les travailleurs sont invités à se débarrasser du "joug américain qui les maintient dans la soumission, dans la peur, dans l'aliénation même et qui les empêche de développer toute la force syndicale dont ils seraient capables dans des syndicats québécois qu'ils pourraient contrôler".

Pour quiconque a suivi la dernière campagne de maraudage des années 72, il s'agit toutefois d'une amélioration considérable de langage. Hier, à tout le moins, personne n'a été dénoncé nommément!

Hier, l'Office de la construction, responsable de la tenue du scrutin, a fait savoir qu'il rendra officielle en octobre la liste de ceux éligibles à voter et qui comprendra environ 147,000 noms.

Au cours du même mois, l'OCQ expédiera par courrier, à chaque salarié inscrit sur la liste officielle, une carte de votant portant son nom, son adresse et son numéro d'assurance sociale, ainsi qu'un bulletin explicatif des principaux points de la loi qui lui garantissent sa liberté de choix.

Enfin, sur chaque chantier, un inspecteur de l'office affichera bientôt l'avis suivant : "Aucune publicité sous quelque forme que ce soit, ni aucune sollicitation, auprès des travailleurs de la construction, en vue d'obtenir leur adhésion à une association de salariés, ne peuvent être faites sur le lieu de travail".

"Rolling Stone" raconte l'aventure de Patty

d'après UPI et AP

SAN FRANCISCO — Le juge fédéral Oliver Carter a reporté d'une semaine l'audience qui devait se tenir aujourd'hui et au cours de laquelle une équipe de psychiatres devait établir si Patricia Hearst est apte ou non à subir son procès, mais ce sont des développements extra-judiciaires qui ont dominé hier l'affaire Hearst, multipliant les contradictions et relançant les spéculations les plus diverses.

D'abord, le bihebdomadaire "Rolling Stone" a publié un long article dans lequel ses collaborateurs Howard Kohn et David Weir disent reconstituer, sur la foi de témoignages obtenus de trois sources non identifiées, "qui furent en contact direct avec Patricia Hearst durant sa fuite", le récit complet des aventures de l'héritière de 21 ans depuis son enlèvement par l'Armée de libération symbiotique, le 4 février 1974, à Berkeley, en Californie, jusqu'à son arrestation, le 18 septembre dernier, dans un appartement de San Francisco.

Dans cet article, Kohn et Weir déclarent notamment que:

- Immédiatement après son enlèvement, Patricia Hearst fut enfermée pendant sept semaines dans un placard avant de se joindre à l'ALS;
- Elle participa au hold-up de San Francisco afin de prouver sa conversion à la cause de ses ravisseurs; la plupart des membres de l'ALS étaient opposés à cette adhésion, mais avec l'aide de Donald "Cinque" DeFreeze, le chef du groupuscule, elle parvint à les convaincre, DeFreeze ayant notamment souligné que cette adhésion témoignerait de la puissance de l'ALS;

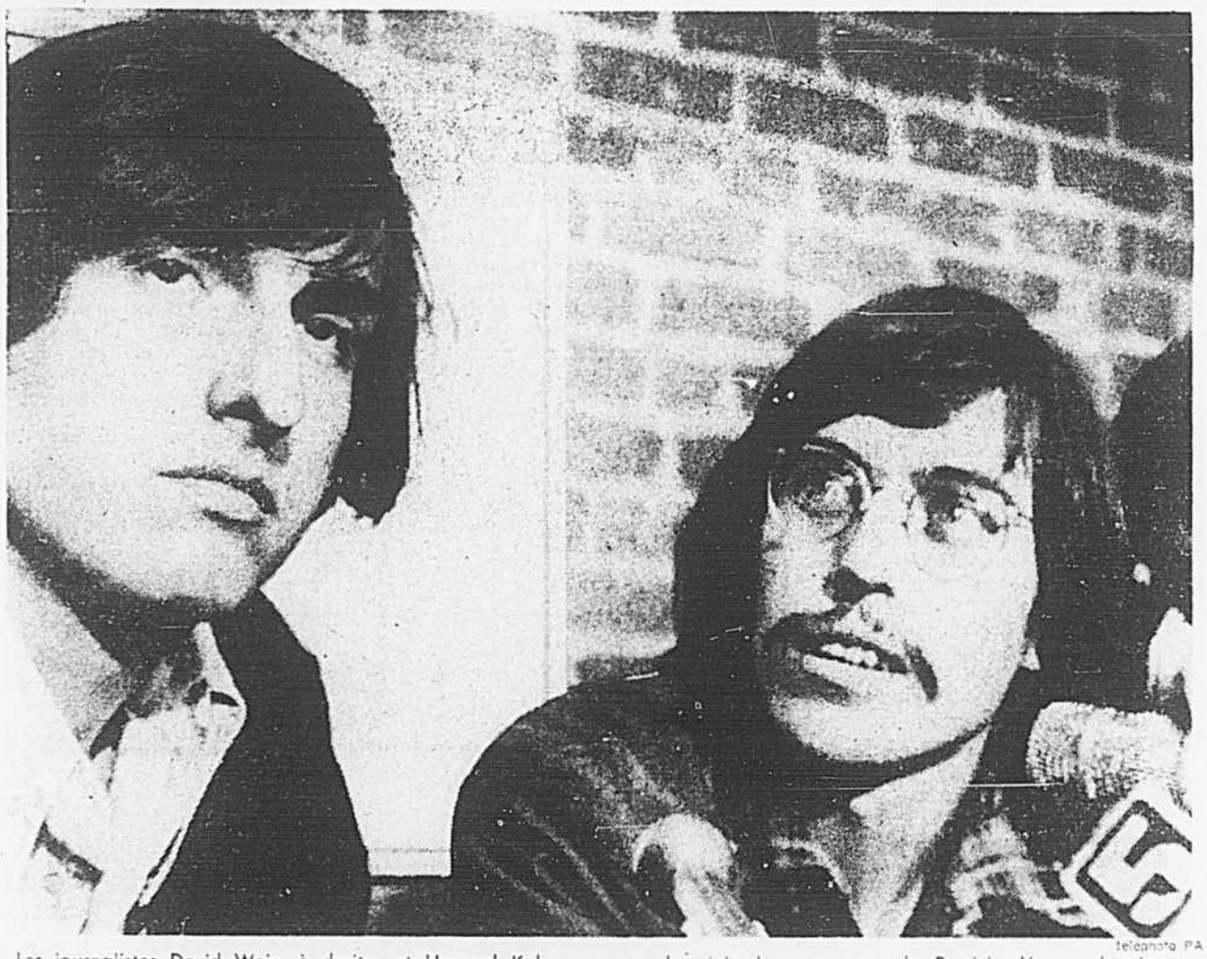

telephoto PA

Les journalistes David Weir, à droite, et Howard Kohn, auteurs du récit des aventures de Patricia Hearst depuis son enlèvement le 4 septembre 1974 jusqu'à son arrestation le 18 septembre 1975.

- Après la fusillade de Los Angeles au cours de laquelle la plupart des dirigeants de l'ALS furent tués, le promoteur sportif Jack Scott transporta Patty ainsi que William et Emily Harris dans sa voiture jusqu'en Pennsylvanie, où il les hébergea dans une maison de ferme louée à son nom;
- Durant cette retraite, qui coûta quelque $20,000 à Scott et à sa femme Micki, les trois fugitifs se consacrèrent à la lecture de Marx et de Régis Debray, et Scott ramena Patty à Las Vegas, en septembre 74, où elle rencontra Steve Soliah, chez qui elle fut éventuellement arrêtée, à San Francisco;
- Scott retourna ensuite à New York où il tenta de se détacher du groupe, mais promit de continuer de l'aider par le biais du joueur de basketball Bill Walton.

Ensuite, William et Emily Harris, dont la requête pour qu'ils soient admis aux délibérations de la Chambre des mises en accusation convoquée dans l'affaire a été repoussée hier par le juge William Ritzi, ont rendu publique par l'entremise de leur avocat, Me Leonard Weinglass, une déclaration enregistrée dans laquelle ils accusent la famille Hearst et son impressionnante batterie d'avocats de manipuler Patricia et de la soumettre à un véritable lavage de cerveau pour mieux servir leur défense.

Les Hearst ont décidé de nous présenter comme les vrais coupables et Patty comme l'innocente victime, ont-ils déclaré, et cette stratégie est une nouvelle manifestation cruelle d'une société dominée par les hommes où les femmes sont considérées comme des êtres fragiles, faibles et incapables de prendre leurs propres décisions".

Tandis que la Chambre de mises en accusation entamait hier ses travaux, l'équipe de défense de Patricia Hearst était renforcée par la venue de Me Lee Bailey, qui agira comme avocat principal.

Me Bailey, un flamboyant avocat de Boston, a défendu des personnages aussi controversés que le Dr Sam Sheppard, le Dr Carl Coppolino et Albert DiSalvo, "l'étrangleur de Boston".

Il sera secondé par Me Vincent Hallinan et son fils, Me Terence Hallinan, Me Albert Johnson et deux avocats du San Francisco Examiner, le journal de William Randolph Hearst, Mes Ted Kleinis et John Knutson.

La Chambre de mises en accusation, qui doit faire connaître dans quelques jours les inculpations retenues contre le trio, les avait invités à témoigner mais tous trois ont refusé.

Au moment de leur comparution, hier, au 15e étage de l'édifice de la Cour criminelle, à San Francisco, William et Emily Harris étaient "protégés" du public par une séparation de verre anti-balles.

Par ailleurs, un rapport de 101 pages du FBI contenant l'inventaire complet des objets trouvés dans les appartements qu'occupaient Patty Hearst et William et Emily Harris au moment de leur arrestation, indique que le trio était probablement impliqué dans plusieurs vols de banque et attentats à la bombe.

En plus d'un arsenal composé d'armes à feu, de bombes et d'ingrédients divers pour la fabrication d'explosifs, les enquêteurs disent notamment y avoir découvert deux communiqués signés du Front de libération du Nouveau Monde, un groupement qui a revendiqué la responsabilité d'une vingtaine d'attentats à la bombe en Californie.

En outre, des billets de banque retrouvés chez Patty Hearst, totalisant quelque $160, portaient les numéros de série des billets volés dans une succursale de la Crocker Bank, à Carmichael, lors d'un hold-up de $18,000, au cours duquel une femme avait été tuée.

Enfin, Me Terence Hallinan, qui a refusé de commenter l'article de la revue "Rolling Stone", a fait savoir hier qu'il demanderait à la Cour d'ordonner l'hospitalisation de Patricia Hearst, dont la santé mentale se détériore en prison, a-t-il dit.

"Il est de plus en plus difficile de la faire parler, a dit Me Hallinan. Elle se met tout de suite à pleurer et il est pénible de l'amener à se concentrer sur un sujet particulier".

Dans une affaire connexe, Steven Soliah, 27 ans, a plaidé non coupable, hier, à l'accusation de complicité dans l'affaire Hearst. Il est accusé d'avoir hébergé Mlle Hearst et d'avoir été complice dans une affaire de hold-up impliquant Patricia Hearst.

L'audience a été remise au 9 octobre et Soliah a été remis en liberté contre une caution de $75,000.

Le conseil de Longueuil refuse de régler l'affaire Messier hors cour

par Lucien RIVARD

Une fois de plus le Conseil municipal de Longueuil a rejeté hier soir une offre de règlement hors cour dans le cas de son ex-directeur de police, M. Pierre Messier, en préférant "laisser la justice suivre son cours".

Depuis le 28 février 1972, la quatrième ville au Québec est sans directeur de police, soit depuis qu'elle a décidé de destituer son directeur à la suite d'une recommandation de la Commission de police du Québec.

Le maire de la municipalité, M. Marcel Robidas, qui craint que cette affaire ne traîne en longueur et continue à nuire à la ville de Longueuil, a discuté récemment avec les procureurs de M. Messier dans le but d'en arriver à une entente "à l'amiable".

Tout comme celle qui avait été soumise au conseil, le 16 décembre dernier, cette dernière proposition d'entente a été toutefois rejetée à la majorité du conseil, certains conseillers allant jusqu'à prétendre que le maire n'était pas mandaté pour discuter avec les procureurs de M. Messier.

$82,000

Selon les renseignements que nous avons obtenus, la Ville de Longueuil aurait dû débourser une somme de $82,000 pour mettre un terme à cette aventure de congédiement de son chef de police.

M. Messier aurait réclamé le paiement de son plein salaire, soit une somme d'environ $60,000, de même qu'un montant de $22,000 en guise de frais.

"C'est $17,000 de plus que ce qui était demandé il y a six mois", a dit le conseiller André Létourneau, en ajoutant: "Je trouve qu'on va un peu raide".

En vertu de l'offre de règlement, M. Messier aurait remis sa démission contre le retrait de la résolution de congédiement qui avait été adoptée par le conseil.

A la suite de l'attitude du Conseil municipal, cette affaire risque de traîner encore pendant plusieurs années puisque M. Messier a récemment obtenu que sa cause soit portée devant la Cour d'appel et qu'il a déjà manifesté l'intention d'épuiser tous les recours juridiques mis à sa disposition.

Le maire Robidas, qui déclarait récemment qu'"un mauvais arrangement est toujours préférable à un jugement de cour", avait tenté une fois de plus d'en arriver à un accord à l'amiable.

M. Robidas avait révélé la semaine dernière qu'il cherchait surtout à apporter une solution au problème de la direction de son corps de police.

"Le problème demeurera entier après le départ du lieutenant André Gendron qui nous a été "prêté" par la SQ pour une période pouvant aller de six à 18 mois", a dit hier le maire Robidas, qui soutient que l'épuisement des recours judiciaires de M. Messier pourrait encore empêcher pendant cinq ans l'embauche d'un directeur de police.

On sait qu'en 1973 la municipalité avait décidé de tenter de requérir les services d'un nouveau directeur de police mais que l'ex-directeur Messier avait alors servi une injonction à la ville.

"Cette injonction n'a jamais été plaidée, a dit M. Robidas hier soir, mais elle constitue un obstacle au soulèvement de candidatures valables pour le poste que nous offrons."

La solution au problème Messier était le point principal apporté à l'assemblée spéciale convoquée hier soir, mais dès le début, les conseillers Fernand Bouffard et Paul-Auguste Briand ont soulevé une motion pour le retrait de l'ordre du jour de cet item. Ce qui a été endossé par la majorité des membres du conseil, même si le maire a laissé poursuivre les discussions au-delà de la motion de retrait.

Cours de fleuriste
Atelier de Montréal
Inf. — 744-2150
(cours donné par Pierre J. Hébert, auteur de l'ABC du Bouquet)
Permis no 749516 Ministère de l'Éducation
Culture Personnelle

André Talbot
OPTICIEN D'ORDONNANCES
7168, ST-HUBERT, Mtl Tél. 271-4868

LES RESTAURANTS
"LE TOIT ROUGE"
SPECIAL DE LA SEMAINE TOUS LES JOURS JUSQU'AU 3 OCTOBRE DE 11 h à 21 h
BROCHETTE de FILET de VEAU $5.95
GRILLÉ SUR CHARBON DE BOIS
Soupe, salade verte, riz valencienne. Dessert du jour et café inclus.
Menu spécial pour enfants de moins de 12 ans
INCLUS: SOUPE, DESSERT ET LAIT
STATIONNEMENT GRATUIT — SALLE DE RÉCEPTION
355, boul. LABELLE CHOMEDEY (Sortie 4, autoroute des Laurentides) 681-6826
5440 est, SHERBROOKE MONTRÉAL 259-3748

éditorial

la presse
PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER LEMELIN président et éditeur
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Ne pas répéter l'expérience du pétrole

L'idée qu'a lancée le Québec d'établir un réseau régional d'électricité pour l'est du pays doit être fortement appuyée. L'initiative se situe dans une perspective autonomiste de caractère dynamique. Le fait que les représentants des provinces atlantiques aient accepté de participer à une conférence exploratoire sur le sujet (celle-ci s'est terminée vendredi dans la Vieille Capitale) prouve d'ailleurs que le projet a de fortes chances de se concrétiser.

L'électricité est une richesse naturelle et, comme telle, relève de la compétence des provinces. Il ne faut pas donner à Ottawa la tentation d'intervenir dans ce secteur. Et Québec, en tant que principal producteur de ce type d'énergie, se doit d'être particulièrement vigilant.

On sait ce qui est survenu l'an dernier dans le cas du pétrole de l'Alberta. Le pétrole est aussi une richesse naturelle. Mais Ottawa a profité d'une situation d'urgence pour dicter ses volontés à cette province.

Dans le cas de l'électricité, aucune situation d'urgence ne pointe présentement à l'horizon. Mais, comme l'a dit avec beaucoup d'à-propos notre nouveau ministre provincial des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, le temps est justement propice d'agir maintenant afin de ne pas être pris au dépourvu plus tard.

Il est arrivé dans le passé qu'Ottawa s'est cru justifié d'envahir le champ des compétences provinciales parce que les provinces manquaient d'initiative. Ottawa est aussi souvent enclin à intervenir au nom du bien commun. Dans le cas de l'électricité, il est évident qu'il faut trouver des moyens d'assurer une interconnexion entre les réseaux des diverses provinces pour que cette importante richesse naturelle, par exemple, serve le pays avant d'être exportée à l'étranger.

Le fédéral, en vertu de son pouvoir déclaratoire, peut se montrer fort encombrant s'il a l'esprit le moindrement centralisateur. Il n'a qu'à proclamer que des travaux sont à l'avantage général du pays ou d'au moins deux provinces pour s'accaparer une juridiction que la constitution accorde pourtant nettement aux provinces.

Les provinces doivent donc être assez adultes, assez éveillées surtout, pour faire la preuve qu'elles peuvent coopérer ensemble dans l'intérêt du pays sans que le grand frère d'Ottawa soit toujours là pour établir les règles du jeu.

Certes, le fédéral, en tant qu'administrateur de vastes territoires non encore organisés en provinces, exerce, de fait, une compétence de nature provinciale sur les richesses naturelles de ces mêmes territoires, mais cela n'en fait tout de même pas un gouvernement provincial. Son intérêt dans ce secteur n'est que marginal et il serait mal venu d'invoquer ce fait pour se faire chef d'orchestre.

Non, s'il faut un réseau régional, et, éventuellement, un réseau national d'électricité, il est dans l'ordre que celui-ci soit établi à partir de l'action conjointe des provinces, sans immixtion directe d'Ottawa.

Les provinces ont démontré depuis des années qu'elles pouvaient coopérer dans un grand nombre de domaines sans que le gouvernement central ne les y force. La plupart de ces ententes fonctionnent d'ailleurs de façon satisfaisante. Pourquoi l'expérience ne pourrait-elle pas être aussi heureuse dans le domaine de l'électricité?

De toute façon, ce n'est pas sans raison que, au Québec surtout, on craint une invasion éventuelle d'Ottawa dans ce champ d'action provincial. On n'a qu'à se rappeler l'année 1962 alors que le premier ministre fédéral de l'époque, M. John Diefenbaker, lançait à grand renfort de publicité son fameux projet d'un réseau national d'électricité. Sans le refus catégorique de M. Jean Lesage de s'associer à cette aventure, celle-ci n'aurait peut-être pas avorté aussi facilement qu'elle l'a fait.

M. Lesage avait songé, à ce moment-là, à intéresser ses collègues provinciaux à une entreprise semblable mais dont l'initiative serait revenue aux gouvernements des provinces. L'affaire n'a pas eu de suite mais la tentative d'Ottawa était au moins désamorcée.

Si Ottawa a déjà tenté de dicter les règles du jeu en matière d'électricité, il pourrait être tenté de le faire à nouveau. On ne saurait être trop prudent.

Il faut espérer donc que les études conjointes que les premiers ministres de l'est du pays ont décidé d'entreprendre lors de cette rencontre de deux jours à Québec seront menées avec le plus de célérité possible et qu'elles permettront surtout de conclure que le projet est parfaitement réalisable.

Pour le Québec, il s'y mêle aussi une question de gros sous qu'on ne saurait ignorer.

Vincent PRINCE

bloc-notes

Aider (et non châtier) l'Espagne

Il ne fait aucun doute que l'exécution de cinq des douze condamnations à mort en Espagne a toutes les apparences d'un coup de tête révoltant et anachronique. Quand on dispose de prisons sûres — comme c'est le cas au royaume franquiste — on peut bien se permettre de prendre tout son temps avant d'exécuter les gens, surtout que plusieurs pays étrangers et dignitaires ecclésiastiques, y compris le pape, ont cru devoir intervenir pour recommander la modération.

Mais il ne fait aucun doute non plus que plusieurs des réactions provoquées par ces exécutions ont manqué de mesure. Comme il arrive souvent, il entre plus de passion que de raison dans ce genre de protestations, plus ou moins orchestrées, de sorte qu'on finit par ne plus savoir au juste quel objectif on poursuit.

Au départ, quelques pays étrangers, ainsi que des autorités religieuses d'Espagne et d'ailleurs firent pression auprès du Caudillo pour qu'il suspende l'ordre d'exécution du groupe de condamnés, attendu que le procès de ces derniers parut plutôt expéditif et compte tenu du fait que deux femmes enceintes en font partie. C'était là la voix du bon sens: celle qu'aurait pu entendre Franco sans risquer de perdre la face.

Mais, sur cette initiative diplomatique fort défendable, d'autres, moins nuancées, vinrent se greffer, allant jusqu'à demander aux autorités de Madrid de "gracier" les condamnés. C'est là une tout autre histoire. On ne peut ignorer qu'en Espagne, des mouvements terroristes d'extrême droite et d'extrême gauche commettent des actes que la loi ne peut tolérer, actes qui peuvent aller jusqu'à l'assassinat de policiers ou d'adversaires politiques. Un pays, quel qu'il soit, ne peut se permettre de "gracier" ceux qui commettent des actes pareils.

Certes, en Espagne, le régime devient indéfendable à bien des égards. Mais il n'est pas à ce point tyrannique qu'il justifie l'action de ceux qui cherchent à faire triompher leurs idées à coups de meurtres ou de bombes. Il est certain que deux policiers sont morts. Or, dans la plupart des pays du monde, se rendre coupable de meurtre, c'est encourir la peine de mort. Cela peut paraître barbare aux yeux de certains, mais c'est encore ainsi.

A notre époque, les ligues des droits de l'homme cherchent à faire abolir la peine capitale dans leur pays respectif, et elles interviennent, à l'occasion, pour la faire abolir également à l'étranger. L'initiative est louable, mais elle déplace aussi la question. En Espagne, comme au Canada d'ailleurs, une grande partie de l'opinion publique estime que la peine capitale doit être maintenue, surtout pour ceux qui tuent un policier, et il n'est pas toujours facile, pour les dirigeants, de passer outre à ce genre de pressions. Suspendre un ordre d'exécution et abolir la peine capitale sont deux choses.

De leur côté, les Basques brouillent aussi la question en protestant violemment, ne semblant pas remarquer que sept des condamnés, dont les deux femmes enceintes, ont bénéficié d'une commutation de peine. Ils donnent l'impression que tous les Basques sont extrémistes et séparatistes. Or, la plupart ne veulent pas la séparation. Tout ce qu'ils veulent, c'est avoir un peu plus leur mot à dire au gouvernement, surtout en ce qui concerne leurs propres affaires.

On déplace aussi la question de ce côté-ci de l'Atlantique, notamment au Mexique où le Président Luis Echeverria a demandé, dans une lettre à M. Kurt Waldheim, l'expulsion de l'Espagne de l'ONU, ainsi que l'isolement économique et politique du régime franquiste.

Requête outrancière. Faut-il punir tout un peuple quand on sait que seule une minorité dirigeante mérite des sanctions, alors que la majorité, lasse du régime actuel, désire sincèrement se mettre à l'heure de l'Europe ?

Le général Franco va vraisemblablement se retirer dans quelques semaines. C'est un vieillard aigri qui croit avoir raison contre tous. Plutôt que d'écouter la voix du bon sens, il a préféré couper les ponts — même avec le Vatican — ne se rendant pas compte qu'en agissant de la sorte, c'est à l'Espagne et non au pape ou aux puissances étrangères qu'il fait tort.

On peut considérer que, dans les circonstances, l'Espagne se trouve déjà assez punie en se rendant elle-même ridicule, sans que l'ONU vienne ajouter à ses malheurs. Aussi, on peut ignorer la requête du Mexique, d'autant plus que ce pays est mal placé pour la faire. On le sait mal disposé envers l'Espagne, son ancienne métropole, avec laquelle d'ailleurs il est en froid depuis l'époque déjà lointaine de sa propre guerre civile.

L'ONU se doit, dans les circonstances, d'aider, et non de châtier, le peuple espagnol.

Jean PELLERIN

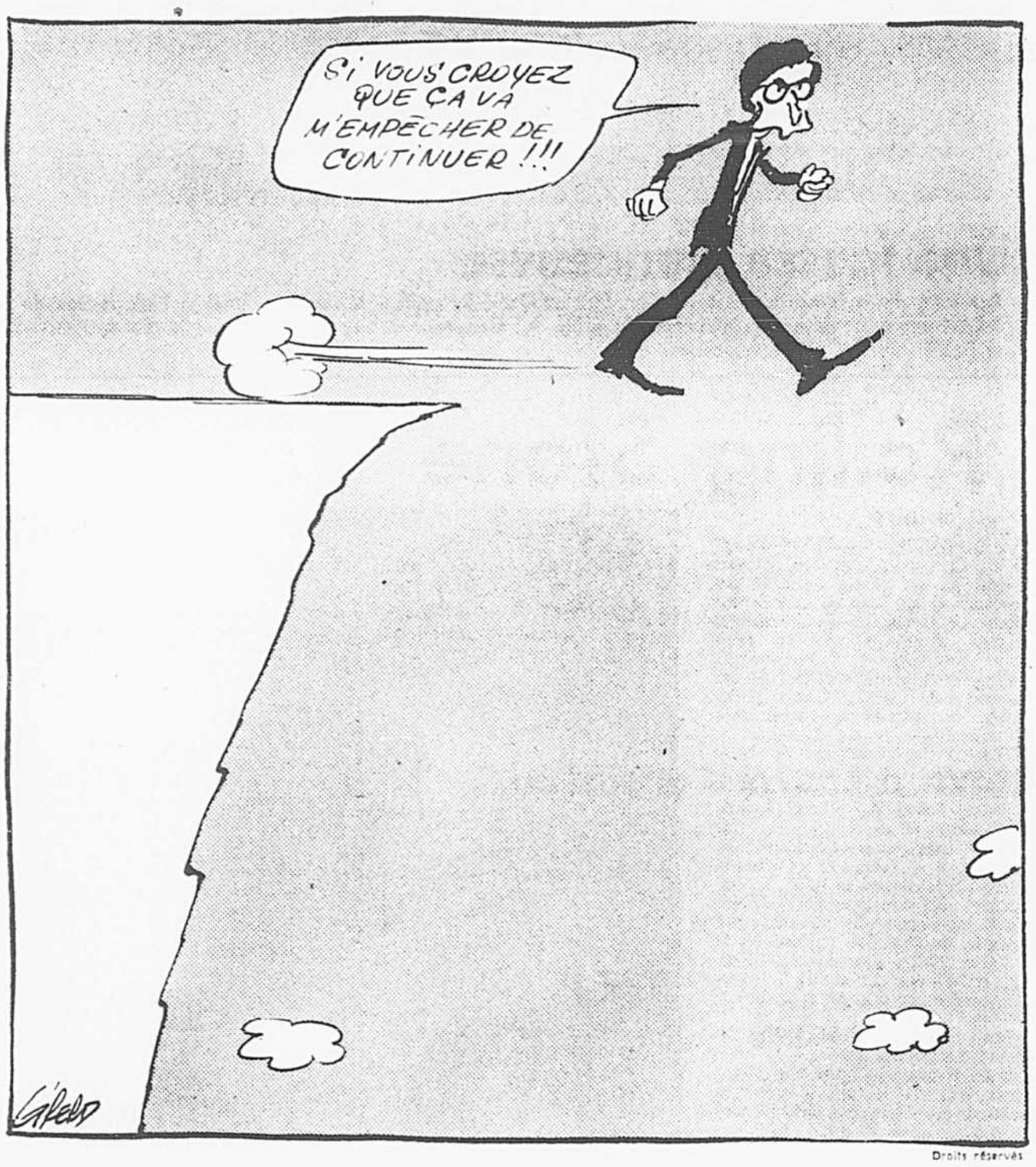

Droits réservés

Allez et ne pêchez plus!

Le ministre des Pêcheries, M. LeBlanc, a fait, en fin de semaine, une pêche miraculeuse. En quelques heures, il a pris des centaines de milliers de tonnes métriques de poisson.

Il est difficile de saluer autrement que comme un extraordinaire exploit l'accord intervenu entre 17 pays, qui va, en principe, réduire de 40 p. cent les prises effectuées par les étrangers au large des côtes de l'Atlantique et faire passer la part du Canada de 1.2 pour cent à 28.5 p. cent de la récolte mondiale de poisson.

Telles apparaissent, en principe, les nouvelles perspectives. Se trouvent aplanies de la sorte les difficultés dont on a beaucoup parlé ces derniers temps entre le Canada et la Russie notamment, l'URSS se voyant même interdire l'accès aux ports canadiens pour cause de voracité indue. La voracité étant un trait assez naturellement associé au comportement des géants, il conviendrait peut-être mieux de parler de grivèlerie chez les Russes, cette petite escroquerie consistant à consommer sans payer.

Guidé principalement par le souci de défendre les pêcheries canadiennes contre des empiétements insupportables, M. LeBlanc voit un autre avantage à l'accord intervenu dimanche.

L'accroissement des stocks sur le marché canadien, pense le ministre, devrait normalement conduire à un abaissement des prix au consommateur. Ainsi soit-il! Il arrive si rarement de nos jours que producteurs et consommateurs peuvent partager la même allégresse que la coïncidence vaut d'être joyeusement soulignée. Si l'industrie de la pêche éprouve de la reconnaissance pour un ministre qui a si bien défendu et les pêcheurs et l'industrie, elle va prendre tous les moyens pour éviter que le renchérissement des prix du poisson ne vienne démentir les prévisions officielles.

L'entente n'entrera en vigueur que l'an prochain, et, d'après ce qu'on donne à entendre, elle sera appliquée au moyen d'une comptabilité des jours de pêche accordés aux étrangers. Autrement dit, on pêchera moins souvent.

Il reste à savoir si on pêchera moins. Car pêcher moins souvent ne veut pas forcément dire pêcher moins. Même si on supposait que la pêche reste permise aux étrangers les jours pairs et interdite les jours impairs, l'astuce de certaines nations pourrait les pousser à faire en une journée le travail de deux jours. Il faudrait voir de près tous les détails de l'accord pour être fixé sur ce point.

Enfin, l'entente revêtant un caractère international, on peut se demander si les ravageurs des côtes canadiennes ne vont pas maintenant exercer leurs talents dans d'autres mares et susciter ailleurs les difficultés dont le Canada eut à se plaindre si amèrement.

Guy CORMIER

document

La politique salariale du gouvernement fédéral

Voici quelques extraits du discours qu'a prononcé récemment le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, lors d'une conférence interministérielle sur les relations de travail qui a eu lieu à Saint-Jovite :

(...) Les media d'information laissent parfois sous-entendre que les employés fédéraux sont toujours en grève. Tel n'est pas le cas ! On a signé 322 conventions sans recourir à la grève, depuis l'entrée en vigueur du système de négociation collective. Dix grèves légales... c'est tout ce que nous avons eu, mis à part les quelque 50 arrêts de travail illégaux d'une journée ou plus. Le secteur privé ne peut pas en dire autant ! De 1967 à 1974, le temps perdu à cause d'arrêts de travail a été 50 pour cent plus élevé dans le secteur privé que dans la Fonction publique.

Depuis que je suis président du Conseil du Trésor, seulement cinq des 49 conventions collectives ont été le résultat de grèves légales (...)

Ma politique est très claire : le gouvernement veut que les traitements et salaires dans la Fonction publique fédérale soient comparables à ceux des autres secteurs. Je veux que les règlements soient équitables pour les employés, mais aussi pour les contribuables. Le présent gouvernement ne veut cependant pas être le chef de file... ce serait totalement inacceptable parce qu'il est le gardien des deniers publics.

En passant, je voudrais dire quelques mots au sujet des règlements salariaux dans l'ensemble de l'économie.

Salaires trop élevés

Je laisse à d'autres la diplomatie... ils sont trop élevés ! Selon les statistiques du ministère du Travail, les principales conventions négociées au cours du premier semestre de 1975 accordent des augmentations annuelles d'en moyenne 18.4 pour cent pour la durée de la convention. Et ce chiffre ne reflète pas complètement les effets de l'utilisation de plus en plus fréquente de la clause d'indexation au coût de la vie dans certaines conventions.

Il est évident que ces augmentations font plus que compenser l'érosion du pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste. Elles peuvent engendrer une situation très dangereuse où nos prix ne seraient plus compétitifs sur les marchés mondiaux, ce qui ferait grimper à la fois le taux d'inflation et le taux de chômage.

Les travailleurs ne sont certainement pas les seuls responsables de l'inflation. Les Canadiens doivent mettre un terme à cette course frénétique vers des augmentations, qu'il s'agisse de revenus professionnels et fonciers ou de salaires.

La collectivité tout entière doit serrer les cordons de la bourse: le monde des affaires, les travailleurs et le gouvernement. Une politique de modération pour tous ne devrait pas être considérée comme étant anti-syndicale. Sans une telle modération, la situation économique sera telle que les plus durement frappés seront ceux qui ont tant bénéficié du mouvement syndical au cours des années.

Le mouvement syndical se préoccupe à juste titre de l'effet d'une politique de modération... mais il devrait aussi s'inquiéter des conséquences d'une politique non restrictive. Je ne veux pas que le Canada ait à faire face aux problèmes que d'autres pays affrontent présentement.

Refonte de la loi

Revenons aux problèmes des relations de travail au sein de la Fonction publique ! Je voudrais toucher brièvement trois domaines qui seront importants dans l'avenir.

Le premier porte sur la mise en vigueur des modifications à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, suite au rapport Finkelman.

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes a tenu de longues audiences pendant plus de huit mois. Il prépare un rapport qui devrait être déposé vers la fin de l'automne.

Quand le gouvernement aura reçu et étudié le rapport, il présentera des amendements à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique devant le Parlement, probablement au début de 1976 (...)

Je voudrais passer maintenant au vaste domaine de la politique du personnel ou gestion des ressources humaines.

Dans le but de promouvoir de meilleures communications, des chefs syndicaux et des cadres supérieurs des ministères et de la Direction de la politique du personnel du Conseil du Trésor se rencontreront prochainement pour deux jours. Ils échangeront leurs idées sur divers aspects des relations entre les employés, leurs syndicats et les gestionnaires de la Fonction publique dans le domaine de la négociation collective. Ce séminaire employeur — chefs syndicaux est le premier du genre dans la Fonction publique canadienne. (...)

La décentralisation

Le troisième domaine dans lequel nous aurons grandement besoin de votre collaboration est celui de la décentralisation... décentralisation au niveau de la réinstallation d'unités à l'extérieur de la capitale nationale et des autres grands centres urbains, et décentralisation des pouvoirs. Comme je l'ai déjà dit ailleurs, c'est une des grandes priorités du gouvernement.

La décentralisation est un facteur important d'unité nationale: elle assure une présence fédérale dans toutes les régions du pays, contribue au développement économique régional et peut aussi accroître le degré de promptitude et de flexibilité du gouvernement.

La mise en oeuvre d'une telle politique n'est pas simplement un problème relié à l'organisation. C'est aussi, et davantage, un problème humain où il faut avant tout respecter l'employé.

La conclusion de mon message pourrait se résumer ainsi: il nous faut innover dans le domaine des relations de travail. La Fonction publique est en train de se métamorphoser et les changements ne seront bénéfiques que si nous pouvons établir de bonnes relations de travail. Je suis convaincu que ces dernières peuvent être un modèle pour le reste du pays... même si je refuse d'être le chef de file au niveau des salaires.

lettres DES LECTEURS

la presse
MARDI
30 SEPTEMBRE 1975

Lettre à Victor Lévy-Beaulieu

Mon cher Victor Lévy-Beaulieu,

Tu as perdu ta dignité à mes yeux quand tu as accepté le Prix du gouverneur général tout en démontrant que la meilleure façon de le refuser était quand même de l'encaisser. Mais cette fois, tu es en voie de perdre toute crédibilité.

Dans Le Devoir du 27 septembre 1975, tu pars en guerre contre Les Quinze, La Presse, Hachette et un certain nombre de compatriotes dont je suis. Je relève, dans ton article, cette phrase digne de figurer au bêtisier national : "Hachette, pas plus que La Presse d'ailleurs, ne sera jamais une institution québécoise." Je te concède Hachette, mais La Presse, non ! Les vapeurs de l'hégélianisme doivent fausser ta perception du réel pour que tu en arrives à dénationaliser La Presse. La vocation nationale du journal La Presse est attestée par 91 ans de publication et par l'explicitation de ce mandat dans sa charte idéologique. De plus, ni Hachette, ni Holiday Inn, ni Benjamin News ne contrôlent financièrement La Presse.

Au passage, je te rappelle que le distributeur et bailleur de fonds de l'Aurore, Benjamin News, est lui-même une succursale putative de Hachette. Dois-je en conclure que tu reçois tes ordres de Paris et que tu es le valet d'Alain Stanké, lui-même valet exponentiel de la Banque Worms? Dois-je supposer que le stock pornographique distribué par tes financiers sert de pilier à la littérature québécoise que tu préconises?

Au fond, Lévy, tu n'es pas un éditeur comme les autres, tu es l'éditeur officiel du Québec et le seul d'entre nous ayant droit de faire apposer l'imprimatur national sur tout ce qui se publie au Québec.

Afin d'aller plus vite dans cette chicane et de mettre un terme à ce gaspillage de papier, je t'invite à nous communiquer dans les meilleurs délais ta liste noire. De cette façon, tu épargneras à tes anciens amis de funestes erreurs : Pierre Turgeon, par exemple, n'aurait eu qu'à consulter ta liste noire pour comprendre qu'il était de son devoir de se jeter dans les bras de Leméac. Etant donné ce que tu penses et dis de Leméac, j'en déduis que tu es décidément vicieux.

J'en suis à me demander parfois quels motifs tu invoqueras pour renier le doctrinaire Léandre Bergeron quand le jour viendra de le faire...

Hubert AQUIN

Les 13% d'anglophones

Ces jours derniers je lisais quelque part que la population de Québécois d'origine italienne était de 200,000.

Le lendemain je me suis procuré une copie du dernier recensement qui indique que la population de parlants italien au Québec est de 135,460.

J'ai alors vérifié un autre pourcentage que tout le monde répète, soit le 20% anglophone.

Voici les chiffres du recensement: Francophones, 4,867,250 soit 80%. Anglophones 780.185 (et non un million) soit 13%. Autres 371.330 soit 7%.

La région du Montréal métropolitain comporte des îlots d'ethnies. Les groupes ethniques ont leurs églises, leurs centres culturels, leurs associations patriotiques et d'hommes d'affaires. Les Québécois italiens et grecs ont en plus leurs cinémas, leurs programmes de radio et de télévision ainsi que leurs journaux.

Les premiers Italiens arrivés en masse au Québec se sont installés dans le quartier Villeray de Montréal. La langue française est leur seconde langue. Un très grand nombre d'Albertos ont épousé des Suzannes comme un grand nombre de Marias ont épousé des Charles.

Des promenades dans les rues de ces îlots et quartiers m'ont révélé que ni le français ni l'anglais sont langues courantes chez les individus comme chez les marchands. A tout parleur sa langue maternelle.

Sur le plan de la langue maternelle les minorités ethniques ne peuvent donc pas être classées comme anglophones. Ne formant que 13% de la population, les anglos veulent s'accaparer du 7% ethnique afin de gonfler leur importance numérique.

Espérons qu'à l'avenir, nous n'entendrons plus et ne lirons plus que la population du Québec comporte 20% d'anglophones mais bien 13%.

J. ST-JEAN

Bravo à Louise Cousineau!

Contrairement à ce que dit la jeune "étudiante en communications", Hélène Delorme (en passant, un tantinet prétentieuse), je trouve Louise Cousineau une excellente critique et pas snob du tout. On ne doit pas qualifier de snob ce qui dépasse notre entendement. Je veux bien que le journal, LA PRESSE en l'occurence soit un moyen populaire d'information, mais moi aussi je fais partie du peuple et si cette jeune femme a le pouvoir de faire "tomber" les journalistes qu'elle critique, cela m'inquiète beaucoup pour Louise Cousineau qui a un sens très aigu de la critique juste. En un tournemain, en trois mots, elle exprime sa pensée claire et nette. Bravo!

G.M. LORTIE

S.V.P. LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

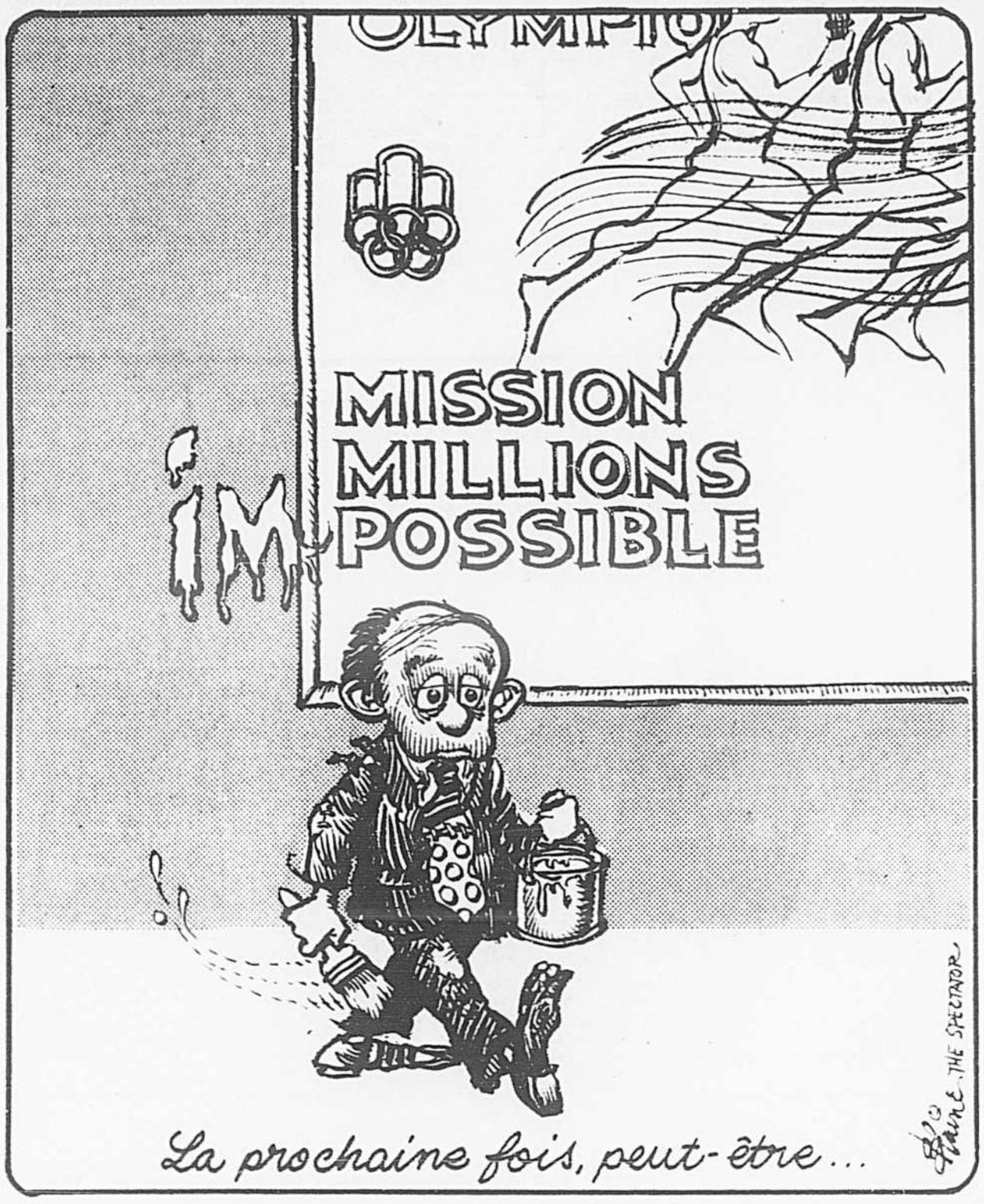

Haro sur "Maxime et ses amis"

Monsieur le Président de la C.E.Q.

Nous vous savons actuellement entièrement occupé dans les rouages difficiles des négociations d'une convention collective et, pourtant, nous oserons vous parler pédagogie. Nous ne parlerons pas de votre "Manuel du 1er mai". On a dit et écrit passablement sur un texte qui prétendait attaquer le système et prétendait détruire certaines valeurs déjà défuntes. Nous attaquerons précisément le "Cahier d'exercice pour le projet 5" dudit Manuel qui s'intitule **"Maxime et ses amis les animaux"**.

Nous n'attaquons pas la C.E.Q., mais nous attaquons ce cahier pour son absence de saine pédagogie, pour son mauvais goût, pour la déformation didactique qu'il véhicule, et pour l'imbécilité qu'il favorise dans le cadre d'un enseignement faussé, en apportant aux mauvais enseignants un instrument laid et pernicieux.

Ce **"Maxime et ses amis les animaux"** se prétend un recueil de suggestions à adapter selon l'âge des enfants et leur milieu; en fait, il est un horrible cahier à colorier, permettant à des professeurs "inconscients" de reproduire des dessins pour les faire colorier par les enfants. Tout dessin d'adulte à faire colorier par un enfant, par sa méthode d'imitation, cause des effets néfastes au sens créateur de cet enfant. Même si l'on n'a fait que ses premières études en pédagogie, on le sait! D'ailleurs, selon l'esprit du "Manuel du 1er mai", on voit mal qu'on puisse viser à tuer les concepts personnels d'un enfant pour l'enrégimenter dans un type de représentation impersonnel et uniformisant. Ce n'est pas à des pédagogiques de carrière comme ceux de la C.E.Q. qu'on a à rappeler les expériences de Russel et de Waugaman, qui prouvent l'inefficacité complète de toute méthode de coloriage par les enfants, méthode qui va à l'encontre d'un véritable enseignement individuel parce qu'elle ne respecte pas l'expression personnelle.

Il suffit d'avoir observé un enfant qui colore un chien dont le contour a été établi préalablement: il ne peut exprimer ses sentiments vis-à-vis de l'animal: qu'il l'aime, le déteste ou qu'il en ait peur. Le remplissage enrégimente l'enfant dans une forme représentative sans individualité et sans expression personnelle. Sans compter le blocage ainsi réalisé chez cet enfant qui voudra plus tard réaliser le dessin d'un chien, qui se rappellera l'image coloriée et dira: "Je ne sais pas dessiner...". Ce qu'il faut traduire par: "Je ne peux pas reproduire le dessin exécuté par un adulte, dont on m'a présenté l'image, comme étant plus parfait que mon dessin."

Ajoutons, pour le cas du cahier qui nous préoccupe, que les dessins à schémas d'adulte offerts ainsi en pâture aux enfants du Québec par la C.E.Q. sont d'un goût plus que douteux, et qu'ils poussent l'effronterie jusqu'à dicter quelles couleurs employer, comme on peut le voir à la page 25. De quel droit? et pour quelles fins? (...).

L'Association des professeurs d'arts plastiques du Québec
Paul BEAUPRE
Président

en bref

Que l'Hydro s'applique

Mes factures bimestrielles d'électricité de l'Hydro-Québec de 1975 portent des chiffres de consommation qui sont le double de ceux de 1972. Ma consommation est passée de 474 kWh, en 1972, pour une période déterminée, à 1150, en 1975. Et cela, bien que j'aie supprimé les appareils chauffants: cuisinière, chauffage de toutes sortes, sécheuse, etc., et que notre chauffe-eau ne fonctionne que 4 heures sur 24.

On m'a placé un compteur rénové. Départ: O kWh. Toutes les semaines depuis le 30 juin, date de son installation, je relève les chiffres de consommation. Dans ces relevés, il y a des écarts fantastiques, bien que nos restrictions citées plus haut soient appliquées à la lettre.

Qui manipule ces chiffres qui vont du simple au plus que double? Et ceci par sept jours? (...) Serait-ce que l'Hydro-Québec veut nous faire payer, en partie, les milliards des travaux de la baie James?

Luc ROLLAND
Montréal

La plainte était injuste

Monsieur Réginald Henry
Restaurant le Ruisselet
Caplan
Cher monsieur,

J'ai beaucoup apprécié votre lettre à Monsieur Yvon Bernier de Québec. Celui-ci se plaignait du coût de son petit déjeuner à votre restaurant.

Le ton très courtois de votre lettre est à la hauteur de la qualité du service et de la nourriture que l'on retrouve au Ruisselet (...).

Denis BRUNET
Chambly

Des fleurs...

Il m'arrive de trouver fatigant votre collaborateur, M. Pierre Beaudry, mais à le lire je m'instruis parfois et je vous sais gré de sa collaboration.

Je ne partage pas très souvent les opinions de M. Jean Pellerin mais je le tiens pour un journaliste consciencieux et renseigné et qui fait réfléchir son lecteur. Que lui demander de plus?

Ancien journaliste, par goût et pour comparer j'achète assez souvent des quotidiens de l'étranger et suis d'avis que LA PRESSE, depuis plusieurs mois, vaut les meilleurs.

Willie CHEVALIER,
Montréal

Illogisme

Au pays du Québec, on jase très fort. On veut se séparer de la Confédération.

Or, les employés du gouvernement provincial à Québec assurent leurs véhicules dans une flotte de compagnie anglaise. Ce réservoir d'argent profitera-t-il aux francophones ?

Les anglophones seront logiques: ils sauront profiter de nos dollars pour faire fonctionner leurs propres industries et je les en félicite.

Mme H. LEGARDEUR
St-Lazare,
Comté de Vaudreuil.

Avortement et excommunication

C'est ce titre qui coiffait la réflexion de M. Claude Morin, de Montréal, parue dans LA PRESSE, en page A-4, en date du mardi 2 septembre 1975. Monsieur Morin ne se gêne pas pour déblatérer alors contre l'A.F.E.A.S. (Association féminine d'éducation et d'action sociale) et une des nombreuses résolutions acceptées lors du congrès provincial de cet organisme tenu à Sherbrooke en date du 19-20 août 1975. Il pousse même le sans-gêne jusqu'à appuyer son argumentation de nombreuses citations du Code de Droit Canonique sur l'excommunication, pensant probablement rendre ainsi l'opinion publique favorable à sa cause.

En agissant ainsi, monsieur Morin, vous faites preuve d'ignorance quant à vos connaissances sur cet organisme qu'est l'A.F.E.A.S., ses buts, sa méthode et des résultats obtenus grâce aux interventions de cet organisme; vous faites preuve aussi d'ignorance quant au dernier congrès provincial et du contexte dans lequel cette résolution a été présentée.

Vous écrivez: "Lors du récent congrès de l'A.F.E.A.S. à Sherbrooke, nombre de résolutions furent adoptées; une, entre autres, demande au gouvernement de la province, la formation immédiate d'un comité d'avortement dans tous les hôpitaux. Cette suggestion à l'autorité civile surprend beaucoup, venant de l'A.F.E.A.S."

J'étais présent au congrès et j'aimerais vous citer textuellement et intégralement le texte et le contexte de la résolution afin de mieux vous informer, ainsi que le lecteur qui a été trompé par votre billet, pour qu'à l'avenir vous preniez de meilleures informations avant d'écrire. Cet item a été étudié dans l'atelier no 2 et le cahier avait comme titre AFFAIRES SOCIALES. Je cite.

"A — POLITIQUES FAMILIALES

Les buts premiers de l'A.F.E.A.S. étant l'éducation et l'action sociale, toujours et en tout temps, cet organisme s'est voulu attentif aux problèmes de la société actuelle. Par son action, l'A.F.E.A.S. se veut être agent de changement en vue de l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Notre association n'est pas un organisme familial comme tel, c'est-à-dire que notre but premier est d'amener les femmes du Québec à se prendre en charge, à s'engager pleinement dans leur contexte social, à se définir elles-mêmes en tant que citoyennes à part entière.

Cependant, on ne saurait faire la promotion de la femme sans la relier directement à sa famille. La plupart de nos membres sont des mères de famille et leurs problèmes prioritaires sont d'ordre familial. En effet, que l'on parle d'économie, de culture, d'éducation, c'est toujours du contexte familial que se forment les discussions. Nos membres veulent assumer pleinement leurs rôles de mères, d'éducatrices, de responsables. Depuis quelques décennies surtout, nous assistons au Québec à une véritable "révolution" au niveau familial.

C'est pourquoi l'A.F.E.A.S. prône depuis longtemps la mise sur pied d'une véritable politique de la famille. Encore récemment, suite à des débats déclenchés de partout sur l'avortement, l'A.F.E.A.S. a réclamé, au niveau des deux paliers de gouvernement, une loi-cadre de politique familiale qui deviendrait politique préventive à l'avortement:

— politique de logement plus humaine,

— mesures sociales protégeant la femme enceinte,

— création d'emplois à temps partiel pour les femmes,

— services d'aides-familiales reconnus et subventionnés,

— information sur la planification des naissances et services organisés à la portée de tous.

1 — COMITE THERAPEUTIQUE

Puisque les comités de décision pour avortements dans les hôpitaux sont à peu près inopérants, pourquoi ne pas étudier la possibilité de fonder quelques cliniques spéciales pour femmes enceintes, services sociaux très spécialisés, et possiblement, dans les cas extrêmes, pratique d'avortements après examen et décision d'un comité légalement constitué. Les centres d'accueil dans les C.L.S.C. et les centres de consultation familiale pourraient diriger les cas pénibles de grossesse vers des cliniques spécialisées.

Vu l'absence d'aide à la femme enceinte, vu la presque inopérance des comités thérapeutiques prévus par la loi, pourquoi ne pas élargir le rôle de ces comités? Le rôle d'un comité thérapeutique obligatoire pourrait avoir comme but: éducation au respect de la vie et pourrait faire un travail positif d'aide, c'est-à-dire: "information sur les inconvénients de l'avortement (d'ordre médical, psychologique, moral), possibilité d'aide pour mener à terme sa grossesse, information sur la contraception pour prévenir d'autres grossesse indésirées, etc...

Compte tenu des motifs énumérés dans la loi, la composition du comité ne saurait être en effet limité à des médecins: il y aurait place pour des psychologues, des travailleurs sociaux, des infirmières, et par conséquent, une place beaucoup plus grande pourrait y être faite à des femmes, ce qui ne serait que très normal et bénéfique. Ce comité devrait avoir des pouvoirs assez larges pour lui permettre de remplir tous les objectifs qui s'imposent: aide psychologique (écoute, compréhension, information, conseil), aide pécunière au besoin, aide technique (poursuite des études, pension discrète, etc...), aide médicale enfin pour les cas où une thérapie s'impose, ou pour les cas où l'avortement est indiqué. (L'AVORTEMENT ET LA LOI, par Guy Durand). Il serait bon d'insister sur le fait que ce comité ne serait pas un comité d'avortement mais un comité d'aide, l'avortement restant une solution de dernier recours.

En conséquence, nous demandons aux gouvernements:

1 — Que la loi actuelle sur l'avortement soit maintenue, mais d'assortir cette loi de mesures d'aide à la femme enceinte;

2 — Que l'on transforme l'actuel comité d'avortement thérapeutique pour l'ouvrir à d'autres spécialistes (notamment psychologues et travailleurs sociaux) et du même coup pour y faire davantage place aux femmes;

3 — Que les médecins traitants réfèrent d'abord à ce comité les patientes en difficultés.

Gérard LAMBERT, prêtre,
Ferme-Neuve,
Conseiller moral de la Fédération de Mont-Laurier.

FAITES RÉNOVER VOTRE MAISON MAINTENANT! N'ATTENDEZ PAS L'AUGMENTATION DES PRIX
VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIÉTAIRES
COMMANDEZ MAINTENANT!
PAYEZ EN 90 JOURS
Donnez à votre maison une magnifique apparence d'accueil pour toujours.
AUVENTS de FIBRE de VERRE et d'ALUMINIUM pour BALCONS et PATIOS
GARANTIE MORRIS Depuis plus de 50 ans. Marchandise satisfaisante ou remplacée sans frais.
Votre choix de 14 combinaisons de couleurs en aluminium et 10 en fibre de verre.
N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle votre peinture. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux, possèdent les meilleures caractéristiques et en plus de nombreux nouveaux perfectionnement spéciaux.
Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.
Wm MORRIS & FILS MTL INC
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTES
5479 ROYALMOUNT, V.M.R. (1½ rue à l'ouest de Décarie et de la Savane)
TERMES FACILES
Estimation gratuite
342-3800
soir
737-1960
Succursale à Québec
263, rue Saint-Paul
Tél.: 692-2127

Le chômage grimpe avec le reflux des capitaux US

par Clément BRAISE
de l'Agence France-Presse

PARIS —Loin d'être des jeux purement spéculatifs, les fluctuations monétaires et les mouvements de capitaux qu'elles entrainent ou amplifient ont des incidences parfois graves sur l'emploi, qui est le problème majeur dans les pays occidentaux. C'est ce que montrent de nombreux exemples actuels.

Sur le plan monétaire, la remontée de la devise-clé, le dollar qui flotte librement et largement, avait marqué un temps d'arrêt, jeudi dernier, alors qu'on attendait à Vienne une décision rapide et modérée sur les prix du pétrole. Elle a repris vendredi, notamment à Londres, comme pour encourager le clan des pétroliers modérés, que dirige l'Arabie séoudite. Pendant ce temps, les cours de l'or évoluaient exactement en sens contraire, puisqu'une hausse du dollar par exemple se traduit mathématiquement par une baisse de l'or.

L'exportation du chômage

Ces fluctuations mettent une nouvelle fois en évidence l'importance de l'action sur les marchés des changes dans la politique économique générale d'un grand pays. Au cours du premier semestre de cette année, qui avait été marqué par une forte baisse du dollar — dont le cours était tombé à moins de 3.90 francs — les producteurs américains en avaient déjà profité pour enlever d'importants marchés à l'étranger. Ce qui avait en conséquence aggravé artificiellement le chômage dans les autres pays industrialisés.

La réalisation des contrats ainsi obtenus, qui se poursuit même après le retour du dollar à des cours plus normaux, contribue évidemment à la reprise de l'activité, amorcée plus tôt et plus nettement aux Etats-Unis que dans le reste du monde. Et le décalage en cours d'élargissement explique pour une bonne part, selon les observateurs, le reflux vers les Etats-Unis des capitaux investis ou susceptibles de s'investir à moyen ou à long termes dans l'économie.

D'après les plus récentes études, ce reflux recouvre deux courants congergents: d'une part les sociétés multinationales à direction américaine retirent nettement plus souvent leurs billes placées en Europe qu'elles n'y recherchent des placements nouveaux. D'autre part, les investisseurs européens s'intéressent de plus en plus aux Etats-Unis, en raison du change favorable jusqu'ici, et des perspectives de reprise économique, alors que les coûts de production tendent à s'égaliser de part et d'autre de l'Atlantique.

Conséquences pour l'emploi

Mais pour les travailleurs, ces mouvements de capitaux, parfois décidés et réalisés à la hâte, ont souvent de graves conséquences. Pour ne citer qu'un seul exemple, c'est actuellement le cas des 3,500 salariés de la filiale en France du groupe American Standard: ses dix usines sont menacées de fermeture, faute de trouver l'argent nécessaire pour renflouer l'affaire, après le retrait des capitaux de la société-mère. Et les cas analogues sont nombreux en France et dans le reste de l'Europe.

Finalement, ce sont par conséquent des considérations d'ordre social qui pourraient freiner le reflux actuel des capitaux à long terme vers les Etats-Unis, après un mouvement inverse qui s'était prolongé pendant un quart de siècle, en facilitant le développement économique et technique de l'Europe, mais non sans accroître l'insécurité de l'emploi.

On ignore si ce renversement de courant sera durable, mais on peut prévoir que de tels mouvements ne seront plus dictés seulement par des différences de rendements financiers.

Tout espoir de retrouver Mme Baril n'est pas perdu

FORT CHIMO (PC) — Les recherches menées pour retrouver Mme Nicole Baril, disparue dans le Nouveau-Québec, n'avaient encore donné aucun résultat hier.

Les chercheurs conservent toutefois l'espoir de retrouver la jeune femme vivante, même si elle erre depuis fin août, sans vivres et sans vêtements chauds, dans une région où le mercure descend déjà sous le point de congélation à cette période de l'année.

Les chercheurs n'étaient plus qu'à 35 milles de Fort Chimo, hier. Au nombre de huit, ils avancent à l'aide de deux canots, longent les berges de la rivière Caniapiscau et devaient s'attaquer aujourd'hui à la rivière Koklsoak, qui coule jusqu'à Fort Chimo.

Le "Beaver" prêté par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est retourné à Schefferville, hier, afin de poursuivre son travail régulier de ravitaillement pour les gardes-chasse.

L'avion Canso du ministère des Transports et l'hélicoptère affecté en permanence à Fort Chimo continuent toutefois de prêter main-forte aux chercheurs.

Agée de 23 ans et demeurant à Varennes, Mme Baril n'a pas été revue depuis la mi-juin, alors qu'elle a quitté Schefferville en compagnie de son mari pour remonter jusqu'à Fort Chimo en canot. Le couple devait arriver à destination vers le 25 août.

Les recherches ont été entreprises après qu'un technicien du ministère des Richesses naturelles eût découvert, il y a deux semaines, à 35 milles au sud de Fort Mackenzie, un message écrit avec du rouge à lèvre.

Dans ce message, Mme Baril indiquait que son mari était mort et qu'elle faisait route à pied vers Fort Mackenzie.

C'est à partir de ce petit village désaffecté, situé à une centaine de milles au sud de Fort Chimo, que les recherches ont débuté. Jusqu'à maintenant, les boisés clairsemés ont été ratissés sur une distance de plus de 125 milles, par air, par terre et par eau.

Droits réservés

Prêts et subventions pour la reconstruction de Saint-Bonaventure

Les sinistrés de la municipalité de Saint-Bonaventure recevront une aide financière, sous forme de prêts et de subventions, de la part de la Société d'habitation du Québec et de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Au cours d'une séance d'information tenue hier soir, les sinistrés ont appris qu'ils pourraient emprunter jusqu'à 75 pour cent des pertes encourues afin de rénover leur résidence ou bâtiments de ferme et qu'une partie de ce prêt, soit 25 pour cent, leur serait octroyée à titre d'aide.

C'est ainsi qu'un sinistré ayant à assumer un déficit de $10,000 pour la reconstruction de sa résidence et de ses autres bâtiments pourra emprunter des deux organismes gouvernementaux un montant de $7,500. De cette somme, un montant de $2,500 lui sera accordé à titre de don de la Société d'habitation du Québec et la SCHL lui prêtera la différence, $5,000 à un taux d'intérêt décroissant de 8 pour cent.

Pour le maire Jean-Paul Pépin, cette forme d'aide gouvernementale paraît satisfaisante et devrait hâter la reconstruction avant l'arrivée des premières neiges. Déjà, la reconstruction des bâtiments de ferme est presque complétée et il ne reste plus que les résidence à terminer.

Quant au fonds de secours, il atteint présentement la somme de $191,500 avec l'addition d'un don de $1,500 en provenance d'un village indien et esquimau du Nouveau-Québec. "Ce fonds sera versé équitablement entre les sinistrés selon une formule qui visera à soutenir plus généreusement les sinistrés les plus démunis et la petite industrie locale", de dire le maire.

Enfin, la municipalité a reporté au printemps la décision de construire un centre communautaire polyvalent afin d'être plus en mesure d'évaluer les implications financières.

Quang pourrait retourner au Sud-Vietnam

Le général Dang Van Quang, ancien conseiller militaire de l'ancien gouvernement sud-vietnamien, pourrait être autorisé à retourner au Sud-Vietnam, a déclaré hier un membre important du Gouvernement révolutionnaire provisoire GRP sud-vietnamien.

"Tous les réfugiés qui ont quitté le Vietnam peuvent faire une demande de retour et le GRP examinera chaque cas concrètement", a déclaré en effet au cours d'une conférence de presse M. Truong Dan, du ministère des Affaires étrangères du nouveau régime sud-vietnamien.

M. Dan, qui estime que la question devrait être étudiée par les gouvernements canadien et sud-vietnamien, a souligné que le général Duong Van Minh — dit le "Grand Minh" — mène maintenant une existence paisible dans une villa de Saigon, et ce malgré qu'il ait "mené des opérations d'extermination de la population dans les régions libérées..."

M. Dan s'est refusé cependant à spéculer à propos de ce qu'il adviendrait du général Quang si le gouvernement canadien le plaçait à bord d'un avion en partance pour Saigon.

FRONT

SUITE DE LA PAGE A 1

de la Fonction publique: la différence est de près de $200 millions.

Or, c'est à partir de l'évaluation que la partie syndicale fait de la masse salariale qu'on peut en arriver à estimer les demandes à 46.3 pour cent.

Le document officiel remis aux journalistes évalue la demande du Front commun à 43.8 pour cent. Il s'agit manifestement d'une erreur, ce pourcentage étant plutôt valable pour désigner la hausse globale de la masse salariale qui couvre également les salariés ne faisant pas partie du Front commun.

Quand on fait le calcul de la seule augmentation réclamée par le Front commun, on obtient 46.3 pour cent.

Les demandes

Par ailleurs, quand on essaie d'évaluer les demandes syndicales sans se référer à l'augmentation de la masse salariale, le calcul est beaucoup plus complexe, pour ne pas dire impossible.

Comme on le savait déjà, le Front commun demande un "rattrapage" de 23.5 pour cent pour combler leur perte de pouvoir d'achat depuis 1972. Les employés de l'Etat touchaient déjà périodiquement des montants forfaitaires pour leur permettre de rattrapper l'inflation cependant que ces sommes n'étaient pas intégrées aux échelles de salaires.

Le pourcentage de 23.5, le Front commun y arrive par un calcul complexe qui, en résumé, établit la différence entre l'augmentation réelle des salaires depuis 1972 et ce qu'aurait dû être cette augmentation si on y avait ajouté ce qu'il faut pour couvrir, non seulement l'inflation, mais un enrichissement de 2.5 pour cent par année.

Toutefois, ce pourcentage est en réalité un minimum qui ne s'appliquerait qu'aux syndiqués touchant déjà le salaire maximum. Comme le Front commun réclame un salaire minimum de $165 (l'équivalent du $100 minimum en 1971), ceux qui ne touchent actuellement que $100 par semaine auraient une augmentation de 65 pour cent.

Ce pourcentage (65) irait en décroissant à mesure que l'on monte dans l'échelle salariale pour s'arrêter à 23.5 pour cent au sommet. Le pourcentage moyen d'augmentation pour le "rattrapage" serait, dit-on, de 30 pour cent.

Le Front commun demande en outre un "enrichissement" de cinq pour cent à chaque année, mais ce pourcentage serait basé sur le salaire moyen et le produit en serait distribué également à l'ensemble des syndiqués membres du Front commun. Cela équivaudrait à un montant de $572 pour la première année, si toutes les demandes syndicales étaient satisfaites.

Enfin, le Front commun demande l'indexation intégrée aux échelles de salaires à chaque trois mois et a basé l'évaluation de ses revendications à ce chapitre sur une inflation de 10 pour cent par année.

La partie syndicale ne fait aucune proposition sur la durée de la convention et ses porte-parole n'ont donné aucune indication, hier, quant au moment où ils pourraient demander la conciliation. Comme on le sait, les syndiqués acquièrent le droit de grève 60 jours après la demande de conciliation.

Demandes réalistes

Les porte-parole des trois centrales, MM. Jacques Desmarais (CSN), Robert Gaulin (CEQ) et Michel Grant (FTQ) ont remis hier aux journalistes un document dans lequel on peut lire que "si, intuitivement, le travailleur du Front commun et le citoyen savent que les sommes à débloquer sont dans les limites du possible, le raisonnement débouchant sur une telle déduction s'avère par contre assez complexe".

Et c'est par une analyse des revenus et dépenses du gouvernement que la partie syndicale a voulu montrer que ses demandes sont "dans la voie du réalisme".

Dans cette analyse, appuyée sur des données de Statistique-Canada, les porte-parole du Front commun mettent en doute les prévisions budgétaires du ministre Raymond Garneau qui n'a prévu pour cette année qu'un accroissement de 14.9 pour cent des revenus.

"Comme on le voit, prudence et opportunisme font bon ménage à l'approche du Front commun", a dit M. Desmarais.

En démontrant que les revenus et dépenses de l'Etat avaient été sous-estimés dans les deux budgets précédents, les représentants du Front commun ont fait une estimation "réaliste" du budget 1975-76 de M. Garneau pour conclure que celui-ci se solderait, non pas par un déficit de $300 millions, mais par un surplus de $15 millions, même en satisfaisant toutes les demandes syndicales.

Qui plus est, le Front commun a estimé que les salaires des employés de l'Etat n'atteindraient alors que 34.18 pour cent du total des dépenses gouvernementales, soit moins qu'en 1970-71 alors que leur "part du gâteau", selon l'expression de M. Desmarais, était de 35.8 pour cent. Pour l'année en cours, les salaires de la fonction publique et parapublique n'occuperaient que 30.75 pour cent du budget des dépenses, selon le Front commun.

D'où la partie syndicale conclut que ses demandes sont "positives et justes".

GREVE

SUITE DE LA PAGE A 1

leurs de l'Aluminium au Saguenay oserait expulser plus de 30,000 autres membres.

Pour Marcel Pepin, interrogé hier par LA PRESSE, il s'agit du conflit "hausse du coût de la vie vs hausse des cotisations syndicales".

Ce n'est pas, dit-il, que les travailleurs ne sont pas d'accord avec nous. C'est qu'ils considèrent que le coût de la vie monte tellement, qu'ils sont tellement pressurés, qu'ils ne peuvent plus payer.

Mais, ajoute-t-il, il y a une question "d'idéologie" derrière tout cela: si les travailleurs veulent continuer à se battre, il leur faut comprendre qu'il est essentiel qu'ils s'en donnent les moyens. Sinon, nous devrons couper les prestations. Et avec un mouvement sans fonds de grève, on ne va pas loin dans la lutte !

MONTREAL

SUITE DE LA PAGE A 1

ront, eux aussi, de dévoiler les normes médicales d'embauche du personnel.

De même, le Dr Wilson, prétextant le secret professionnel, n'acceptera pas de discuter du cas de M. Jean, un cas patent de discrimination. En effet, de l'aveu même de la Ville, M. Jean répond à toutes les conditions exigées pour les examens.

Il a été à l'emploi de la Ville, au service des relations publiques, à titre de rédacteur auxiliaire; il y a travaillé de mai à septembre 1973. On fut à ce point satisfait de ses services que son engagement fut prolongé jusqu'en décembre de la même année. Il est donc clair, et d'ailleurs on le lui a nettement signifié, que seul son léger diabète mettait obstacle à son embauche.

La Ville n'a pas tenu compte des certificats médicaux fournis par M. Jean, qui attestent de la bénignité de sa maladie. M. Jean n'a pas à prendre d'insuline.

La politique du comité exécutif est dictée par la crainte que les diabétiques ne viennent à taxer lourdement la caisse de retraite des employés.

Les 800 écoliers de Verdun en congé forcé pourraient retourner en classe demain

Fermées depuis mercredi dernier par suite d'incidents reliés aux travaux de prolongement du métro, les écoles Lévis-Sauvé et Saint-Willibrod, de Verdun, ouvriront vraisemblablement leurs portes dès demain si les commissaires de la Commission scolaire de Verdun jugent acceptable le rapport technique qui leur sera soumis, ce soir, lors d'une réunion spéciale, par les ingénieurs-consultants du Bureau de transport métropolitain, qui sont spécialement mandatés pour veiller aux opérations de prolongement du métro jusqu'à Verdun.

En effet, si ce rapport rassure absolument les commissaires et la direction des deux écoles impliquées — l'une est une école anglaise et l'autre une école française — les 800 écoliers de niveau élémentaire, qui sont en congé forcé depuis mercredi dernier, reprendront les cours sans plus tarder.

C'est à la suite d'éboulis qui ont brisé les circuits d'alimentation en eau des écoles que celles-ci, pour des raisons de sécurité, ont été provisoirement fermées.

la Floride aller-retour $129

Goûter les joies de la Floride, sans se faire écorcher par des prix exorbitants, c'est maintenant chose possible. Grâce aux tarifs réduits des trains Amtrak "Coach", $129, aller retour.
Le tarif Amtrak est inférieur au tarif aérien le plus bas et il y a de fortes chances qu'il vous en coûte moins cher que le trajet en voiture. Et pour rendre votre séjour en Floride encore plus agréable, Amtrak a prévu un boni spécial. Pour la modique somme de $70 par semaine, nous vous fournirons une Plymouth Duster ou une voiture de catégorie équivalente. Millage illimité. Vous ne payerez que l'essence, l'huile et les taxes.
Le tarif Amtrak de $129 est valable à destination de Miami, Orlando (Walt Disney World) et de nombreux autres centres de villégiature de Floride sur le parcours Amtrak. Partez n'importe quel jour de la semaine et revenez avant le 19 décembre 1975. Et rappelez-vous, les enfants de moins de 12 ans voyagent à demi-tarif.
Pour obtenir plus de renseignements ou pour réserver, communiquez avec Amtrak (Vous trouverez notre numéro dans les pages jaunes de votre annuaire téléphonique sous la rubrique Chemins de fer) ou avec votre agent de voyage.
Partez pour la Floride... gaiement... à la manière Amtrak... c'est une aubaine à attraper... sans tarder!

Amtrak
Gare Centrale — Canadien National

Pauline Julien

Le beau grand parti pris

par Georges-H. GERMAIN

Pauline Julien a commencé hier soir sa semaine au Théâtre du Nouveau Monde. Spectacle en deux parties, l'une consacrée à Bertolt Brecht exclusivement, l'autre à des auteurs et des compositeurs québécois (Pauline a signé les paroles de six de ses chansons).

Il y a une chose que je trouve difficile avec cette belle grande et bonne femme qu'est Pauline. Quand je n'aime pas ce qu'elle fait, ça me fait mal, comme si j'avais l'impression de trahir les miens et d'être infidèle à moi-même et à tous ceux que j'aime. Mais en toute logique, je trouve normal de ressentir de telles angoisses devant cette chanteuse qui nous parle beaucoup de ce qui va mal et de ce qui fait mal dans le monde.

Qu'elle soit brechtienne ou québécoise, Pauline Julien révèle toujours dans ses chansons des malaises sociaux ou existentiels que son public finit par ressentir d'une manière ou d'une autre. Elle est de la race têtue et angoissante des inquiéteurs publics. Et à travers elle, c'est souvent le sombre côté des choses que l'on perçoit, c'est la difficulté de vivre, de partir, de dormir, d'être (Québécois). Mais on dirait qu'il y a là-dedans une sorte de parti pris dont l'esprit obstiné semble vouloir diriger toute l'attention sur des sujets de préoccupation d'une lourdeur écrasante.

Comme l'indiquait la citation de Brecht qu'on avait placée en exergue sur le pro- et il ne va pas bien ! Ce gramme, "ainsi va le monde, qu'il faut, c'est changer le monde". Bien sûr, bien sûr. Il faudra toujours changer le monde. Mais il est peut-être assez grand aujourd'hui pour se changer tout seul de temps en temps. Et dans les semble pas possible. Il faut chansons de Pauline, ça ne lutter à tout prix pour changer le monde. Et la lutte et le changement doivent nécessairement se faire au niveau des classes sociales. C'est cette grille marxiste et systédéroute chez Pauline Julien. matisée des choses qui me Et il me semble que ça donne une sorte de lourdeur à tout le spectacle.

Mais cette lourdeur, vivement ressentie dans toute la cependant peu à peu avec première partie, se dissipe des chansons comme "Insomnie Blues" et "L'âme à la tendresse" (deux tounes de Pauline et Dompierre), comme "L'américaine", "Faudrait" ou "Le voyage à Miami", des chansons pleines d'humour et d'ironie et de vérités dans lesquelles Pauline (admirable bête de scène) et ses musiciens (fidèles accompagnateurs) nous donnent le meilleur d'eux-mêmes. Et il y a sur la fin, le terriblement émouvant "Mommy" qui apporte on dirait une sorte de caution sentimentale à toutes ces froides chansons à thèse ou à charge que sont "La moitié du monde" ou "La litanie des gens gentils" ou "Poula Paix".

Pauline JULIEN

Tournée interrompue pour Dietrich

SYDNEY — Marlene Dietrich a été victime d'une fracture du fémur, lundi soir, alors qu'elle venait de commencer son spectacle sur la scène du Théâtre Royal de Sydney.

A peine le tableau d'ouverture de son spectacle était-il terminé que la grande artiste fit une chute malencontreuse. Aussitôt transportée à l'hôpital Saint-Vincent de Darlinghurst, on a constaté une fracture à la jambre gauche.

La suite de la tournée de la vedette a été annulée, ont annoncé les promoteurs du spectacle. Ils n'ont pas précisé la gravité de la fracture.

Selon le directeur du théâtre, l'actrice américaine a fait une lourde chute juste au moment de commencer la septième de ses douze représentations dans le cadre de sa tournée en Australie. Il y a deux ans, elle s'était fracturée le col du fémur en tombant sur scène, et les journaux de Sydney ont remarqué qu'elle avait de la difficulté à se mouvoir pendant ses performances.

Se produisant dans les chansons qui l'avaient rendue célèbre dans la période avant-guerre, Marlene Dietrich, âgée maintenant de 70 ans, a recueilli des opinions mitigées de la part des critiques de Sydney. Mais chaque soir le public lui réservait des ovations.

RUSCO
Specialités de maison (1962) Inc.
a demenage dans des locaux neufs et spacieux pour mieux vous servir au
2015, boul. THIMENS, SAINT-LAURENT, QUEBEC
TÉL.: 333-1000

Grand prix à Michel Brault

Le film "les Ordres" de Michel Brault s'est vu décerné un grand prix par l'Organisation internationale du cinéma (OIC). Ce film fait ressortir l'odieux des mesures d'emprisonnement arbitraires décrétées à l'occasion de la crise politique d'octobre 1970, au Québec.

Les Vautours présentés au FIFEF

Le Festival international du film de l'ensemble francophone (FIFEF) a commencé le 26 septembre à Genève et se poursuivra jusqu'au 4 octobre.

Tous les deux ans, cette manifestation se déroule à Dinard et les autres années dans une ville de l'ensemble francophone en dehors de la France. Pour 1975, elle a lieu à Genève, où elle est accueillie par le centre d'animation cinématographique de la ville.

Consacré aux films des pays francophones, le FIFEF, selon M. de Chartre, son président, limite la compétition à la francophonie, non pas dans un esprit de particularisme linguistique, mais par un souci de spécialisation indispensable à un désir d'efficacité immédiate, afin de permettre une meilleure promotion des films présentés. Toutefois, depuis 1971, le FIFEF admet toutes réalisations de ces pays quel que soit l'art utilisé, sous réserve de qualité et de sous-titrages français.

Ce festival a permis la révélation du cinéma africain avec notamment les films de Traore, Ousman Sembene, du Maroc avec notamment S. Ben Barka et de mieux faire connaître les cinémas suisse ou belge ainsi que de jeunes auteurs français.

Cette année, comme les années précédentes, le festival présente douze films en compétition, de bonne qualité homogène, ayant tous un intérêt sociologique ou politique.

C'est ainsi que sont projetés notamment "Kafr Qassem", film libanais de Borhan Alaouie, "La guerre du pétrole n'aura pas lieu", de S. Ben Barka et "El Chergui", de M. Snihi (Maroc), "Lettre paysanne", de Safi Faye (Sénégal), "Haïti, le chemin de la liberté", le premier film haïtien contre le régime, d'Arnold Antonin, "Jeanne Dielnam", de Chantal Akermann (Belgique) et "les Vautours", de Jean-Claude Labrecque (Canada).

thermoshell

Du nouveau pour les familles qui veulent être bien chauffées

Thermoshell: une nouvelle façon d'envisager le confort au foyer, mise au point par Shell

Nous voulons vous offrir une gamme complète de services et de produits pour le confort au foyer – en mettant l'accent sur l'économie et la conservation de l'énergie. Nous avons rassemblé, dans le guide des économies Thermoshell, une foule de conseils pratiques pour économiser le combustible.

Par ailleurs, nous vous proposons le Chronotherm Thermoshell, un thermostat d'un genre nouveau qui vous permet de concilier confort et économie. Dans le même ordre d'idées, le Plan de protection globale de Thermoshell a été conçu pour vous protéger contre les factures de réparations imprévues et pour vous aider à maintenir le rendement de votre fournaise à son maximum.

Bien entendu, le centre Thermoshell vous offre aussi les livraisons automatiques et le Plan de paiements mensuels égaux. Vous y trouverez également une gamme complète de fournaises, chauffe-eau, humidificateurs centraux et autres appareils ayant trait au confort au foyer. Tous sont conçus dans le but d'aider à limiter vos dépenses de chauffage.

Lisez attentivement cette annonce et découvrez pourquoi nous disons: "Aide-toi, Thermoshell t'aidera!"

Un nouveau guide des économies de combustible

Cette brochure intéressante et facile à lire est remplie de conseils pratiques et d'idées qui vous permettront de diminuer vos factures d'huile de chauffage tout en conservant le même niveau de confort au foyer.

Cette brochure gratuite n'est que l'un des nombreux moyens que vous offre Thermoshell pour être bien chauffé à meilleur prix. Pour la recevoir, faites-nous parvenir le bon ci-dessous.

Un nouveau dispositif antigaspillage

Le thermostat Chronotherm Thermoshell, fabriqué par Honeywell, peut vous aider à économiser jusqu'à 10%* sur le montant annuel des dépenses de combustible.

Il suffit de baisser la température avant d'aller se coucher. Le matin, le thermostat Chronotherm revient automatiquement au degré préféré pour la journée. (La pose du Chronotherm doit être effectuée par un électricien.)

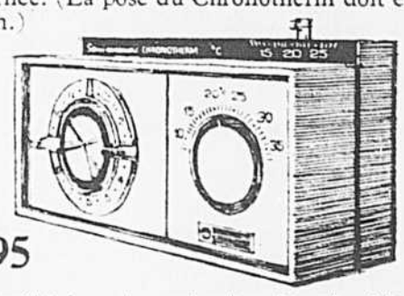

$39.95

(Modèle de luxe – installation en sus) $49.95

*Renseignements tirés de la brochure "100 façons d'économiser chez soi énergie et dollars", publiée par le Ministère fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources.

Le Plan de protection globale de Thermoshell – de l'argent bien placé

Notre plan de protection peut vous faire économiser, car il vous assure:

- Remplacement des pièces. Si la chose est nécessaire, bon nombre des pièces essentielles de votre système de chauffage seront remplacées.
- Inspection annuelle de la fournaise. Le mauvais fonctionnement de la fournaise peut vous coûter très cher en combustible. L'inspection et le nettoyage annuels permettront à votre fournaise de donner son rendement maximal.
- Main-d'oeuvre gratuite. Les frais de main-d'oeuvre sont compris dans le coût annuel du plan.
- Service d'urgence. Des techniciens expérimentés sont prêts à venir vous dépanner jour et nuit.

L'ensemble de ces services ne vous coûte que $39.95 par an.

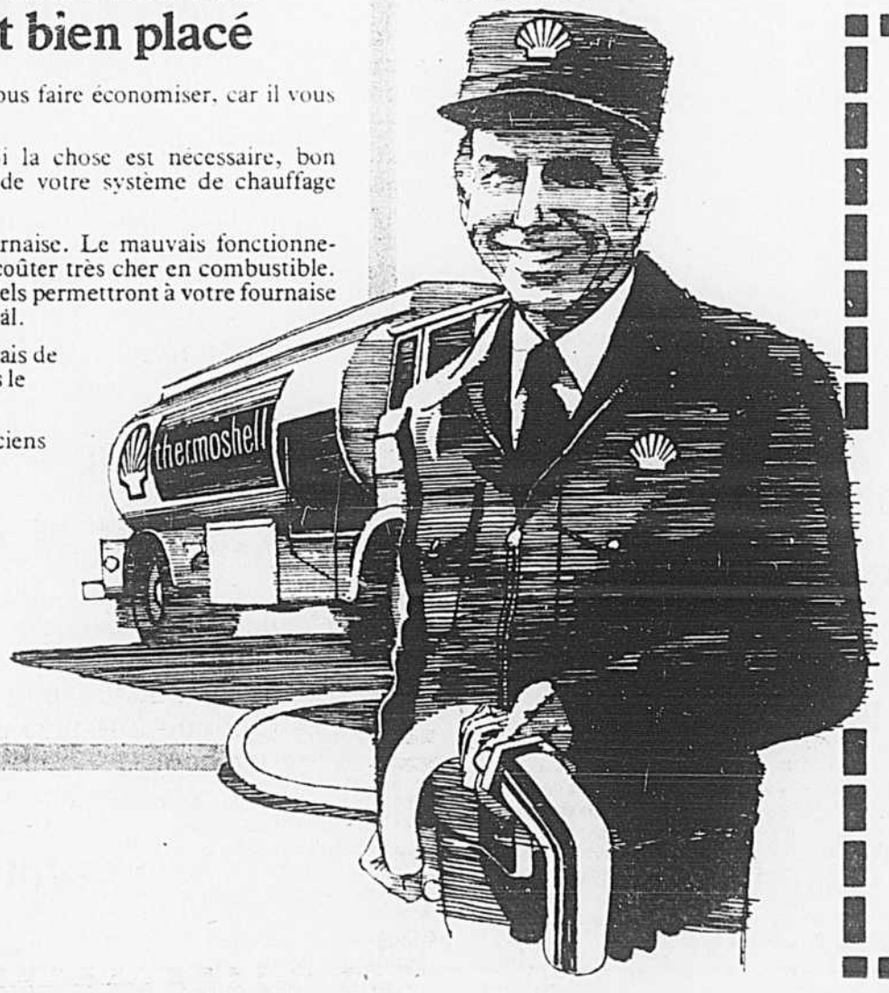

Économiser du combustible, ce n'est pas seulement dépenser moins. C'est aussi contribuer à la conservation de notre capital énergétique.

Cohen & Son Fuels Limited
40, rue Prince
Montréal, Quebec
H3C 2M9 • (514) 866-4411

Shell Canada Limited
C.P. 260, Station "M"
Montréal, Quebec
H1V 3M4 • (514) 353-5330

Oui, le programme Thermoshell m'intéresse.

☐ Je désire avoir plus de renseignements au sujet du programme Thermoshell.
J'aimerais avoir la visite d'un représentant.

Veuillez m'envoyer la documentation sur:

☐ le Plan de paiements mensuels égaux
☐ le Plan de protection globale de Thermoshell
☐ le Guide des économies Thermoshell
☐ le Chronotherm Thermoshell

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Prov _____
Code postal _____ Téléphone _____

thermoshell

Pour être bien chauffé à meilleur prix... aide-toi, Thermoshell t'aidera!

Ces produits et services sont à votre disposition si vous êtes dans le rayon de livraison d'un centre Thermoshell.

le monde

la presse

MARDI
30 SEPTEMBRE 1975

Madrid n'entend pas être intimidé

MADRID (PA, Reuter, AFP, UPI) — Le gouvernement espagnol a officiellement rejeté hier les protestations venant de l'étranger contre les exécutions survenues en Espagne samedi en affirmant qu'il ne se laisserait pas intimider par les protestations internationales.

Dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion d'urgence du cabinet, le gouvernement du général Francisco Franco "réaffirme les droits à la dignité et à la souveraineté du peuple espagnol, déclare qu'il ne se laissera aucunement intimider par les protestations étrangères qu'il rejette avec la plus grande énergie".

Le communiqué ajoute que le premier ministre Arias Navarro s'adressera à la nation par le truchement de la télévision ce soir. On ne précise pas de quoi il parlera, mais il semble certain qu'il commentera la politique officielle à l'endroit du terrorisme et les réactions de l'étranger face aux exécutions.

On avait appris plus tôt par les avocats d'autres séparatistes basques que ces derniers subiraient incessamment leur procès devant un tribunal militaire, peut-être dès aujourd'hui.

Cette décision a été prise en dépit d'une grève générale dans les trois provinces basques du nord du pays et d'un mouvement de protestation sans précédent dans toute l'Europe occidentale et ailleurs dans le monde.

A Barcelone, deuxième ville d'Espagne, un commando de trois hommes et deux femmes, déguisés en médecins et infirmières, ont pénétré dans un hôpital et se sont emparés de quelque $600,000, le plus important vol commis dans cette ville en 40 ans. Dans leur fuite, les guerilleros ont tiré des rafales de mitraillettes, blessant deux policiers, dont l'un est dans un état grave. On a appris de sources bien informées que le coup avait été perpétré par des gens du FRAP (front révolutionnaire patriotique et anti-fasciste), un mouvement de guerilla urbaine.

De plus, un communiqué du FRAP et envoyé à un journal de Bordeaux, en France, disait que des membres de ce groupe avaient noyé deux partisans de Franco pour venger ses militants assassinés. Selon ce communiqué, les deux victimes ont été attachées à des blocs de ciment et jetées à la mer à 20 milles au nord de la côte espagnole.

Le mouvement de grève lancé par les organisations syndicales clandestines en pays basque a cependant touché presque tous les secteurs de l'économie, surtout dans la province de Guipuzcoa. Usines, banques et commerces ont été affectés par les arrêts de travail. Dans plusieurs villes, les écoles et les lycées ont chômé, bars et cafés sont restés fermés.

Isolement diplomatique

A l'étranger, les protestations ont atteint une ampleur sans précédent, certains pays et organisations allant jusqu'à réclamer l'isolement diplomatique et économique de l'Espagne.

Prenant l'initiative, le Mexique a coupé toutes communications avec l'Espagne, même les liaisons aériennes, et a réclamé la convocation d'urgence d'une réunion du Conseil de sécurité pour imposer un boycott commercial et diplomatique a Madrid. Les journalistes, les agents de commerce et de tourisme espagnols au Mexique ont reçu l'ordre de partir dans un délai de 48 heures.

Douze pays européens ont rappelé leurs ambassadeurs "pour consultations" pour manifester le mécontentement de leurs gouvernements. Ce sont la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark, la France, l'Allemagne fédérale, l'Allemagne de l'Est, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Suède et même la Suisse, pays neutre par tradition.

L'Espagne a rétorqué en rappelant plusieurs de ses ambassadeurs, y compris son envoyé auprès du Vatican après que le Pape eut dénoncé la répression meurtrière du régime franquiste.

Plusieurs ambassades et consulats d'Espagne ont aussi été attaqués et saccagés durant le week-end. De nouvelles manifestations de protestation ont aussi été signalées hier en certains endroits.

Au siège des Nations unies, à New York, l'ambassadeur d'Espagne à l'ONU, M. Jaime De Pinies, a dénoncé comme étant "absolument inacceptable" la lettre que le président du Mexique, M. Luis Echeverria, a adressée au secrétaire général de l'ONU pour réclamer l'exclusion de l'Espagne de l'organisation mondiale. Il a dit n'avoir pas été surpris par cette nouvelle "intervention intolérable" du Mexique dans les affaires intérieures espagnoles et a vivement pris à partie le chef de l'Etat mexicain, dont il a rappelé la répression des émeutes étudiantes de 1968 et sa collaboration présumée avec les services secrets américains.

Après avoir reçu le délégué espagnol, le président du Conseil de sécurité, M. Moulay El Hassen (Mauritanie) a entrepris de consulter les membres du conseil afin d'étudier la démarche du Mexique.

Portugal : l'extrême gauche livre une bataille décisive

LISBONNE (AFP, UPI, PA) — L'épreuve de force est maintenant engagée entre le 6e gouvernement provisoire du Portugal et l'opposition d'extrême gauche et la bataille risque d'être décisive.

En effet, la décision du gouvernement de faire occuper par la troupe les stations de radio et de télévision a entrainé des réactions dont l'ampleur n'avait peut-être pas été prévue. L'extrême gauche a aussitôt organisé des manifestations de protestation et appelé les soldats à désobéir aux ordres. De plus, elle fait maintenant planer une menace de grève générale.

S'adressant hier soir à la nation dans une allocution radio-télévisée, le Premier ministre, l'amiral Pinheiro de Azevedo, a affirmé de son côté que les studios de radio et de télévision seraient occupés par l'armée jusqu'à ce que les organes d'information puissent, sans manipulation dangereuse, jouer leur rôle de véritables acteurs dans le processus révolutionnaire en cours.

Critiquant les groupes qui s'ingénient à détruire le gouvernement en exigeant des mesures irréalistes, le Premier ministre a annoncé qu'il présenterait bientôt aux Portugais la situation des comptes publics et les limitations qui en découlaient pour les revendications sociales. C'est alors, a-t-il dit, qu'on verra à quel point il est irréaliste d'amonceler des revendications impossibles à satisfaire.

Les soldats chargés d'occuper les locaux de Radio-Club ont fraternisé et fait cause commune avec le personnel de la station. A Radio-Renaissance, les soldats se sont adressés à la foule massée devant la station et ont également déclaré qu'ils appuyaient son personnel.

Par ailleurs, des milliers de manifestants protestant contre l'envoi de la troupe s'étaient massés devant le ministère de l'Information pendant qu'à l'intérieur, le ministre de l'Information conférait avec les représentants des stations de radio et de télévision et des principaux journaux.

L'arrivée du général Otelo de Carvalho, chef du Copcon, a été saluée par des huées. Des soldats ont dû l'escorter pour lui permettre de pénétrer dans le bâtiment. Après qu'il eut tenté d'expliquer à la foule que l'occupation des stations de radio et de télévision ne pouvait être assimilée à une forme de censure et qu'il s'agissait seulement d'une mesure visant à mettre fin à la "transmission chaotique de communiqués alarmiste", il ajoute qu'il n'avait pas les pouvoirs pour faire cesser l'occupation des studios.

Il conseilla à la foule d'aller manifester devant le palais de Belem. Les manifestants acceptèrent en exigeant que Carvalho les accompagne. Il accéda finalement à cette demande, la police militaire qu'il avait fait venir s'étant ralliée aux manifestants.

Pour sa part, le ministre de l'Information Antonio Almeida Santos a déclaré que "nous nous trouvons maintenant dans une des situations les plus graves que le pays ait connues depuis le début de la révolution".

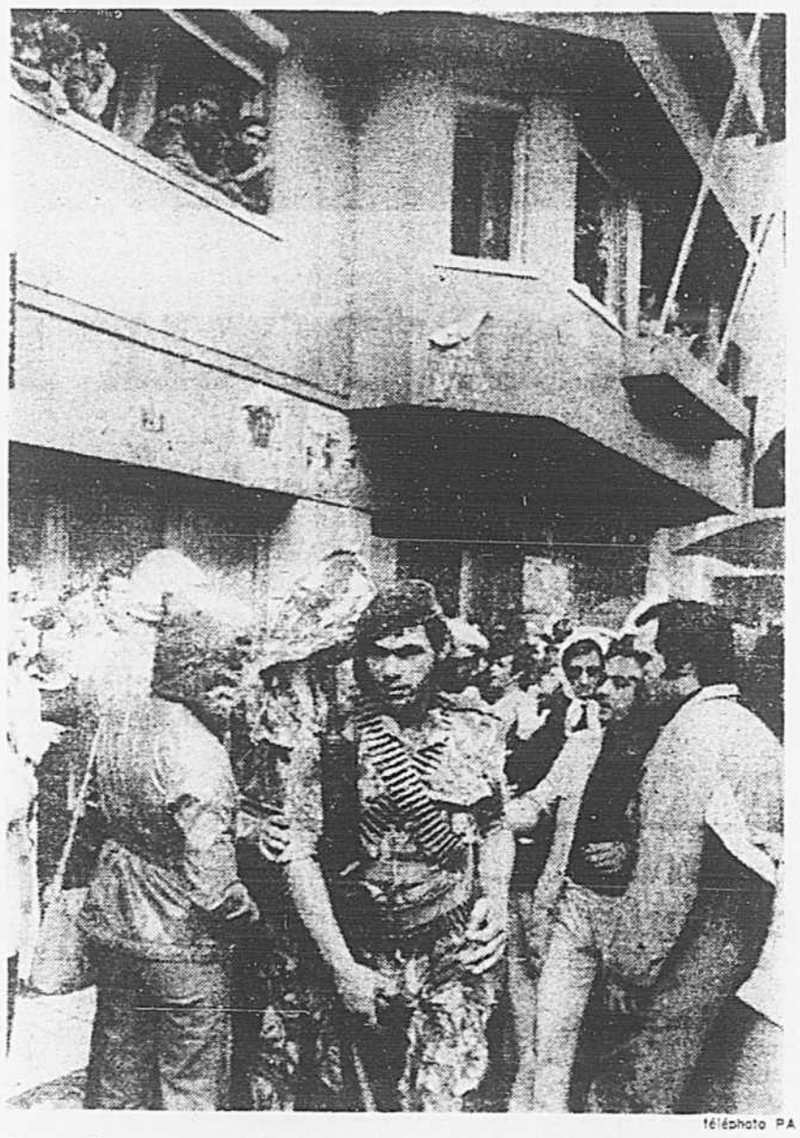

téléphoto PA

Des manifestants sont rassemblés devant la station Radio Clube, à Lisbonne, pour protester contre l'occupation des studios par les forces armées.

Les Etats-Unis sont impliqués dans la répression à St-Domingue

La répression généralisée qui se pratique en République dominicaine et qui a été marquée, notamment, par l'assassinat de militants syndicaux, est tolérée ou perpétrée par le gouvernement de M. Joaquin Balaguer, produit de l'invasion de ce pays par les Etats-Unis, en 1965, et dépendant des sociétés multinationales.

Telle est, pour l'essentiel, la conclusion du Comité ad hoc américano-canadien sur les Droits de l'homme, formé sur l'initiative du Conseil américain des Eglises, qui vient de faire enquête sur place.

Cet organisme, au sein duquel siège M. Edouard Morin, représentant des Eglises catholique, anglicane et unie du Canada, estime que le gouvernement américain et les sociétés multinationales sont directement impliquées dans les violations des libertés fondamentales en République dominicaine.

Sans l'invasion de 1965, la présence permanente du groupe d'aide et d'assistance militaire (MAAG) et le pouvoir des sociétés multinationales, dont le siège se trouve aux Etats-Unis et au Canada, la réalité politique et sociale en République dominicaine serait très différente, soulignent les enquêteurs, qui font notamment état des compagnies Gulf and Western, Falconbridge et Rosario Mining.

Après avoir rencontré les représentants de différents secteurs de l'opinion dominicaine, le Comité a divisé en cinq catégories les violations des Droits de l'homme sous le régime Balaguer:

— atteintes au droit de syndicalisation dans les milieux urbains et ruraux;

— non-respect de la pratique judiciaire de recours à l'habeas corpus;

— traitement inhumain des prisonniers;

— suppression arbitraire de la liberté d'expression et de réunion;

— expulsion arbitraire du pays de nombreux Dominicains et exploitation dans des conditions inhumaines des ouvriers les plus pauvres, c'est-à-dire les coupeurs de canne à sucre.

Le Comité ad hoc pour les Droits de l'homme, qui fera appel à la Commission internationale des juristes, à la Commission des Droits de l'homme des Nations unies et à d'autres organismes, prie le gouvernement Balaguer de prendre des mesures pour faire cesser les atteintes flagrantes aux libertés fondamentales du peuple dominicain. Il demande la mise en liberté immédiate de dirigeants syndicaux et de tous les prisonniers politiques injustement incarcérés.

en bref

La commission Pike demande au Congrès d'appuyer ses requêtes

WASHINGTON (PA) — La commission de la Chambre des représentants sur les services de renseignements a décidé hier de demander l'appui de l'ensemble de la Chambre à ses requêtes pour obtenir de l'administration les documents secrets qu'elle réclame.

La commission a approuvé par 10 voix contre trois une résolution déclarant que le refus de se rendre aux assignations de la commission serait considéré comme "une matière grave nécessitant des mesures appropriées" pour les faire appliquer. La résolution proposée à l'appui de la Chambre demande aussi au directeur de la CIA, M. William Colby, de remettre les documents que la commission a demandé par assignation au sujet de l'offensive du Tet de 1968 au Vietnam. La résolution ne sera pas étudiée par la Chambre avant la semaine prochaine.

Avant le vote, le président de la commission, M. Otis Pike, a déclaré: "Je pense que le temps est venu pour le Congrès de prendre position et de dire que nous avons besoin de ces informations".

Plus qu'un mois pour Mme Claustre

PARIS (AFP) — Dans trois semaines, dans un mois au plus tard Françoise Claustre sera libérée a écrit hier Thierry Desjardins, rapportant dans le quotidien parisien Le Figaro une déclaration que lui a faite Hissen Habre, le chef des rebelles Toubous du Tibesti auprès duquel il vient de vivre une dizaine de jours en compagnie de trois autres journalistes de la presse française. Hissen Habre a ajouté que Pierre Claustre sera libéré en même temps que son épouse et que le corps du commandant Galopin sera rendu à la France.

Hissen Habre, qui déclare au journaliste du Figaro que Françoise Claustre aura involontairement joué un rôle essentiel dans cette affaire exprime son admiration sur le courage de son otage. Quant à son mari Pierre Claustre gardé en garantie de dépôt pour escroquerie, le chef des rebelles ajoute qu'il prendra sans doute le même avion que sa femme.

Hirohito en route pour les E.-Unis

TOKYO (UPI) — L'empereur Hirohito et l'impératrice Nagako sont partis aujourd'hui pour une visite officielle de deux semaines aux Etats-Unis. Après une escale technique à Anchorage, en Alaska, leur avion se posera à Williamsburg, en Virginie, où débutera leur séjour américain.

Les extrémistes de gauche ayant annoncé leur intention de s'opposer par la force à ce voyage, un service d'ordre considérable avait été mis en place dans la capitale : 19.000 policiers dont 5,000 à l'aéroport, et une surveillance constante des ambassades étrangères et des résidences des membres du gouvernement.

Seules 300 personnes triées sur le volet avaient pu avoir accès à l'aéroport et saluer les souverains par le cri traditionnel de "banzai" (longue vie). La suite impériale pour le voyage comprend 71 personnes. Le prince héritier Akihito assurera l'intérim de son père pendant son absence.

Moscou libéralise les visas pour les reporters américains

MOSCOU (AFP) — Pour la première fois, l'Union soviétique accepte d'accorder aux journalistes américains accrédités à Moscou des visas leur permettant d'entrer et de sortir aussi souvent qu'ils le désirent d'URSS. Cet accord, qui est réciproque, entre en vigueur le 1er octobre et a été précisé dans un échange de notes entre l'ambassade des Etats-Unis et le département de presse du ministère soviétique des Affaires étrangères. Les visas seront valables pour un an.

L'accord bilatéral est le premier qui met directement en application l'acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, signé le 1er août dernier.

Selon le système actuellement en vigueur, les journalistes occidentaux accrédités à Moscou reçoivent un visa d'entrée mais doivent demander un visa de sortie et de réentrée chaque fois qu'ils veulent quitter l'URSS et y revenir.

Le Fretilin se dit maître de Timor

CANBERRA (UPI) — M. Jose Ramos Horta, secrétaire général du Fretilin, a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que le mouvement de libération qu'il représente est actuellement maître de tout le territoire du Timor oriental.

"Nous sommes le gouvernement de facto", a-t-il dit.

M. Horta est venu à Canberra pour convaincre le gouvernement australien d'organiser une conférence sur l'avenir de cette possession portugaise. La conférence devrait réunir, selon lui, les représentants du Portugal du Fretilin, de l'Indonésie et de l'Australie.

Hunt devait droguer Anderson, non le tuer

NEW YORK (AP) — Le magazine "Time" rapporte dans son dernier numéro que Howard Hunt, l'un des plombiers du Watergate, n'avait jamais reçu l'ordre d'assassiner l'éditorialiste Jack Anderson, mais seulement de le droguer. Hunt aurait apporté ces précisions à un correspondant du "Time" venu le voir à la prison fédérale de la base aérienne d'Elgin.

Le "Washington Post" avait signalé, la semaine dernière, que Howard Hunt avait avoué à des collaborateurs qu'il avait reçu l'ordre d'exécuter Jack Anderson mais que la consigne avait été annulée à la dernière minute.

Selon Howard Hunt, M. Charles Colson, conseiller à la Maison-Blanche, avait proposé de droguer Jack Anderson afin de le discréditer. L'idée était de lui faire absorber un médicament qui lui aurait causé des troubles de la parole pendant une émission en direct.

M. Colson, interrogé par le "Time", a nié qu'un tel projet avait été envisagé.

Washington est muet sur les exécutions d'Espagne

WASHINGTON (AFP) — Le silence éloquent maintenu par les Etats-Unis face aux exécutions d'Espagne, que ce soit l'Administration ou le Congrès, a frappé tous les observateurs.

Les Etats-Unis ne se sont pas seulement abstenus de condamner formellement Madrid. Seuls, parmi les pays occidentaux, ils n'ont pas proféré, pour déplorer les exécutions, un seul mot qui eût été susceptible de déplaire à Madrid.

Très révélateur est à cet égard le commentaire tardif et embarrassé de M. Ron Nessen, le porte-parole de la Maison-Blanche qui, devant l'émoi du monde entier, a dû finalement se résoudre à réagir.

Le Président, a dit M. Nessen, a dans ce cas, comme dans d'autres cas, exprimé ses regrets devant le cycle de violence qui provoque des effets aussi tragiques, en d'autres termes, les cinq exécutions de samedi sont présentées comme une riposte somme toute normale aux attentats contre les policiers et on renvoie dos à dos les autorités franquistes et les militants qu'elles envoient à la mort.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a encore dit que le rappel pour consultations de l'ambassadeur des Etats-Unis à Madrid n'était pas envisagé.

Le gouvernement américain, a encore déclaré M. Nessen, considère que le problème des négociations en cours entre les Etas-Unis e l'Espagne pour le renouvellement du bail des bases américaines dans ce pays était "totalement séparé" de la position de Washington concernant ces exécutions qui constituent fondamentalement, dans l'optique de Washington, une affaire intérieure espagnole.

Cependant, l'absence de toute condamnation et même de tout regret précis de la part du président Ford face à un événement qui a provoqué l'indignation dans la plupart des grandes capiales occidentales parait, aux yeux des observateurs, nécessairement liée à cette négociation en cours. On sait que M. Kissinger s'est entretenu pendant le week-end à ce propos avec son collègue, M. Pedro Cortina, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, qui a indiqué qu'un accord pourrait intervenir pour la conclusion d'un nouveau traité dans les tout prochains jours.

Kissinger veut mettre en contact Israël et la Syrie

NEW YORK (UPI) — Au cours d'un diner officiel qu'il a offert hier soir aux représentants permanents auprès de l'ONU et aux ministres des Affaires étrangères des 20 pays membres de la Ligue arabe, le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger a déclaré notamment que la prochaine étape des efforts faits par les Etats-Unis pour ramener la paix au Proche Orient, sera d'amener Israël et la Syrie à engager un dialogue, ainsi que d'étudier la possibilité d'inclure le cas palestinien dans un règlement global du problème du Proche Orient.

M. Kissinger s'est attaché à rassurer ses invités en les persuadant que les Etats-Unis n'avaient "aucun intérêt et aucune intention de diviser le monde arabe". Il a souligné que "bien au contraire, seul un monde arabe uni peut obtenir la paix finale" en ajoutant que "les Etats-Unis sont prêts à faire pour n'importe quel Etat arabe ce qu'ils ont déjà fait pour certains".

Le secrétaire d'Etat américain a dit encore que le prochain objectif immédiat des Etats-Unis était "de trouver une formule pour mettre en contact les Israéliens et les Syriens", si ces deux pays veulent discuter, et que les Etats-Unis" cherchent à trouver comment les intérêts légitimes du peuple palestinien pourraient être intégrés dans un règlement de paix global".

Rappelons que les Etats-Unis ont encore à reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), mais Israël refuse catégoriquement de négocier avec l'organisme palestinien.

L'activité reprend peu à peu au Liban

BEYROUTH (UPI) — Le cessez-le-feu parait maintenant s'établir au Liban, après les troubles qui ont fait au moins 38 tués et 600 blessés.

Au cours de la journée de lundi, plusieurs milliers d'habitants de la capitale sont sortis, pour la première fois depuis deux semaines, pour se procurer les denrées disponibles dans les quelques magasins d'alimentation ouverts. Pourtant, les rues son redevenues désertes en fin d'après-midi.

Il y a encore eu quelques explosions et échanges de coups de feu sur la corniche de Mazraa, la principale artère du bord de mer, et dans divers quartiers de la périphérie. Mais ces incidents ont pris fin lorsque les forces de sécurité ont bouclé les secteurs où ils s'étaient produits.

La radio de Beyrouth a appelé les fonctionnaires et les travailleurs à reprendre leurs activités normales. Le ministre de la Santé publique a lancé un appel au personnel médical "en raison des besoins urgents".

Le premier ministre Rachid Karamé, qui avait réuni hier pour la seconde fois les vingt membres du comité de réconciliation nationale, a déclaré que les diverses factions se sont engagées à démanteler les barricades, à retirer des rues leurs hommes en armes et à respecter l'autorité des forces de sécurité chargées de veiller au respect du cessez-le-feu.

Dans le centre de la capitale, des équipes d'ouvriers ont commencé le déblaiement des décombres des quelque deux mille bâtiments, logements et magasins détruits lors des combats.

pleins feux
SUR L'ACTUALITE

la presse
MARDI
30 SEPTEMBRE 1975

Un remaniement qui ne change guère le portrait du pouvoir

par Marcel PEPIN
de notre bureau d'Ottawa

L'EQUIPE Trudeau vieillit. On s'en doutait déjà, mais le récent remaniement ministériel en fournit une autre preuve éloquente. A défaut d'idée nouvelle pour mater une fois pour toute le lancinant problème de l'inflation, M. Trudeau se voit obligé de jouer avec les décors. Il change ses ministres de fauteuil, mais conserve le même menu.

D'avantage en effet que des nouvelles assignations ministérielles, ce sont surtout les propos du Premier ministre sur l'état de l'économie canadienne qui ont retenu l'attention. "Ça va mal, reconnait carrément M. Trudeau. Ça ne peut continuer ainsi, enchaine-t-il en substance. Il faudra maintenant prendre des mesures concrètes, énergiques, et les appliquer avec fermeté." Quelles mesures? On ne sait point et il est douteux qu'on en connaisse plus long dans trois mois dans six mois. Parce que ce gouvernement parait à court de munitions en matière économique.

M. Trudeau tient toujours à son idée de convaincre magiquement les Canadiens de modérer leurs demandes salariales et de se contenter de profits plus modestes. Après un interminable palabre avec syndicats et patrons, M. John Turner a tout laissé tomber il y a trois semaines. Le consensus ne s'est jamais établi. Et pour cause: de tous les agents économiques, ce sont les gouvernements qui en fin de compte se montrent les plus gourmands. Pas complètement aliénés, les salariés refusent de faire seuls les frais de la stabilité. Les patrons, de leur côté, disent vouloir se protéger contre l'inflation et en conséquence planifient des recettes mirifiques, avec l'encouragement du gouvernement, dans certains cas, comme c'est arrivé récemment quand la Banque du Canada a permis aux banques à charte de hausser leur taux d'intérêt, drainant du même coup des centaines de millions additionnels dans les coffres de ces entreprises privées.

Mais il faut quand même faire face à la musique. M. Trudeau a donc chargé l'un de ses plus fidèles lieutenants de chausser les bottes de M. John Turner. M. Donald Macdonald a vécu tous les hauts et tous les bas de la crise économique actuelle. S'il avait en poche une recette magique, on suppose qu'il en aurait déjà fait part au cabinet avant aujourd'hui.

Même s'il est énergique, brillant, savamment polisson quand c'est nécessaire, M. Macdonald a peu de chances de se révéler un cuisinier exceptionnel, si on le condamne d'avance à utiliser le même recueil de recettes que son prédécesseur. Or, et c'est là ce qui inquiète, les propos de M. Trudeau laissent croire que le gouvernement estime en même temps que ça va mal et qu'il a des bons remèdes.

Les impératifs stratégiques

Les autres changements au sein du cabinet paraissent d'avantage répondre à des impératifs stratégiques que marquer une nouvelle orientation politique. Quand par exemple M. Trudeau nomme M. Ron Basford à la Justice, il tient compte de la fidélité de la Colombie-britannique à la foi libérale, fidélité qui mérite bien un portefeuille prestigieux.

Quand il mute M. Otto Lang aux Transports, c'est d'abord pour s'assurer que les provinces de l'Ouest, en particulier la Saskatchewan et l'Alberta, déjà tièdes à l'endroit d'un gouvernement qui a découvert sur le tard la richesse pétrolière des Prairies, ne se révolteront tout simplement pas devant la lenteur d'Ottawa à mettre au point une politique de transport remise de décennie en décennie.

Quand il nomme M. Marcel Lessard à l'Expansion économique régionale, c'est en partie pour assurer les Québécois en quête de fonds fédéraux qu'on ne les a pas abandonnés. Chaque fois que M. Lessard versera une subvention à une petite entreprise des Cantons de l'Est, il pourra se rendre lui-même couper le ruban traditionnel. Ce que M. Donald Jamieson, son prédécesseur, ne faisait pas et que les organisateurs libéraux du Québec n'appréciaient guère.

Le French Power

D'aucuns ont conclu qu'avec le départ de M. Gérard Pelletier, la quasi-retraite de M. Jean Marchand et l'absence d'un Québécois au ministère des Finances, le fameux French Power s'est bel et bien effrité.

En prêtant un peu de cynisme à M. Trudeau, on pourrait dire au contraire que le Premier ministre a préservé ce qui reste du French Power en ne commettant pas l'erreur de condamner à l'échafaud, pour reprendre l'expression de Jean Chrétien, l'un de ses ministres québécois qui a quelque poids dans le cabinet. Si M. Macdonald ne parvient pas à relever le défi des finances, il se trouvera beaucoup d'experts, tant dans les milieux d'affaires que dans la presse, pour l'excuser, à cause d'une conjoncture défavorable. Dans le cas de MM. Lalonde et Chrétien, on n'aurait pas manqué de rejeter sur l'inexperience et l'incompétence les maux qui assaillent l'économie.

Mais avant de conclure à la perte d'influence du French Power il faut d'abord se demander si ce pouvoir francophone existe encore vraiment? Il est douteux que les ministres Lalonde, Chrétien, Goyer, Sauvé, Lessard, Juneau soient plus puissants aujourd'hui que MM. Guy Favreau, Léo Cadieux, Maurice Sauvé, Maurice Lamontagne, Jean Marchand à l'époque du Premier ministre Lester B. Pearson. Le French Power, tel que l'ont perçu anglophones et francophones, est une notion née directement du tapage qui a agité tout le Québec des années 68-71. Maintenant que le Québec est muet comme une carpe et que les dangers sont conjurés, le French Power n'énerve plus grand monde à Ottawa.

Bref, ce remaniement ne change guère le portrait du pouvoir fédéral. Le gouvernement est toujours bien appuyé sur une majorité parlementaire, le Premier ministre conserve toujours un contrôle ferme sur le cabinet, en dépit du départ de M. Turner, et les politiques économiques sont tout aussi imprécises aujourd'hui qu'hier. Quant aux Québécois accrochés au char gouvernemental, ils n'ont ni plus ni moins d'influence.

Il est tout simplement moins important qu'ils soient prestigieux aujourd'hui, puisqu'on ne leur demande rien de plus que d'être des ministres ordinaires. Ils n'ont en effet qu'un rôle exceptionnel à jouer, celui d'apaiser le Québec quand la province s'emporte. Quand le front québécois se calme, ils deviennent des administrateurs, facilement remplaçables. Comme tous les ministres d'ailleurs.

La recherche d'une solution politique ayant échoué

L'Ulster retombe sous la loi du sang

par Pierre SAINT-GERMAIN

LE SPECTRE d'une guerre civile en règle est réapparu en Irlande du Nord. L'Irish Reblican Army provisoire (IRA-P) a repris l'offensive, lundi, trois jours après le refus des protestants de partager le pouvoir avec la minorité catholique, exploitée politiquement et économiquement. Le dernier espoir d'une solution politique s'est évanoui. A moins d'un miracle, le pays retombera sous la loi du sang.

L'Ulster — six comtés du nord qui demeurèrent liés à la Grande-Bretagne après la proclamation de l'Etat libre d'Irlande (du Sud) en 1921 — connait un véritable carnage depuis 1969. Le gouvernement de Londres, qui administre directement ces six comtés depuis 1972, comptait sur la Convention constitutionnelle, élue en mai dernier, pour assurer la "réconciliation nationale".

Il fallait une bonne dose de naiveté pour s'imaginer que cette assemblée, où orangistes et assimilés détiennent 54 des 78 sièges, ferait preuve d'un esprit démocratique. La coalition des trois partis loyalistes — c'est-à-dire ultra-protestants et ultra-britanniques — vient effectivement d'exclure le parti travailliste social-démocrate (SDLP), majoritairement catholique, de toute participation à un éventuel gouvernement.

Nouveau "blitz" de l'IRA provisoire

Une telle négation des droits élémentaires de la minorité (500,000 catholiques sur une population de 1,500,000) ne pouvait que rallumer la violence. Lundi, l'IRA-P faisait sauter des bombes dans neuf villes de l'Ulster, causant des blessures à 12 civils et 3 policiers, tandis qu'une explosion ravageait le sous-sol d'un grand hôtel de Londres. Avant-hier, les organisations loyalistes paramilitaires annonçaient leur intention de rompre la trêve intervenue en février dernier, pour riposter à l'IRA-P.

Il y a donc lieu de s'attendre au pire au cours des prochaines semaines. D'autant plus que les forces militaires britanniques (environ 15,000 hommes), chargées du maintien de l'ordre en Irlande du Nord, ont recommencé à serrer la vis. Dans le passé, ces forces ont été accusées de brutalités à l'égard des catholiques. Leur comportement a contribué à élargir la base populaire de l'IRA-P, constituée de dissidents de l'IRA officielle (IRA-O) qui voulait mettre en veilleuse la lutte armée pour accentuer l'agitation politique et sociale.

Amer échec de la répression

L'IRA-O a jusqu'ici raté sa tentative de miser davantage sur un vrai parti révolutionnaire, axant son action sur la lutte des classes, que sur une armée secrète dépourvue de larges perspectives politiques. Même les ouvriers protestants, privilégiés par rapport à leurs camarades catholiques, sont restés solidaires de la majorité loyaliste qui monopolise les postes de commande tant sur le plan politique que dans les domaines économique et social.

D'autre part, le gouvernement britannique a amèrement constaté l'échec de son opération visant à démanteler l'armée secrète, qui existe depuis 1916 et se nourrit de l'injustice historique — cela remonte à deux siècles au moins — que les Anglais ont fait subir au peuple irlandais. Il saute aux yeux que Londres ne sait plus où donner de la tête et serait fort soulagé de sortir de ce bourbier si la chose était possible sans plonger l'Ulster dans une boucherie généralisée.

Londres enlisé dans le bourbier

L'éventualité d'une telle sortie, qui est dans l'air depuis le printemps dernier, a rebondi avec fracas cette semaine. A Dublin, capitale de la République d'Irlande (du Sud), le Sinn Fein provisoire (SF-P), parti qui constitue le bras politique de l'IRA-P, a soutenu que le moment est venu pour la Grande-Bretagne d'annoncer le "retrait inévitable" des troupes britanniques d'Irlande du Nord.

Une déclaration de principe dans ce sens serait la seule façon, selon le SF-P, de parvenir à une paix permanente en Ulster. Le départ des troupes britanniques, a ajouté le porte-parole indirect de l'IRA-P, serait négociable, c'est-à-dire étalé, "car nous ne voulons pas connaître une situation comme celle du Congo (après le départ des autorités belges)".

téléphoto PA

Les scènes de violence, qui étaient sporadiques en Ulster depuis la trêve intervenue en février dernier, y ont repris en série, lundi, alors que l'armée secrète irlandaise a fait sauter des bombes dans neuf villes.

En mai dernier, le pasteur irlandais William Arlow, qui venait d'agir comme médiateur entre l'IRA-P et le gouvernement britannique, avait provoqué une tempête de réactions en affirmant ceci: Londres a assuré l'IRA-P qu'il était prêt à se retirer d'Ulster et qu'il le ferait en cas d'échec de la Convention constitutionnelle.

Le secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord, M. Merlyn Rees, avait aussitôt démenti cette affirmation. Les leaders loyalistes, eux, s'étaient abandonnés à une sainte colère, en menaçant de "s'occuper de leurs propres affaires". Cette menace fut interprétée en divers milieux comme l'intention des protestants d'arracher l'indépendance de l'Ulster et de régler leur compte avec l'IRA et tous les partisans du rattachement de l'Irlande du Nord à celle du Sud presque exclusivement catholique.

Un tel rattachement — objectif des deux IRA — est impensable dans la conjoncture, puisqu'il supposerait une guerre que ni la République d'Irlande (du Sud) ni la Grande-Bretagne n'accepteraient. Mais l'idée de l'indépendance de l'Ulster, obtenue par voie de référendum, n'est pas moins explosive, étant donné que la majorité loyaliste — sûre de l'emporter — s'obstine à maintenir la discrimination dont les catholiques sont victimes sur un territoire qui leur a été arraché par la force.

C'est donc l'impasse totale. Londres parait condamné à remettre en marche la machine infernale de l'occupation militaire, avec ses internements préventifs sans procès et ses dangers d'une escalade violence-répression dont on ne peut prévoir la fin. Il ne serait donc pas étonnant — à moins d'un revirement qui se traduirait par des concessions de dernière heure des deux communautés en lutte — que les Nations unies soient appelées à intervenir, comme à Chypre, pour éviter le pire, sinon pour rétablir la paix en Ulster.

L'automne chaud du PQ

Un commentaire
de Marcel DESJARDINS
de notre bureau de Québec

QUAND j'assiste comme s'est le cas depuis une semaine à la reprise de la querelle péquiste sur le référendum, j'ai tout simplement le goût de les envoyer promener.

Quand Claude Morin soulève un tollé parce qu'il ose affirmer tout haut que le Parmti québécois se doit de s'attaquer dorénavant carrément à la prise du pouvoir, geste légitime et bien conforme aux textes adoptés lors du congrès de 1975, j'ai le goût de les envoyer se faire cuire un . . . oeuf. Car il me semble qu'il y a une nette différence entre un parti comme le conçoivent les Lévesque, Morin, Laurin, Parizeau et compagnie et un mouvement comme celui "des pèlerins du monde meilleur".

La querelle suscitée par M. Claude Morin me semble d'autant plus futile et exagérée que le Parti québécois est devenu l'Opposition officielle et, jusqu'à prochain avis, la contrepartie de M. Robert Bourassa. Le PQ ayant lavé son linge sale l'an passé, ayant chassé ses bibittes pour mieux assumer son rôle d'opposition, on serait désormais en droit de s'attendre à ce que cette formation politique cesse de se regarder le nombril et s'attaque résolument aux problèmes de l'heure. Car, qu'on le veuille ou pas, qu'on soit indépendantiste ou pas, le PQ demeure présentement le seul parti d'opposition capable de faire élire un certain nombre de députés (n'en déplaise à MM. Bellemare, Samson et Roy) et surtout de présenter à l'Assemblée nationale et sur les tribunes (à St-Augustin, par exemple) le point de vue de ceux qui ne seraient pas complètement d'accord avec le gouvernement libéral. Il s'en trouve encore quelques-uns.

Sans le PQ, ou avec un Parti québécois miné par ses querelles intestines, c'est, comme on le dit souvent, "l'autre côté de la médaille" qui disparait. Ce ne sont tout de même pas les Marc Lalonde, Jean Marchand et Paul Desrochers, les glorieux artisans de la polarisation de l'électorat québécois qui viendront susciter un remplacement au régime actuel.

Quand M. Claude Morin se fait rabrouer par les siens pour avoir osé dire que le PQ doit songer dès maintenant (M. Bourassa prépare une élection pour 1977) à prendre le pouvoir, à battre les libéraux, j'ai l'impression que bien des péquistes ne veulent pas vraiment faire l'indépendance et que de toute façon ils ne la méritent pas.

Qu'a dit M. Morin ?

Que le PQ est moralement obligé de faire tout en son possible, honnêtement, pour prendre le pouvoir. "C'est-à-dire qu'on est moralement obligé de ne pas laisser en place ce gouvernement qui est en train de tout gâter.

"Parce que si on s'explique mal, on utilise de mauvaises approches auprès des citoyens, on parle de choses qui ne les intéressent pas, on est mal organisé, tout ça a le même résultat: perpétuer au pouvoir un gouvernement qui normalement ne devrait pas y être", a déclaré M. Morin.

Pendant ce temps, Robert Bourassa, mort de rire, prépare le prochain chapitre de la social-démocratie, attablé au Café d'Europe rue Sainte-Angèle à Québec, avec son stratège Jean-Claude Rivest et ses deux préposés aux "démarches spéciales" Jean Prieur et Clarence White.

Pendant ce temps, le PQ, comme à tous les débuts de septembre, annonce que l'automne sera chaud au Québec. Quelques semaines après, on s'aperçoit que des odeurs de torchons brûlés sortent des rangs péquistes. L'automne est chaud . . . au sein du PQ surtout.

Les formations politiques qui n'ont jamais assumé le pouvoir comme le PQ à Québec et le NPD à Ottawa, et celles qui en sont écartées depuis plusieurs années, comme les conservateurs de M. Robert Stanfield, sombrent souvent dans leur dialectique et leurs querelles intestines.

A ce sujet, les péquistes auraient d'excellentes leçons à tirer de la campagne menée par les néo-démocrates ontariens.

DANSE/CRITIQUE

Jose Molina

Lentement mais sûrement

LES BALLETS ESPAGNOLS DE JOSE MOLINA. Jose Molina, avec Antonia Martinez, Luis Montero, Azucena Vega, Edo Sie, Manolo Rivera, Melinda Monoya, Sara Lorenzo. Guitare solo: Beltran Espinosa. Chanteur flamenco: Simon Serrano. Guitare: Teodoro Felipe. Pianiste: Silvio Masciarelli. Chorégraphes: Jose Molina et Luis Montero. Sous les auspices de l'impresario Françoise Chartrand. Hier soir, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

par Jean-Paul BROUSSEAU

Le ballet espagnol reste, dans l'épanouissement de la danse contemporaine, une expression très typée dont seul le costume — et encore — évolue. Voilà pourquoi une soirée de près de trois heures avec la troupe de Jose Molina tire ici et là en longueur.

Mais il y a s'ennuyer et s'ennuyer. D'abord, j'ai découvert pour la première fois hier qu'une soirée de danse espagnole fait son effet de la même façon qu'une seule des danses, c'est-à-dire qu'on y entre lentement, qu'on s'y glisse comme dans un gant dans lequel la main prend sa place en même temps que le cuir sa forme. Dans cette optique, la troupe de Jose Molina devient l'une des plus fascinantes du genre à regarder.

Même avec la meilleure indulgence cependant, le programme pourrait être raccourci de plusieurs piécettes d'un caractère charmant mais dont l'inclusion, justement, brise le rythme du déroulement et la montée de cette lente fièvre qui paraît le moteur même des danseurs et de la danse.

Les artistes de la troupe sont généralement d'un calibre artistique que n'arrivent pas à atteindre plusieurs des morceaux d'ensemble du programme d'hier. Voilà pourquoi on les voit briller et conquérir la salle dans des solos, tour à tour, un par un ou par couple.

Même dans le "Cuadro flamenco" final — le morceau le plus près de ce qu'on peut appeler un ballet en plusieurs scènes — ces temps-là, justement, sont axés sur des solistes. Antonia Martinez, pour ne mentionner qu'elle, s'y affirme une danseuse à la sensualité retenue et au style vibrant.

Mais si provocante que soit la "prima balerina" des Ballets Jose Molina, c'est Molina lui-même qui insuffle à sa compagnie un éclat qu'elle n'aurait pas sans sa présence.

Présence d'une rare qualité — si bien que j'ai rarement vu un danseur espagnol subjuguer un auditoire comme il l'a fait hier. La carrure du style, des yeux noirs brillant comme des joyaux... Molina brûle de toute évidence d'un feu sacré, et cette flamme, assez curieusement, se grossit de ce qu'il reste de fruste dans ce garçon issu du peuple mais dont le travail et la discipline sont exemplaires.

Cette soirée un peu lente, un peu hétéroclite aussi, a été ponctuée par un solo de guitare suivi d'un rappel. En moins de dix minutes, Beltran Espinosa y a affirmé une telle maîtrise de son instrument que voilà plus qu'un virtuose: c'est un phénomène parfaitement capable, seul, de "tenir" 2,000 personnes pendant trois heures. Pourquoi ne pas le faire venir en récital?

Le film porno et les Hullois

HULL (d'après CP) — Les cinéphiles de Hull ont une nette préférence pour les films pornographiques, qu'ils soient anglais ou français, et deux des quatres cinémas de la ville n'offrent désormais qu'une programmation anglaise.

Depuis quatre semaines, en effet, le cinéma Vendôme met chaque jour deux films pornographiques à l'affiche, et le fait que ces films soient en langue anglaise n'a pas empêché la direction de réaliser des revenus substantiels.

Le directeur du Vendôme, M. René Perreault, soutiemt qu'il y a d'abord pénurie de films en langue française, ensuite qu'il y a de longs délais dans la post-synchronisation de films en langue anglaise, si bien qu'il s'est vu "contraint' de recourir à une programmation exclusivement anglaise.

Mais le conseiller Pierre Ménard, président de la Commission des affaires culturelles de la ville qui enquête sur la situation, est catégorique: "C'est plutôt une question de dollars. En anglais ou en français, un cul est un cul et c'est ce qui se vend le mieux".

McGill: un assez bon début

MUSIQUE/CRITIQUE

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL. Chef d'orchestre: Alexander Brott. Soliste: André Bernard, trompettiste. Premier concert de la saison. Hier soir, à la salle Maisonneuve de la Place des Arts.

Programme:
Concerto grosso en fa majeur, op. 6 no 2: Handel.
"Images" (1958): Harry Freedman.
Concerto pour trompette et cordes en ré majeur: Torelli.
Concerto pour trompette et cordes en ré majeur: Teleman. Soliste: André Bernard.
Serenade en mi bémol majeur, op. 22: Dvorak.

par Claude GINGRAS

L'Orchestre de chambre McGill, que je retrouvais hier soir avec son même chef, ses mêmes musiciens, son même répertoire, son même décor rococo et son même auditoire, a donné un assez bon concert de début de saison (laquelle n'est pas sa 36e, comme la direction s'entête partout).

J'ai déjà entendu le petit ensemble de Brott jouer mieux encore mais je me console en me rappelant les innombrables fois où il a joué assez mal et même fort mal. Le directeur fait encore beaucoup de gestes inutiles et on souhaiterait qu'il s'applique plutôt à obtenir une intonation absolument parfaite et une sonorité vraiment belle... Mais déjà, hier soir, la coordination était assez bonne et le résultat, fort écoutable; il y a même eu quelques belles nuances dans l'oeuvre canadienne de Freedman (bien écrite, sinon mémorable) et dans le Dvorak de la fin.

Comme à l'accoutumée, le public était manifestement venu pour le soliste, reléguant inconsciemment l'orchestre au rôle d'accompagnateur. Je m'étonne qu'on ait rengagé le trompettiste André Bernard qui, la saison dernière, avait joué fort bien, sans plus. La technique est certes très bonne, il y a de la musicalité, du style aussi, et le son est généralement beau. Mais André Bernard est un trompettiste comme il y en a beaucoup d'autres et le son qu'il produit est complètement éclipsé par celui d'un Maurice André.

Hier soir, comme la saison dernière, M. Bernard a raté quelques notes et quelques traits, et c'est après avoir donné une deuxième fois le même rappel (un mouvement d'une sonate de Teleman) qu'il est parvenu à jouer sans se tromper. Bien sûr, tout le monde a le droit de se reprendre...

DES SUCRÉES DE BONNES AUBAINES...

KRESGE
DU 30 SEPT. AU 4 OCT. — TANT QU'IL Y EN AURA.

"LE CARNAVAL DES BONBONS"

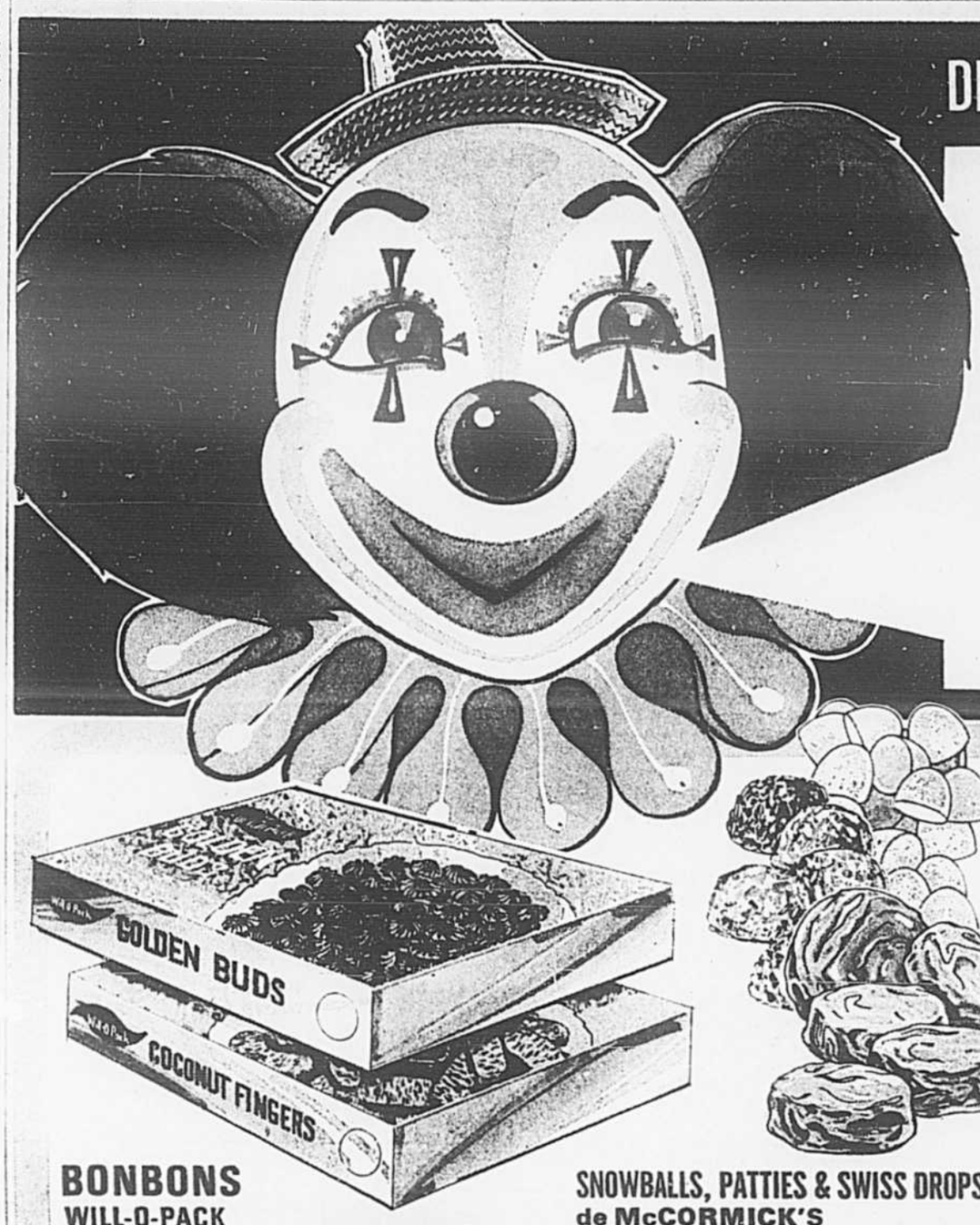

BONBONS WILL-O-PACK
Golden Buds, Coconut Fingers, Cool Mints, Miniatures, Slow-Pokes et Will-O-Crisps. Prix Kresge 77¢ le paquet

SNOWBALLS, PATTIES & SWISS DROPS, de McCORMICK'S
Savoureux choix de fraîches menthes Patties, d'alléchants Chocolate Snowballs et Dark Swiss Drops. Prix Kresge 97¢ lb

TABLETTES GÉANTES DE CHOCOLAT CRÉMEUX HERSHEY'S
Un vrai régal pour le palais! Vous n'avez que l'embarras du choix: chocolat avec amandes chocolat au lait ou les tablettes spéciales de chocolat foncé. Prix Kresge 99¢ ch.

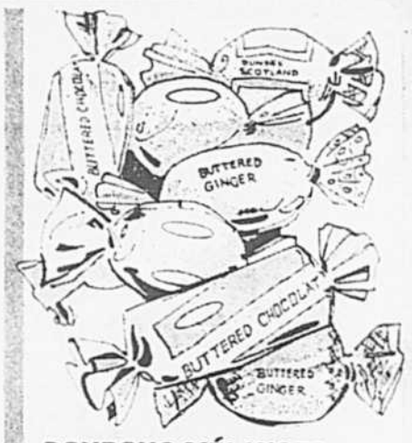

BONBONS MÉLANGES par TREBOR
Choisissez vos bonbons préférés parmi l'appétissante variété comprenant de petites bouchées croquantes, des menthes, bonbons aux fruits, caramels, etc... Prix Kresge 99¢ lb

UN RÉGAL POUR LA FAMILLE À PRIX DE RABAIS KRESGE

PETITES BOUCHÉES O'HENRY
Prix Kresge 1.29 lb
La version, en miniature, des fameuses tablettes de chocolat O'Henry, de Lowney's.

PEANUT CLUSTERS
Prix Kresge 1.47 lb
Un vrai festin d'arachides croquantes!

CRACKER JACKS PAQUET DE 3
Prix Kresge 57¢ le paquet
Délicieux maïs éclaté recouvert de caramel!

CERISES AU CHOCOLAT
Prix Kresge 1.57 le paquet de 12 oz
Délicieuses cerises au marasquin recouvertes de riche chocolat Moir's.

ARACHIDES BLANCHIES
Prix Kresge 1.17 le sac de 1½ lb
Arachides blanchies Planter's, en format familial.

ARACHIDES RÔTIES ET SÉCHÉES
Prix Kresge 97¢ 97¢ le pot de 12 oz
Toujours les préférées de la famille.

NOIX MÉLANGÉES de marque K MART
Délicieux mélange de noix fraîches et rôties, dans une boîte étanche.
Prix Kresge 1.37 boîte de 16 oz

RAISINS GLOSSETTE
Prix Kresge 1.29 la lb
Raisins dodus enrobés de chocolat au lait crémeux Lowney.

ARACHIDES GLOSSETTE
Prix Kresge 1.29 la lb
Arachides rôties recouvertes du célèbre chocolat au lait Lowney.

LACETS ET BÂTONS DE RÉGLISSE
Prix Kresge 2 sacs pour 88¢
Saveurs de réglisse noir ou fraise rouge.

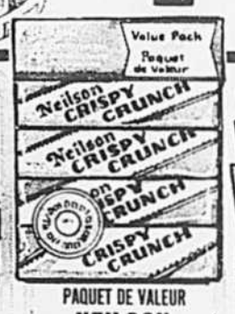

PAQUET DE VALEUR NEILSON
Prix Kresge 73¢ le pqt de 4
Jersey Milk, Crispy Crunch, Malted Milk, Danish, Virginia, etc. 4 tablettes par paquet.

CELLO PAKS de WILLARD
Prix Kresge 66¢ le sac de 6½ oz
Délicieux Golden Buds, macarons et biscottes.

ROSETTES DE NEILSON
Délicieuses petites bouchées de chocolat Neilson, fondant! Toujours aussi populaires! Prix Kresge 1.47 la lb

MENTHES SAVOUREUSES
Délicieuses menthes enrobées de chocolat onctueux. 2 paquets de 6 oz. Prix Kresge 1.47 le paquet jumelé

CHOCOLATS ASSORTIS
Un assortiment appétissant de chocolats renfermant diverses garnitures savoureuses. Prix Kresge 1.39 la bte de 12 oz

MÉLANGE BRIDGE
Garnitures variées, y compris raisins et noix, enrobées de riche chocolat. Prix Kresge 1.17 la lb

CHOCOLATE WHOPPERS
Prix Kresge 77¢ le carton
Délicieuses boulettes de lait malté recouvertes de chocolat au lait. 11 oz.

TABLETTES FAMILIALES NEILSON'S
Prix Kresge 2 pour 83¢
Choix de 5 saveurs populaires!

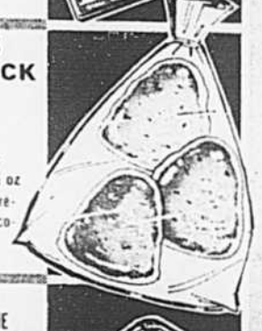

OPERA DROPS de McCORMICK
Prix Kresge 81¢ le sac de 10½ oz
Savoureuses garnitures crémeuses enrobées de chocolat.

FONDANT À L'ANCIENNE de O'MALLEY
Prix Kresge 99¢ pour 10 oz
Fondant au chocolat, à la vanille ou à l'érable.

BOÎTES DE BONBONS TAVENER
Prix Kresge 88¢ la bte
Bonbons aux fruits, caramel à la menthe, caramel au beurre, bonbons à la menthe ou bonbons au citron.

MÉLANGE BRIDGE de LOWNEY
Prix Kresge 1.17 le sac de 16 oz
Noix, raisins et garnitures onctueuses, tous enrobés de chocolat.

751 ouest rue STE-CATHERINE
1 est rue MONT-ROYAL
1019 est rue STE-CATHERINE
6583 rue ST-HUBERT

MUSIQUE / LA SEMAINE

OSM: début de saison pour de bon

Après quelques petits concerts de "pré-saison" et après un arrêt de travail de deux semaines des musiciens de l'Orchestre Symphonique de Montréal, la saison musicale commence cette semaine pour de bon.

En plus de la première "Semaine mondiale de la musique", qui a débuté à Toronto hier, se poursuit à Ottawa aujourd'hui et demain et occupera la scène montréalaise jeudi, vendredi et dimanche, trois sociétés montréalaises inaugurent leur saison cette semaine: l'Orchestre de chambre McGill donnait son premier concert hier soir (voir compte-rendu dans une autre page), l'OSM donne son premier concert double ce soir et demain soir, avec son nouveau directeur artistique, Rafael Frühbeck de Burgos, et la Société de musique contemporaine du Québec entreprend sa dixième saison jeudi soir. Voir plus loin, concernant le programme de ces concerts.

•

Hier après-midi, à la Place des Arts, avait lieu l'assemblée annuelle du conseil d'administration de l'OSM, laquelle revêtait un caractère particulier pour trois raisons: a) elle était faite en présence du nouveau directeur artistique; b) elle marquait la reprise des activités de l'orchestre après la grève de deux semaines de ses musiciens (mais le conflit, on le sait, n'est pas réglé: il s'agit d'un moratoire de 30 jours); c) elle permettait surtout aux membres du nouveau conseil d'administration de se rencontrer — nouveau conseil qui, rappelons-le, a été élargi et démocratisé.

Le nouveau conseil, qui porte le nom de "Les Amis de l'OSM", a été porté de 22 membres à 54, puis ces jours derniers à 81 et bientôt à 100, tous étant choisis dans divers secteurs de la collectivité montréalaise (finance, politique, syndicalisme, arts, sports).

Plusieurs de ces membres assistaient à l'assemblée: Lise Payette (qui a fait une entrée très remarquée), l'animateur Henri Bergeron, le disquaire André Perrault, le pianiste John Newmark, le juge Claire Kirkland-Casgrain, etc.

Le président de l'OSM, M. Pierre Delagrave (l'un des nombreux bénévoles qui donnent de leur temps à l'orchestre), a fait, en français et en anglais, un exposé qui est le plus intelligent que j'aie entendu de sa part et de la part de n'importe quel président de l'OSM. Il a d'abord rappelé les principaux événements des douze derniers mois: dernière saison de Franz-Paul Decker comme directeur artistique (il lui a rendu un hommage mérité); retour de l'orchestre au Chalet du Mont-Royal pour des concerts d'été; cessation de la commandite du "Montreal Star" pour les concerts du Forum (ce qui signifie que l'OSM doit désormais en assumer seul les frais); et, bien sûr, création du nouveau conseil d'administration.

Il a qualifié de "très triste" le conflit qui oppose présentement l'OSM et ses musiciens, membres de la Guilde des musiciens de Montréal. "La grande majorité des musiciens de l'OSM, travaillent à la pige, c'est-à-dire qu'ils retirent des revenus d'autres sources que l'OSM (travail dans d'autres ensembles, enregistrements, émissions de radio et de télévision, enseignement). Nous sommes tout à fait d'accord avec cela, mais il ne faudrait pas qu'il y ait conflit d'intérêts et qu'au contraire l'OSM ait priorité sur leurs autres activités. Nous faisons des erreurs... ils en font eux aussi."

Concernant l'embauchage à l'OSM de musiciens locaux de préférence aux musiciens étrangers, M. Delagrave a déclaré: "La qualité est notre seul critère. Nous ne sacrifions pas la qualité pour la politique."

Il a mentionné, à cet égard, un projet soumis au ministère des Affaires culturelles (une initiative de Frühbeck de Burgos) pour que dix bourses de deux ans soient décernées à des diplômés des écoles de musique de Montréal, surtout du Conservatoire, lesquels seraient engagés à l'OSM comme surnuméraires et seraient ensuite invités à se présenter aux auditions. "Le ministère s'est montré favorable. Quant à la Guilde, nous lui avons présenté le projet il y a six mois. Nous attendons encore une réponse."

Le président a également parlé de l'OSM comme de "l'un des dix meilleurs d'Amérique" et comme d'"une importante force économique, avec un budget annuel de $3,200,000 et 114 personnes sur le payroll".

Lançant un "Bravo, monsieur L'Allier!" (Jean-Paul L'Allier, nouveau ministre des Affaires culturelles), le président de l'OSM a annoncé que l'orchestre avait reçu le matin même une subvention de $350,000 du ministère. Par ailleurs, il a dit souhaiter que le Conseil des arts de la Région métropolitaine de Montréal trouve une solution afin que l'OSM n'ait plus à retourner en loyer et en taxe dite "d'amusement" 50 pour cent de la subvention qu'il verse à l'OSM.

•

Ce soir et demain soir, à l'OSM (dans le cadre des "Grands Concerts"), Rafael Frühbeck de Burgos dirigera "Nuages" et "Fêtes", extraits des "Nocturnes" de Debussy, et la septième Symphonie de Beethoven; on entendra également le dernier conerto pour piano de Mozart (le no 27, en si bémol majeur, K.595), avec Alicia de Larrocha comme soliste. Le Debussy remplace un Haydn précédemment annoncé. Frühbeck a sans doute voulu compenser ainsi la perte du premier concert de la saison, qui comprenait des oeuvres chorales, entre autres les trois volets des "Nocturnes" dont le dernier, "Sirènes", comporte un choeur de femmes.

Quant à la Société de musique contemporaine du Québec, qui donnera maintenant ses concerts dans la nouvelle salle Pollack de l'université McGill (555 ouest, rue Sherbrooke), elle a inscrit son premier concert de saison dans le cadre de la "Semaine mondiale de la musique". Avec le concours du soprano Margo McKinnon et des pianistes Raùl Sosa et John Hawkins, l'Ensemble de la SMCQ, que dirige Serge Garant, jouera les "Symphonies d'instruments à vent", de Stravinsky, "Waves", de Hawkins, "Couleurs de la Cité céleste", de Messiaen, ainsi qu'une nouvelle oeuvre qu'elle a commandée à Claude Vivier, intitulée "Liebesgedichte" ("Poèmes d'amour").

Vendredi soir à 23h, au Centre communautaire de l'Université de Montréal, également dans le cadre de la "Semaine mondiale de la musique": première "Nocturnale" de la saison. Au programme: des oeuvres de Stockhausen, George Crumb, Stefan Niculescu, Milan Stibilj, Micheline Coulombe-Saint-Marcoux et Pierre Genest. Entrée libre.

•

Les manifestations de la "Semaine mondiale de la musique" à Montréal comprennent également une conférence du violoniste Yehudi Menuhin, président du Conseil international de la musique, jeudi, à 16h, à McGill. Son thème: "La musique et la société". Vendredi, dès 9h, à la Place des Arts: séances d'études sur différents thèmes (inscription de 9h à 18h). Les délégués visiteront Québec samedi. Retour à Montréal dimanche pour d'autres séances d'études.

La "Semaine mondiale de la musique" se terminera dimanche soir, à la salle Wilfrid-Pelletier, par un concert de l'Orchestre Symphonique de Montréal. On y entendra notamment un nouveau Concerto pour violoncelle de Cristobal Halffter joué par celui qui l'a créé en juin dernier, Siegfried Palm, ainsi qu'une oeuvre canadienne, "Rituel de l'espace", de François Morel. Au pupitre: Rafael Frühbeck de Burgos.

•

Dimanche soir également, à l'église de l'Immaculée-Conception, Bernard Lagacé entreprend son intégrale des oeuvres pour orgue de Bach, intégrale qui s'étendra sur deux ans, à raison d'un récital par mois, le premier dimanche. Le programme du premier récital comprend trois Préludes et Fugues (do mineur, la mineur et sol mineur), plusieurs Préludes de choral, ainsi que l'oeuvre la plus célèbre du répertoire d'orgue: la Toccata et Fugue en ré mineur, BWV 565...

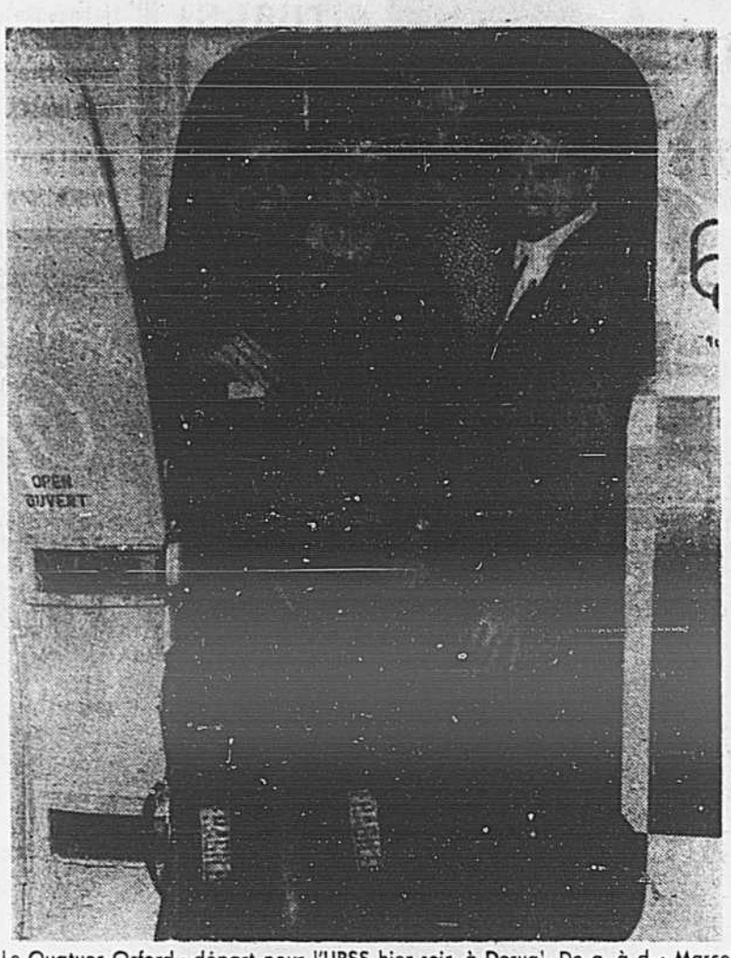

Le Quatuor Orford : départ pour l'URSS hier soir, à Dorval. De g. à d. : Marcel Saint-Cyr (violoncelle), Andrew Dawes (1er violon), Terence Helmer (alto) et Kenneth Perkins (2e violon).

•

Le Quatuor Orford a quitté l'aéroport de Dorval hier soir en direction de l'Europe où il entreprend une tournée d'un mois sous les auspices du gouvernement canadien. Le groupe donnera six concerts en URSS, deux en Roumanie, un à Barcelone, deux à Rome et deux en Yougoslavie. Il a choisi trois programmes: a) Quatuor de Debussy, Quatuor no 8 de Shostakovitch et Op. 130 de Beethoven; b) Quatuor op.25 no 5 de Haydn, Quatuor no 2 de Bartok et Quatuor de Ravel; c) Quatuor K.421 de Mozart, Quatuor du Canadien R. Murray Schafer et Quatuor op. 13 de Meldelssohn.

•

C'est ce matin que le Comité organisateur des Jeux olympiques devait, par le truchement d'une conférence de presse, éclairer le public quant à l'utilisation qui a été faite de la musique d'André Mathieu pour agrémenter les cérémonies officielles des Jeux. Pour des raisons qui n'ont pas été précisées, la conférence de presse a été retardée à vendredi... et on ignore encore où elle se tiendra.

Claude Gingras

LE PREMIER
une comédie
Une comédie de ISRAEL HOROVITZ
Adapt. québecoise — RENÉ DIONNE Mise en scène OLIVIER REICHENBACH
avec
JEAN-LOUIS MILLETTE MICHEL FORGET SOPHIE CLÉMENT
RONALD FRANCE MICHEL CÔTÉ CE SOIR 20 h 30 - $2.75 POUR TOUS
4 SOUS THEATRE DE QUAT'SOUS 100 EST AVENUE DES PINS RÉSERV/845-7277

centre des arts visuels
COURS DU JOUR ET DU SOIR POUR ADULTES
Débutant le 6 octobre.
BEAUX ARTS
Design 1 — design II — dessin I — dessin II — peinture — décoration d'intérieurs — vitraux.
TEXTILES
Batik — impression sur tissus — teintures naturelles et filage — tissage sur cartes — tissage hautes lisses — tissage basse lisse II — broderie expérimentale — design et textiles — créations de fibres et de tissus — atelier avancé de textile.
CÉRAMIQUE
Façonnage I — façonnage II — tournage I — tournage II — sculpture — glacures — construction de fours.
COURS POUR ENFANTS
LE MATIN ET L'APRÈS-MIDI
dessin et peinture — argile et jeu — façonnage — tournage — couture — théâtre d'ombres. — animation.
INSCRIVEZ DÈS MAINTENANT!
350 avenue Victoria 488-9559

Compagnie Jean Duceppe 1975 INC.
À l'affiche jusqu'au 19 oct.
en collaboration avec CJMS
VISA LE NOIR TUA LE BLANC
Billets en vente maintenant
THÉATRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS 842-2112

LONDRÉ
seulement... le jeudi, 30 octobre
Billets: $4. - $5. - $6. - $7. en vente à la Place des Arts et Sauvé Frères
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél 842-2112

LUC PHANEUF présente
PAULINE JULIEN
29 sept. au 5 oct.
billets en vente au guichet du T.N.M.
THÉATRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Sainte-Catherine
tél. 861-0563/0564

"MARIO ESCUDERO: UN VIRTUOSE !
Ses propres compositions font appel, comme d'ailleurs le reste du programme, à toutes les ressources de l'instrument".
J.P. Brousseau, La Presse
MARIO ESCUDERO
GUITARISTE FLAMENCO
MARDI 30 SEPTEMBRE 20H30
Billets: $8 $7 $5 $4
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust PVM, Sauvé Frères. Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7: enfants, étudiants et Âge d'Or, en vente à CCA seulement.
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
THÉATRE MAISONNEUVE

UNE COMPAGNIE DE DANSE ET D'OPÉRA DU TIBET
Un kaléidoscope de couleurs et de sons par les derniers grands maîtres de la musique et du folklore du Tibet.
CCA présente L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DU TIBET
1er AU 4 OCTOBRE 20h30
Billets: $8, $7, $5, $4
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust PVM, Sauvé Frères.
Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7 pr. étudiants, enfants et Âge d'Or, en vente à CCA seulement.
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
THÉATRE MAISONNEUVE

Le Groupe Là Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
LES DERNIERS HOMMES BLEUS DU SAHARA
PAR DOUCHAN GERSI
qui commente personnellement son film-couleurs
une Production Explo-Mundo
SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E
POUR TOUS
Du 1er au 5 octobre à 20.30 hres.
Matinée 4 et 5 octobre à 14.00 hres.
BILLETS $3.00
En vente à EXPLO MUNDO 1151 Alexandre Desève métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hres à partir du 22 septembre
INFORMATIONS: 527-9505
Ne soyez pas déçu, procurez vous maintenant vos billets de Saison et participez au tirage de 2 voyages gratuits en Turquie et en Jamaïque.

LE GÉNIE ARTISTIQUE DE
stan kenton et son orchestre
Les rythmes les plus excitants de notre époque !
LUNDI 6 OCTOBRE, 20h30
$3.50 - $7.50
Billets en vente à la Place des Arts, chez Sauvé Frères et Montreal Trust (P.V.M.)
UNE PRÉSENTATION DE PREMIER CONCERT
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél 842-2112

LUC PHANEUF présente
PAULINE JULIEN
29 sept. au 5 oct.
billets en vente au guichet du T.N.M.
THÉATRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Sainte Catherine
tél. 861 0563 0564

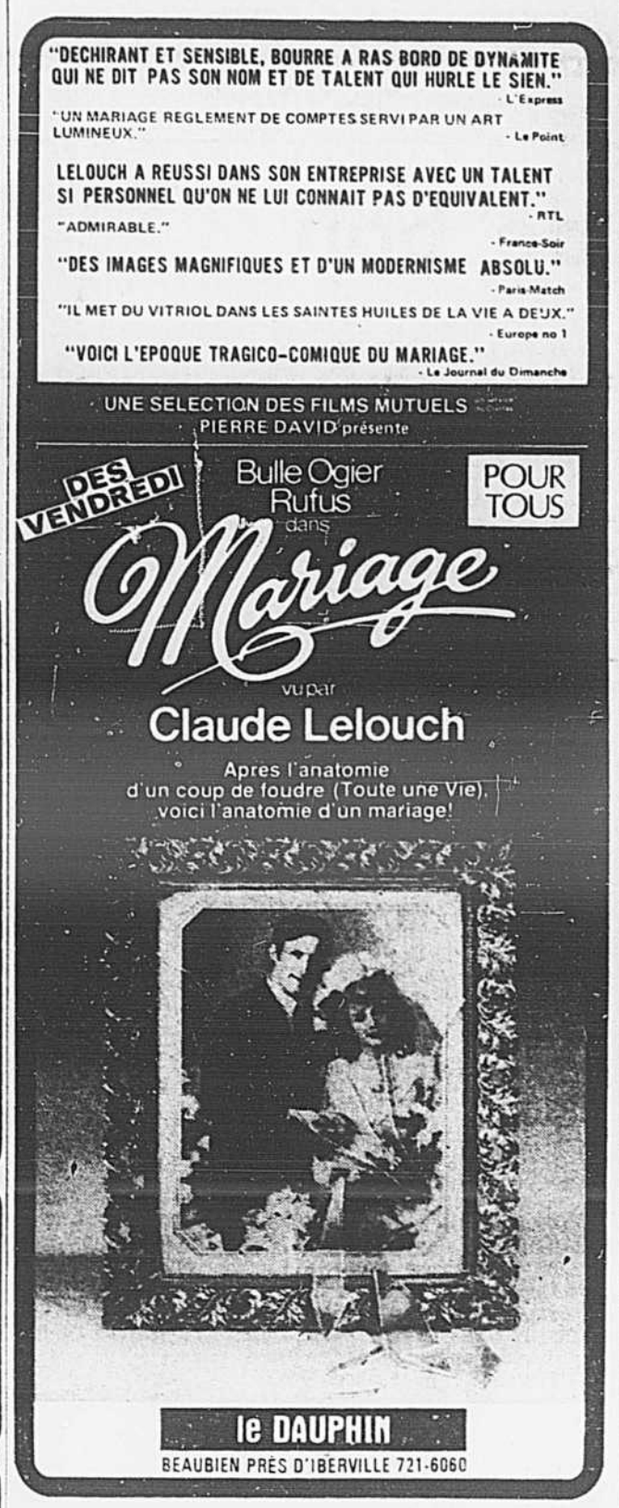

NOTA BENE: Le Bureau de surveillance du cinéma, organisme créé par le gouvernement du Québec, a approuvé chacune des annonces de cinéma paraissant dans nos pages, et conformément à la loi sur le cinéma.

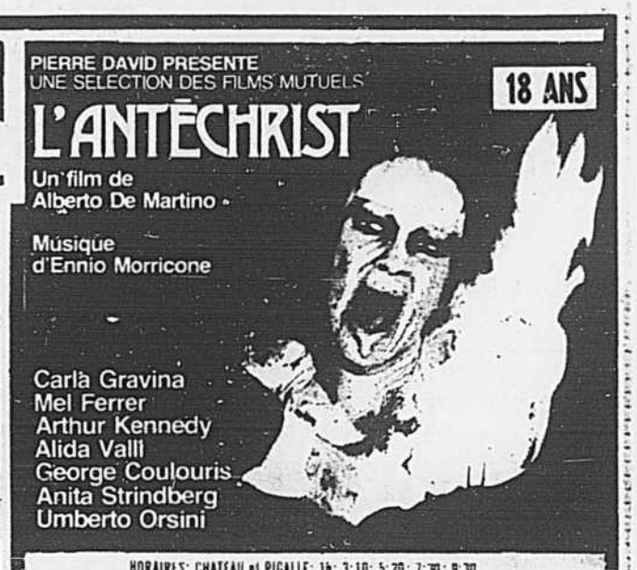

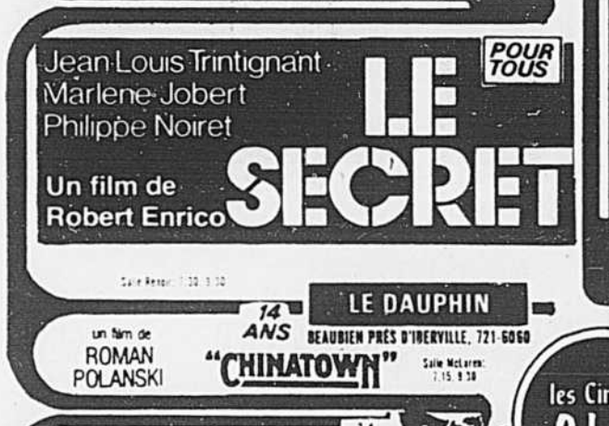

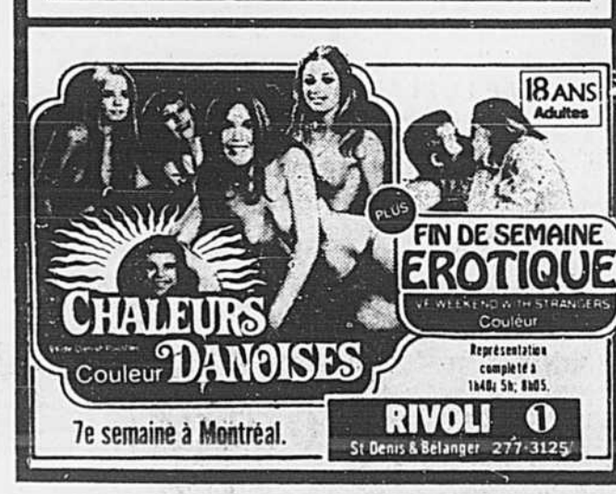

LES GRANDS CONCERTS

Mardi et mercredi, les 30 septembre et 1er octobre à 20h30

Au pupitre: RAFAEL FRÜHBECK DE BURGOS
Soliste: ALICIA DE LARROCHA, pianiste
Programme: DEBUSSY Nocturnes (Nuages et Fêtes)
MOZART Concerto pour piano no 27 en si bémol majeur, K. 595
BEETHOVEN Symphonie no 7, Opus 92, en la majeur

Billets de $3 à $8.75 en vente au guichet de la Place des Arts
Avant chaque concert à 19h, 100 billets de dernière heure à $2.50, si disponibles

Directeur artistique
FRÜHBECK DE BURGOS

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

horaires

cinéma

ANJOU: "La Route de la violence": 18:20, 21:55. "Je le Fou": 20:00.
ARLEQUIN: "Le dragon noir": 14:45, 18:15, 21:45. "Tueur au large": 13:00, 16:30, 20:00.
ATWATER (cinéma 1): "Pick up": 13:30, 15:40, 17:35, 19:30, 21:25.
ATWATER (cinéma 2): "Le retour du grand blond": 19:00, 20:45, 22:20.
AUDITORIUM DU CEGEP AHUNTSIC: "Psychose": 12:30, 15:30, 19:30.
BEAVER: "Francesca's Sexual Whirlpool": 12:00, 14:50, 17:40, 20:30. "French Love Secrets": 13:20, 16:10, 19:00, 21:50.
BERRI: "La tour infernale": 13:25, 16:50, 20:15.
BIJOU: "La sexualité chez les adolescentes": 13:10, 16:00, 21:05. "Tamara": 14:25, 17:25, 20:20.
CANADIEN: "Le Démon aux tripes": 14:10, 17:50, 21:30. "Les Vengeurs de l'Ave Maria": 12:30, 16:10, 19:50.
CHAMPLAIN: "Plein la gueule": 13:00, 17:15, 21:30. "Le flambeur": 15:10, 19:30.
CHATEAU (cinéma 1): "L'antechrist": 13:00, 15:10, 17:20, 19:30, 21:30.
CHATEAU (cinéma 2): "Fraulein en uniforme": 14:35, 17:55, 21:10. "Des filles qui crient après l'amour": 13:10, 16:25, 19:45.
CHEVALIER: "Mahler": 13:30, 16:05, 18:35, 21:10.
CINE-CENTRE (cinéma 1): "Vilby Conspiracy": 12:30, 14:40, 16:50, 19:00, 21:10.
CINE-CENTRE (cinéma 2): "Tidal Wave": 13:00, 15:50, 18:45, 21:40. "Fearless Fighter": 14:25, 17:15, 20:10.
CINEMA CINQ: Salle rouge: "Frankenstein": 18:15, 20:00, 21:45.
CINEMA DE PARIS: "Beyond the door": 13:30, 15:30, 18:30 21:30.
CINEMA 7e ART: "Les guichets du Louvre": 19:30. "La Passion": 21:15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Les aventures de Bouratino": 19:30. "La soudaine richesse des pauvres gens de Kombach": 21:30.
COMMODORE: "Larry le dingue et Mary la garce". "La Scoumoune". "L'odyssée sous les mars".
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: "The Balance": 20:30.
CREMAZIE: "Tremblement de terre": 19:00, 21:30.
DAUPHIN: Salle Renoir: "Le secret": 19:30, 21:30.
Salle McLaren: "Chinatown": 19:15, 21:30.
ELECTRA: "Les jeunes séductrices no 2": 12:15, 15:05, 17:55, 20:50. "Les jeunes séductrices no 3": 13:30, 16:25, 19:15, 22:10.
ELYSEE: Salle Resnais: "Pas si méchant que ça...": 19:30, 21:30.
Salle Eisenstein: "L'Escapade": 19:30, 21:30.
EROS: "Siv Anne & Sven": 11:25, 14:00, 16:35, 19:10, 21:45. "Sex ritual & the Occult": 10:15, 12:45, 15:20, 17:55, 20:30.
EVE: "The Erotic Adventures of Poor Cecily": 10:00, 13:00, 16:00, 19:05, 22:05. "Wide Open": 11:30, 14:30, 17:30, 20:35.
FESTIVAL: "La dernière maison sur la gauche": 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
FLEUR DE LYS: "Le mâle du siècle": 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
FLICK (salle maxi): "Jimmy Hendrix": 12:45, 16:15, 19:45. "Janis": 14:30, 18:00. (salle mini): "Blue Water White Death": 14:15, 16:00, 17:45, 19:30, 21:15.
GRANADA: "Terreur de Bruce Lee". "Dérapage contrôlé": à compter de 18:05.
GREENFIELD PARK (cinéma 1): "L'antechrist": à compter de 19:30.
GREENFIELD PARK (cinéma 2): "Jaws": à compter de 19:00.
JEAN-TALON: "Le démon aux tripes": 18:00, 21:40. "Les vengeurs de l'Ave Maria": 19:55.
KENT: "The Exorcist": 12:30, 14:40, 16:50, 19:05, 21:15.
LAVAL (cinéma 1): "L'antechrist": à compter de 19:30.
LAVAL (cinéma 2): "Tidal Wave". "Last day of Men on Earth": à compter de 18:20.
LAVAL (cinéma 3): "Le lit". "Les anges pervers": à compter de 18:00.
LAVAL (cinéma 4): "L'apprentissage de Duddy Kravitz": Sam. dim.: 12:15, 14:20, 16:30, 18:40, 20:50. En sem.: à compter de 18:40.
LAVAL (cinéma 5): "Jaws": à compter de 19:00.
MERCIER: "Flesh Gordon": 20:10. "Le pétale de l'amour": 18:30, 21:25.
MIDI-MINUIT: "Les jeunes séductrices no 2": 12:15, 15:00, 17:45, 20:35. "Les jeunes séductrices no 3": 13:30, 16:20, 19:05, 21:55.
MONKLAND: "Freebie & the Bean": 13:30, 17:35, 21:30. "Drowning Pool": 15:40, 19:45.
NATIONAL: "Yann Tze terreur de Bruce Lee": 13:00, 16:25, 19:50. "Le monstre de l'île du feu": 14:45, 18:10, 21:35.
OMEGA (cinéma 1): "Maman, laisse-moi vivre ma vie": 13:00, 16:30, 20:40. "Nous sommes tous en liberté provisoire": 14:55, 18:45, 22:35.
(cinéma 2): "Tamara": 14:35, 17:25, 20:15. "La sexualité chez les adolescentes": 13:00, 15:50, 18:40, 21:30.
OUTREMONT: "Anna, Ciao, Federico": 19:00. "L'an 01": 21:30.
PALACE: "Jaws": 12:15, 14:25, 16:45, 21:15.
PAPINEAU (cinéma 1): "Le lit": 14:50, 17:55, 20:55. "Jeunes filles impudiques": 13:30, 16:30, 19:30, nuit.
PAPINEAU (cinéma 2): "L'apprentissage de Duddy Kravitz": 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.
PARADIS: "La sexualité chez les adolescentes": 18:30, 21:15. "Tamara": 20:05.
PARC: "Gun la gâchette": 18:00, 21:25. "La route de la violence": 19:50.
PIERROT: "J'irai comme un cheval fou": 12:25, 14:15, 16:10, 18:00, 19:55, 21:50.
PICCADILLY: "Dirty Man": 15:00, 19:00. "Magnum Force": 16:50, 20:50. "The 4 Musketeers": minuit.
PIGALLE: "L'antechrist": 13:00, 15:10, 17:20, 19:30, 21:30.
PLACE DU CANADA: "The way we were": 19:15, 21:15.
PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma): "Nashville": 12:50, 15:35, 18:25, 21:10.
PLAZA: "Le Démon aux tripes": 12:10, 17:50, 21:30. "Les Vengeurs de l'Ave Maria": 12:30 16:10, 19:50.
PUSSYCAT: "Grace's Place": 12:20, 15:10, 18:00, 20:50. "Pro Shop": 13:40, 16:30, 19:25, 22:15.
REGAL: "Larry le dingue et Mary la garce". "La Scoumoune". "L'odyssée sous la mer".
REX: "Refroidi": 18:30. "Les durs": 20:10. "Larry le dingue": 21:45.
RITZ: "Le Dragon noir": 20:00. "Tueur au large": 18:05, 21:45.
RIVOLI (cinéma 1): "Chaleurs danoises": 15:05, 18:25, 21:50. "Fin de semaine érotique": 13:40, 17:00, 20:05.
RIVOLI (cinéma 2): "Terreur de Bruce Lee": 14:45, 18:05, 21:35. "Mais qui donc m'a fait ce bébé?": 12:50, 16:20, 19:50.
SAINT-DENIS: "La route de la violence": 12:15, 15:35, 18:40, 22:05. "La loi du Talion": 13:55, 17:00, 20:25.
SEVILLE: "Rollerball": 13:30, 15:50, 18:10, 20:30, 22:50.
SNOWDON: "Give 'Em Hell Harry": Matinées: 14:00. En soirée: 19:00, 21:00.
VAN HORNE: "Wilby Conspiracy": 13:00, 15:00, 17:05, 19:10, 21:15.
VENDOME: "The Life and times of Xaviera Hollander": 12:15, 13:50, 15:25, 17:00, 18:35, 20:15, 21:50.
VERSAILLES: Salle rouge: "L'antechrist": à compter de 19:30.
Salle bleue: "Le lit". "Donnez-nous notre amour quotidien": à compter de 18:35.
VIAU: "Brève rencontre à Paris". "Tuez Charly Varrick". "Don Angelo est mort": à compter de 18:00.
VIDEOGRAPHE: "Commence par / puisqu'à toute fin correspond": 20:00.
VILLERAY: "Le retour du grand blond": 19:00, 20:45, 22:20.
WESTMOUNT SQUARE: "The Wind & The Lion": 12:30, 14:35, 16:40, 18:50, 21:00.
YORK: "Return of the Pink Panther": 13:00, 14:55, 16:50, 19:00, 21:05.

ciné-parcs

CINE-PARC MONT-ST-HILAIRE: "La route de la violence". "Le coup".
CINE-PARC DOLLARD (cinéma 1): "The Wind & the Lion". "Shark's Treasure".
CINE-PARC DOLLARD (cinéma 2): "Rollerball". "Rancho de luxe".
CINE-PARC ODEON (Ecran 1): "Guelapens". La ceinture noire". (Ecran 2): "La tour infernale". "Refroidi à 99%".

musique

"SEMAINE MONDIALE DE LA MUSIQUE": Auj. et jusqu'au 5 octobre, à Toronto, Ottawa, Montréal et Québec.
PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Ce soir, 20:30, Orchestre Symphonique de Montréal, Dir.: Rafael Frühbeck de Burgos. Alicia de Larrocha, pianiste. "Nuages" et "Fêtes" (ext. des "Nocturnes") (Debussy). Concerto no 27 en si bémol majeur, K. 595 (Mozart) et Symphonie no 7 (Beethoven). Dans le cadre des "Grands Concerts".

théâtre

CENTRE NATIONAL DES ARTS (Ottawa) — Ce soir, 20:00, "Soudain l'été dernier" de Tennessee Williams. Production de la Compagnie du CNA.
THEATRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis) — "L'hôtel du libre-échange" de Georges Feydeau: 20:00.
PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — "Visa le noir, tua le blanc" de Dale Wasserman: 20:30. Production de la Compagnie Jean Ducéppe.
THEATRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau) — "Le Temps d'une vie" de Roland Lepage: 20:30.
THEATRE DE QUAT'SOUS (100 est, av. des Pins) — "Le Premier" d'Israël Horovitz: 20:30.
CENTAUR I (453, St-François-Xavier) — "Baby Doll" et "27 voitures pleines de tabac" de Tennessee Williams: 20:30. Production de l'Atelier-Studio Kaléidoscope.
PALAIS MONTCALM (Place d'Youville, Québec) — "La gloire des filles de Magloire" d'André Ricard: 20:30. Production du Théâtre du Trident.

variétés

LE PATRIOTE (1474 est, Ste-Catherine) — Nicole Croisille: 21:00.
FORUM — Jethro Tull: 20:30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE (84 ouest, Ste-Catherine) — Pauline Julien: 20:30.
SALLE BONAVENTURE (Hôtel Reine Elizabeth) — Latin Fire: 21:30 et 23:45.
VALENTIN (291 ouest, Mont-Royal) — "Jade and Sarsoparilla": 22:00 et minuit.
IN CONCERT (7, rue Le Royer) — Gale Barbieri.
PLACE DES ARTS (Salle Maisonneuve) — Mario Escudero, guitariste flamenco: 20:30.
PLANETARIUM DOW (1000 ouest, St-Jacques) — "Nirvana": Mar. jeu.: 12:15, 21:30. Mer. ven.: 14:15, 21:30. Sam.: 14:15, 16:30, 21:30. Dim.: 13:00, 15:30, 16:30, 21:30 (en français). Mar. jeu.: 14:15, 20:15. Mer. ven.: 12:15, 20:15. Sam.: 13:00, 15:30, 20:15. Dim.: 14:15, 20:15 (en anglais).

COMMENCANT JEUDI

Avis Public

Ottawa, le 19 septembre 1975

APPEL DE DEMANDES DE LICENCES DE TELEVISION PAR CÂBLE POUR DESSERVIR CERTAINS SECTEURS DU NORD DE L'ONTARIO

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne annonce qu'il est prêt à recevoir des demandes en vue de l'installation d'un service de télévision par câble pour les localités situées dans les zones de recouvrement des contours B de:

1) CKNC-TV et CKSO-TV Sudbury,
2) CKNC-TV-1 et CKSO-TV-1 Elliot Lake,
3) CFCL-TV-3 et CKSO-TV-4 Kapuskasing.

La date limite pour l'envoi des demandes au Directeur général, gestion des politiques de licences est le 15 décembre 1975.

Les requérants prévoyant l'utilisation de micro-ondes devront soumettre tous les renseignements concernant les liaisons hertziennes et les frais. Les requérants devront soumettre les documents suivants en particulier:

a) Lorsque les micro-ondes doivent être fournis par une société d'exploitation de services de télécommunications, une copie de l'accord de principe conclu entre la société d'exploitation et le requérant doit être présentée au Conseil. Les demandes devront également fournir des détails sur toute offre faite par des sociétés d'exploitation prévoyant l'utilisation de micro-ondes, sur le tarif de ce service et sur les sommes prélevées par la société d'exploitation. S'il s'agit d'une demande portant sur un réseau hertzien déjà implanté ou projeté, on devra fournir tous les détails concernant les accords de partage des frais avec d'autres requérants ou d'autres titulaires qui font partie ou se proposent de faire partie de ce réseau.

b) Lorsque les micro-ondes doivent être fournis par le requérant, ou si ce dernier se propose d'utiliser les installations d'une société privée qui n'est pas une société d'exploitation, la demande devra donner des renseignements détaillés sur tous les frais de micro-ondes. Si cette proposition implique plus d'une entreprise de télévision par câble actuelle ou projetée, la demande devra fournir tous les détails concernant les accords de partage des frais avec d'autres requérants ou d'autres titulaires qui participent ou se proposent de participer à cet accord.

c) Le requérant doit donner tous les détails concernant l'emplacement de la tête de ligne éloignée et l'acheminement projeté des micro-ondes. La demande devra fournir d'une part le détail des frais entraînés par la mise en place et/ou l'utilisation des installations de tête de ligne éloignée, et d'autre part, signaler tout accord concernant la mise en place et/ou l'utilisation des installations.

d) Toutes les demandes doivent indiquer le tarif mensuel des abonnés ainsi que les frais de service par micro-ondes.

Le Conseil n'étudiera aucune demande de télévision par câble prévoyant l'enregistrement sur bande magnétoscopique de signaux de télévision à moins que toutes les autorisations nécessaires n'aient été données par écrit et déposées au Conseil.

Les personnes désirant présenter des demandes sont priées de tenir compte des exigences stipulées par le Gouverneur général en Conseil dans les Directives à l'intention du Conseil, décrets C.P. 1969-2229 dans sa forme modifiée et C.P. 1972-1569.

Les requérants doivent également tenir compte du fait que, dans ces décisions et énoncés de politique antérieurs, le Conseil s'attendait à ce que les titulaires de licence détiennent tout au moins la propriété réelle et le contrôle des têtes de ligne locales, des amplificateurs et des prises dans leurs entreprises de télévision par câble.

Le Conseil est convaincu que la télévision par câble doit compléter les services de radiodiffusion actuels du nord de l'Ontario et ne devrait pas entraver leur aptitude actuelle ou future. Désormais, toute demande de licence de télévision par câble doit faire état des modalités précises d'introduction de la télévision par câble dans une région de façon à consolider les services existants et à aider à atteindre les objectifs stipulés dans la Loi sur la radiodiffusion.

En outre, lorsqu'il étudiera les demandes concernant les localités en question, le Conseil exigera que:

a) les titulaires de licence des stations de radiodiffusion de télévision locales dont les contours A ou B sont situés à l'intérieur des territoires pour lesquels des demandes ont été soumises conformément à cet avis, déposent la preuve documentaire et fassent les représentations qu'ils jugent nécessaires à propos de l'effet probable que l'autorisation d'entreprises de télévision par câble, à l'intérieur de ces zones de rayonnement, aura sur le maintien de la viabilité de ces stations, et

b) les titulaires de licence de stations de télévision locales et chaque requérant de licence de télévision par câble expliquent les mesures prises ou envisagées, individuellement et collectivement, en vue d'assurer le maintien du service de télévision "conventionnelle".

Le Conseil annoncera plus tard la date et le lieu où se tiendra l'audience où ces demandes seront étudiées et où le public pourra les consulter. Les détails de chaque demande seront également publiés dans les journaux de la région qui doit être desservie.

Le public aura alors l'occasion de faire des commentaires au sujet de toute demande en déposant une intervention écrite au bureau du soussigné et en faisant parvenir une copie au requérant, au moins quinze (15) jours avant l'audience.

Guy Lefebvre
Le directeur général
Gestion des politiques de licences

CRTC — Avis public — 1975-78

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne — Canadian Radio-Television Commission

Vitalité du théâtre canadien due au Québec

WINNIPEG (d'après CP) — Quasi inexistant il y a 20 ans, le théâtre canadien est aujourd'hui une forme d'art vigoureuse et vitale, et c'est en majeure partie au Québec qu'eut lieu la fermentation culturelle indispensable à cette croissance, estime le metteur en scène canadien Jean Gascon.

Celui qui fut durant cinq ans directeur artistique du Stratford Festival a en effet déclaré au cours d'une interview à Winnipeg, où il dirige la mise en scène de "Cyrano de Bergerac" en vue de l'inauguration de la saison 1975-76 du Manitoba Theatre Centre, que les Canadiens qui veulent se faire un nom en art dramatique ne sont obligés de s'exiler.

"Dans le passé, a-t-il souligné, tandis que les Canadiens anglais allaient tenter leur chance ailleurs, les Canadiens français n'avaient nulle part où aller en Amérique du Nord. Ils établirent donc leur propre théâtre et leur propre industrie cinématographique, car seuls ceux qui possédaient la maîtrise de la langue anglaise pouvaient espérer sortir du Québec".

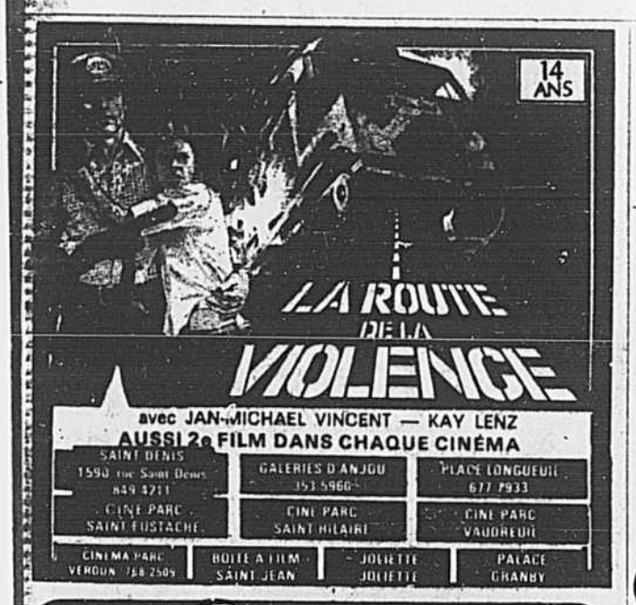

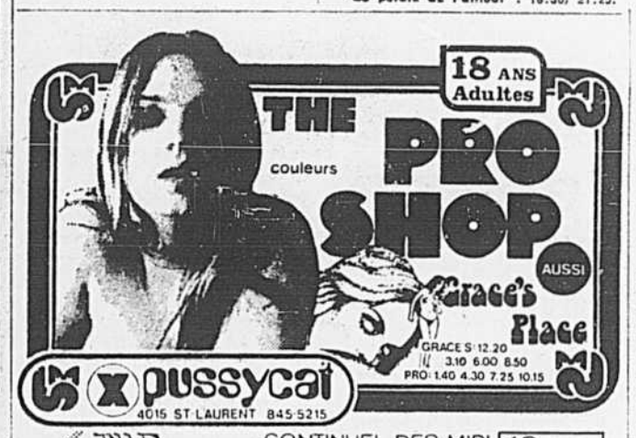

Faites recouvrir vos meubles

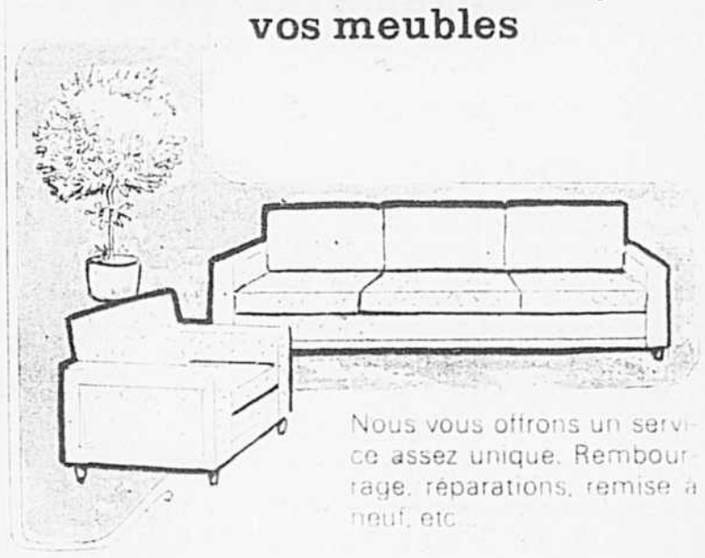

Nous vous offrons un service assez unique. Rembourrage, réparations, remise à neuf, etc.

Grande variété de tissus de qualité au choix; le travail est exécuté par les meilleurs artisans hautement qualifiés.

Estimation gratuite à domicile.

Valiquette

LES ATELIERS N.G. VALIQUETTE LTÉE
1285, St-André 842-8811, local 232

EATON

Les créations "Accolade" à la manière de Monet

Les bijoux modernes ont l'avantage de se porter aussi bien le jour que le soir. Monet, un nom réputé de New York, a créé la collection "Accolade" dans cette intention. Ils ont le bel effet d'un bijou de prix — sans en coûter autant — et la sobriété d'une création moderne. Vous pouvez voir toute la collection des bijoux Monet chez Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Pointe-Claire, Anjou, Cavendish, Laval. Également à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie, Ottawa Bayshore, ainsi qu'au **nouveau magasin Eaton de Ste-Foy**, Place Ste-Foy. (215). Les articles illustrés ne sont pas grandeur nature.

Dans la collection "Accolade" de Monet, réalisée en métal doré au fini antique avec relief pointillé:

De gauche à droite

Collier	**30.00**
Boucles-anneaux	pre **15.00**
Pendentif sur chainette	**20.00**
Boucles-agrafes	pre **12.50**
Bracelet	**25.00**
Broche	**12.50**

Quantités limitées
Achat en personne seulement

La grande vente Transcanada se poursuit aujourd'hui, mardi et mercredi dans tous les magasins Eaton de Montréal

À cause des difficultés de transport de la semaine dernière, vous n'avez probablement pas pu profiter de notre plus important événement de la saison. Pour cette raison, des centaines d'articles seront toujours en vente aujourd'hui mardi et mercredi, tant qu'il y aura du stock. Ne manquez pas cette occasion! Magasinez tôt pour vous assurer d'un bon choix!
Les articles-vedettes de la vente Transcanada sont signalés par des affichettes rouges, il y en a sur tous les comptoirs !

Les bons numéros en "Fortrel" de Decorum

Si les robes que vous essayez ne semblent jamais avoir été faites pour vous, vous devriez certainement vous habiller en tailles spécialisées. Eaton vous propose des modèles bien choisis en polyester "Fortrel" soyeux signés Decorum. Faciles d'entretien: lavez à la machine, laissez égoutter. Eaton Centre-ville (La Colonnade, troisième étage), Pointe-Claire, Anjou, Cavendish, Laval. Également à ou par Ottawa Bayshore et Ste-Foy. (541) **Achat en personne seulement.**

Magasin et catalogue
842-9211

Ensemble 2-pièces comprenant jupe de ligne A sur taille élastique et haut ceinturé à encolure en V avec col, glissière au dos. Motif floral vert ou rouille. Tailles 12½ à 24½.
l'ens. 45.00

Robe de ligne d'une seule tombée s'évasant vers le bas, pouvant se porter sans ceinture, avec épaule à découpe et encolure nouée. Imprimé floral rouille/vert ou gris-bleu/brun. Tailles 14½ à 24½.
ch. 45.00

Vous aimerez l'effet du "SuperSuède"!

Son effet suédé velouteux et léger ne le rend pas fragile pour autant. Vous pourrez le laver à la machine! Barney a utilisé le "SuperSuède" fait de triacétate "Arnel" et nylon pour réaliser des tenues faciles à porter que la jeune élégante adoptera. Tailles 5 à 13. Eaton Centre-ville (Jeune Montréalaise, troisième étage), Pointe-Claire, Anjou, Cavendish, Laval. Également à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy. (241)

Ensemble 2-pièces comprenant veste-chemise ceinturée avec 2 poches plaquées, empiècement devant, et jupe évasée à glissière au dos. Ton chamois ou vert foncé.
l'ens. 33.00

Robe-chemisier boutonnée tout le long et ceinturée souplement, avec deux poches fendues et poignets boutonnés. Ton chamois ou bleu.
ch. 31.00

Utilisez votre carte-comptable Eaton